



metro

Rapport annuel 2024

PROFIL CORPORATIF

METRO INC. est un chef de file dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie au Québec et en Ontario. Par ses activités de détaillant, franchiseur, distributeur et fabricant, elle exploite ou approvisionne un réseau de 995 magasins d'alimentation sous plusieurs enseignes dont Metro, Metro Plus, Super C, Food Basics, Adonis et Première Moisson, de même que 639 pharmacies principalement sous les enseignes Jean Coutu, Brunet, Metro Pharmacy et Food Basics Pharmacy, qui procurent de l'emploi directement ou indirectement à plus de 98 000 personnes.

FAITS SAILLANTS 2024

- Exercice de 52 semaines comparativement à 53 semaines en 2023
- Chiffre d'affaires de 21 219,9 millions \$, en hausse de 2,4 % et en hausse de 4,4 % sur la base de 52 semaines en 2023
- Bénéfice net de 931,7 millions \$, en baisse de 8,5 %
- Bénéfice net ajusté⁽¹⁾ de 972,9 millions \$, en baisse de 3,3 %
- Bénéfice net dilué par action de 4,11 \$, en baisse de 5,5 %
- Bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de 4,30 \$, stable par rapport à l'an dernier
- Programme de modernisation de la chaîne d'approvisionnement complété avec succès
- Rendement des capitaux propres⁽¹⁾ de 13,4 %
- Augmentation de 10,6 % des dividendes par action, en hausse pour une 30^e année consécutive

RÉSEAU DE MAGASINS

Québec			Ontario		Nouveau-Brunswick		Total
Supermarchés	Metro		Metro				324
	Metro Plus	192		132			
	Adonis	11		4			15
Magasins d'escompte	Super C	110	Food Basics	145			255
Marchés de proximité	Marché Richelieu	53	Marché Ami	1	Marché Richelieu	1	54
	Marché Ami	315			Marché Ami	5	321
Magasins spécialisés	Première Moisson	25	Première Moisson	1			26
Total alimentation		706	283		6		995
Pharmacies	Brunet		Metro Pharmacy				218
	Brunet Plus						
	Brunet Clinique	141		77			
	Clini Plus		Food Basics Pharmacy				421
	PJC Jean Coutu						
	PJC Santé						
	PJC Santé Beauté	384	PJC Jean Coutu		PJC Jean Coutu		
			PJC Santé	9	PJC Santé		
Total pharmacies		525	86		28		639

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

	2024 (52 semaines)	2023 (53 semaines)	2022 (52 semaines)	2021 (52 semaines)	2020 (52 semaines)
RÉSULTATS D'EXPLOITATION (en millions de dollars)					
Chiffre d'affaires	21 219,9	20 724,6	18 888,9	18 283,0	17 997,5
Bénéfice opérationnel avant amortissement et pertes de valeur d'actifs	1 987,0	1 969,6	1 844,6	1 732,5	1 683,6
Bénéfice net	931,7	1 018,8	849,5	825,7	796,4
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	972,9	1 006,6	922,1	854,2	829,1
Fonds autogénérés	1 680,0	1 563,5	1 461,4	1 583,3	1 474,1
STRUCTURE FINANCIÈRE (en millions de dollars)					
Total de l'actif	14 140,6	13 865,3	13 401,3	13 592,1	13 423,9
Dette courante et non courante	2 674,3	2 665,6	2 342,8	2 636,8	2 633,0
Obligations locatives courantes et non courantes	1 636,2	1 658,7	1 779,0	1 927,2	2 069,4
Capitaux propres	7 038,9	6 816,3	6 618,4	6 412,8	6 155,4
PAR ACTION (en dollars)					
Bénéfice net de base	4,13	4,36	3,53	3,34	3,15
Bénéfice net dilué	4,11	4,35	3,51	3,33	3,14
Bénéfice net dilué ajusté ⁽¹⁾	4,30	4,30	3,82	3,44	3,27
Dividendes	1,3075	1,1825	1,0750	0,9750	0,8750
RATIOS FINANCIERS (%)					
Bénéfice opérationnel avant amortissement et pertes de valeur d'actifs / chiffre d'affaires	9,4	9,5	9,8	9,5	9,4
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾	13,4	15,2	13,0	13,1	13,1
COURS BOURSIER (en dollars)					
Haut	87,22	78,90	73,54	66,25	64,61
Bas	65,43	67,09	59,14	52,63	49,03
Cours de clôture (à la fin de l'exercice)	84,84	70,54	69,84	60,18	64,02

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Chers actionnaires,

La Société a réalisé de bons résultats en 2024 dans un marché en constante évolution, ces résultats étant conformes aux directives financières que nous avons communiquées au début de l'exercice 2024. Comme l'avait indiqué la Société, les résultats ont été influencés par les investissements et les dépenses requises en rapport avec la transformation de la chaîne d'approvisionnement de la Société. 2024 a d'ailleurs été marquée par la mise en opération du nouveau centre de distribution de produits frais à Toronto qui a constitué le dernier jalon du projet de modernisation des infrastructures de la Société qui a démarré il y a sept ans. Pendant ces sept années, le conseil, après l'avoir approuvé, a suivi de près ce grand projet et a appuyé la direction de l'entreprise dans ses démarches afin de se doter d'une chaîne d'approvisionnement moderne qui permettra à l'entreprise de mieux servir ses clients et d'être plus efficace⁽²⁾.

En partenariat avec ses marchands Metro affiliés et ses pharmaciens propriétaires, la Société a aussi poursuivi ses investissements dans son réseau de détail alimentaire et de pharmacie en ouvrant plusieurs nouveaux magasins ainsi qu'en rénovant, agrandissant ou relocalisant des magasins existants. Le conseil a appuyé la direction de la Société dans sa stratégie de développement de son réseau et a suivi de près l'évolution du plan de développement. Ce plan permettra à la Société d'être plus concurrentielle et de mieux desservir ses clients⁽²⁾.

Par ailleurs, fière du succès du programme de fidélisation Moi au Québec lancé en mai 2023, METRO a étendu le programme en Ontario sous le nom Moi Rewards, en partenariat avec RBC et son programme Avion Récompenses. Le conseil a revu et approuvé cette initiative et a offert son soutien à l'équipe de direction dans le déploiement de cet important projet qui a connu jusqu'à présent un fort succès.

Ces performances et ces projets ne pouvaient être réalisés sans l'engagement et le travail rigoureux de la direction, des employé.e.s, des marchands et des pharmaciens propriétaires qui ont permis à la Société de réaliser cette bonne performance et de relever ces défis.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration a poursuivi son travail de soutien et de suivi auprès de la direction dans la réalisation du plan stratégique de l'entreprise. Pendant la dernière année, le conseil d'administration a revu et discuté avec l'équipe de la haute direction les opportunités de croissance, la concurrence, les risques potentiels, les principaux facilitateurs stratégiques. Le conseil a aussi approuvé et fait le suivi des projets clés comme le déploiement du programme Moi Rewards en Ontario mentionné ci-dessus.

Tout au long de l'année, le conseil d'administration, par l'entremise de son comité de gouvernance et de responsabilité d'entreprise, a continué de suivre les activités de la Société se rapportant aux priorités énoncées dans le plan de responsabilité d'entreprise 2022-2026, y compris la stratégie et les initiatives mises de l'avant en matière de lutte aux changements climatiques. Le conseil a aussi revu et approuvé le rapport annuel de responsabilité d'entreprise dans lequel la Société a divulgué pour la première fois ses résultats quant à ses cinq objectifs de réduction des émissions des gaz à effet de serre à court terme basés sur la science, qui avaient été approuvés par le conseil en 2023. Par ailleurs, le conseil a aussi revu et approuvé le premier rapport publié en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* qui démontre les démarches de la Société en la matière et la façon dont elle évalue les pratiques des fournisseurs.

Le conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines et avec l'aide de son conseiller en rémunération, a revu la rémunération de la haute direction et ainsi approuvé un nouveau régime d'unités d'actions au rendement. Ce nouveau régime mesurera la performance à la fin du cycle de 3 ans contrairement à la somme de 3 années d'objectifs annuels dans l'ancien régime et comprendra un volet de responsabilité d'entreprise. De plus, de nouvelles exigences en matière de détention minimale d'actions pour les hauts dirigeants tenant compte de la rémunération globale directe ont été adoptées par le conseil. Ces nouvelles exigences entrent en vigueur lors de l'exercice 2025. Le conseil est d'avis que ces changements aligneront encore plus les pratiques de rémunération de l'entreprise avec sa performance et, par le fait même, avec les intérêts des actionnaires.

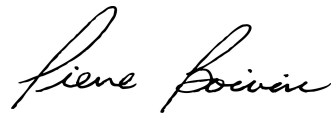
⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Comme chaque année, dans le cadre de la politique d'engagement avec les actionnaires, la présidente du comité de gouvernance et de responsabilité d'entreprise ainsi que moi-même avons rencontré certains des actionnaires importants de la Société afin de discuter de sujets touchant le conseil d'administration, dont le renouvellement du conseil et la diversité, le plan et la stratégie en matière de responsabilité d'entreprise, y compris la stratégie climatique ainsi que la gouvernance. Ces rencontres nous ont permis d'avoir un dialogue constructif avec des actionnaires de la Société sur des sujets d'importance pour le conseil, la Société et les actionnaires en général.

Le conseil considère que sa composition actuelle est tout à fait appropriée et permet une diversité de points de vue, d'origines, de compétences et d'expériences, dans l'intérêt de la Société et des actionnaires. Je remercie les membres du conseil d'administration pour leur collaboration et leur engagement à faire de METRO une société performante, innovante, inclusive et qui continue de bâtir pour le futur.

Enfin, je remercie les actionnaires pour la confiance et le soutien que vous continuez à nous témoigner.



Pierre Boivin

Président du conseil

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Le fait saillant de 2024 a été l'aboutissement du programme de modernisation de notre chaîne d'approvisionnement, un investissement de près d'un milliard de dollars sur sept ans. Cette transformation nous permettra d'assurer notre croissance future et de réaliser des gains d'efficacité, ainsi que de renforcer notre position sur le marché en offrant à notre clientèle plus de fraîcheur et de variété⁽²⁾.

Nous avons de plus réalisé un autre jalon de notre plan stratégique avec le lancement de notre programme Moi en Ontario. Le programme, qui a célébré son premier anniversaire au Québec au mois de mai, a été étendu à nos enseignes Metro et Food Basics de l'Ontario, permettant des économies additionnelles pour ses membres en Ontario.

Bien que l'inflation alimentaire au Canada ait connu une baisse notable en 2024, la hausse des prix des denrées alimentaires continue d'avoir un impact sur les consommateurs. Nos équipes ont continué de travailler sans relâche pour offrir la meilleure valeur possible dans l'ensemble de nos enseignes. Avec nos enseignes à escompte, conventionnelles et spécialisées, nous nous efforçons chaque jour de répondre aux besoins de notre clientèle, en magasin et en ligne.

Notre succès cette année est attribuable à la popularité de nos enseignes alimentaires et en particulier Food Basics et Super C, dont les ventes ont augmenté à un rythme plus rapide que celui du marché. Nos enseignes conventionnelles ont obtenu de bons résultats par rapport à leurs pairs, en offrant des produits frais de qualité et de la valeur à leurs communautés locales. La complémentarité de nos enseignes nous a permis de continuer de faire croître nos parts de marché et de maintenir notre position de leader au Québec et en Ontario.

Notre division pharmacie a également enregistré une solide performance, grâce à la forte croissance des ordonnances, des médicaments spécialisés et des services professionnels. Au cours de l'exercice 2024, 4,3 millions de services cliniques ont été effectués par nos pharmaciens affiliés. Les ventes de médicaments en vente libre, de cosmétiques et de produits santé et beauté ont également augmenté.

Après des années de discussions, tous les grands détaillants alimentaires ont accepté volontairement d'adhérer au Code de conduite du secteur des produits d'épicerie proposé. METRO s'était engagée à le signer dès 2021 et notre équipe a joué un rôle de premier plan dans son élaboration. Le Code de conduite favorisera une plus grande transparence dans les négociations entre détaillants et fournisseurs et assurera une chaîne d'approvisionnement plus résiliente⁽²⁾.

Résultats financiers 2024

L'exercice financier 2024 comptait 52 semaines, par rapport à 53 semaines en 2023. Nous sommes satisfaits de nos résultats pour l'exercice financier 2024, qui a été une année de transition avec la mise en service de deux nouveaux centres de distribution automatisés au cours des 12 derniers mois.

Bien que ces investissements nous placent en bonne position pour poursuivre une croissance rentable à long terme, ils ont créé d'importants vents contraires au cours de l'exercice fiscal 2024 en termes de duplication temporaire des coûts et d'inefficacité de la courbe d'apprentissage, ainsi que d'amortissement plus élevé et d'intérêts capitalisés plus faibles. Étant donné que nous n'étions pas en mesure d'absorber entièrement ces dépenses supplémentaires, nous avons fourni les directives suivantes en novembre 2023 : le bénéfice opérationnel avant amortissement et pertes de valeur d'actifs, devait augmenter de moins de 2 % au cours de l'exercice 2024 par rapport au niveau enregistré au cours de l'exercice 2023, et le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ par action devait être stable ou en baisse de 0,10 \$ au cours de l'exercice 2024 par rapport au niveau enregistré au cours de l'exercice 2023.

Le chiffre d'affaires a atteint 21,2 milliards \$, en hausse de 2,4 % et en hausse de 4,4 % en excluant la 53^e semaine de 2023. La marge brute est demeurée stable à 19,7 % du chiffre d'affaires, tandis que les dépenses d'exploitation se sont élevées à 10,4 %, ce qui s'est traduit par un pourcentage du bénéfice opérationnel avant amortissement et pertes de valeur d'actifs par rapport au chiffre d'affaires de 9,4 %, contre 9,5 % l'année dernière. Le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ a été de 972,9 millions \$ en baisse de 3,3 % par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ a été de 4,30 \$, le même que l'an dernier. Les résultats de METRO se positionnent bien par rapport aux directives fournies en novembre 2023. Nous avons également augmenté le dividende par action de 10,6 %, ce qui représente la 30^e année consécutive de croissance du dividende.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

FAITS SAILLANTS 2024

Modernisation du réseau de distribution

L'inauguration de la deuxième phase de notre centre de distribution automatisé pour les produits frais à Toronto cet automne a marqué l'aboutissement d'un investissement de près d'un milliard de dollars dans la modernisation de notre chaîne d'approvisionnement.

Initié en 2017, le projet de modernisation du réseau de distribution comprenait des investissements dans le nouveau centre de distribution automatisé pour les produits frais et surgelés ouvert en 2023 à Terrebonne, l'agrandissement du centre de distribution pour les produits frais à Laval, ainsi que la construction de deux nouveaux centres de distribution automatisés à Toronto – un centre pour les produits surgelés ouvert en 2022, et la première phase du nouveau centre pour les produits frais ouvert en 2021.

La modernisation de notre chaîne d'approvisionnement représente un investissement significatif pour le futur de METRO en permettant d'améliorer le service à notre réseau de magasins avec une plus grande précision et une réduction du temps de manutention, de fournir des gains d'efficacité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, d'améliorer l'expérience client grâce à une plus grande variété et fraîcheur et de soutenir nos plans de croissance.

Réseau de magasins et de pharmacies

En partenariat avec nos marchand·e·s Metro affilié·e·s ainsi que nos pharmacien·ne·s propriétaires Jean Coutu et Brunet, nous avons continué à investir dans nos réseaux d'alimentation et de pharmacie. Au Québec, nous avons ouvert sept magasins Super C. Nous avons également réalisé des agrandissements ou des rénovations majeures dans cinq Metro et Metro Plus et deux Super C au Québec. En Ontario, nous avons ouvert un nouveau magasin Metro et un nouveau magasin Food Basics et effectué des rénovations majeures dans trois magasins Metro et un magasin Food Basics. Du côté des bannières de proximité, nous avons intégré trois nouveaux magasins Marché Richelieu à notre réseau, dont un tout premier au Nouveau-Brunswick.

Dans le secteur de la pharmacie, trois nouvelles succursales Jean Coutu et Jean Coutu Santé ont ouvert. Un agrandissement et 11 rénovations majeures ont été effectués chez Jean Coutu. Une pharmacie Brunet a été rénovée et une autre convertie à l'enseigne Jean Coutu.

Fidélisation de la clientèle

Nous avons lancé le programme Moi Rewards dans les magasins Metro et Food Basics en Ontario à l'automne et déployé notre partenariat avec RBC et Avion Récompenses. Notre objectif est d'aider notre clientèle à économiser sur ses achats de produits essentiels du quotidien en devenant le programme de récompenses le plus personnalisé et le plus pertinent au Canada⁽²⁾. Nous nous appuyons sur le succès que connaît le programme Moi au Québec qui s'est hissé à la 3^e position du palmarès LoyauT à travers tous les programmes de fidélisation offerts au Canada évalués en 2024. La force et la complémentarité de nos réseaux d'alimentation et de pharmacie ainsi que nos fortes capacités de personnalisation font partie intégrante de son succès.

Le programme est désormais disponible dans huit enseignes et plus de 1 175 magasins à travers le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick; il compte 3,9 millions de membres actifs.

Commerce en ligne

Nos ventes alimentaires en ligne ont augmenté de 46 %, grâce aux places de marché tierces et au déploiement de notre service de cueillette en magasin dans nos enseignes à escompte.

Nous avons introduit notre service de cueillette en magasin chez Food Basics et il est désormais disponible dans 63 magasins. Parallèlement, nous avons déployé le service chez Super C, portant ainsi le nombre total de magasins de l'enseigne proposant ce service à 92.

Un nouveau service de livraison a également été introduit pour Adonis grâce à notre partenariat avec Instacart. Nous avons étendu notre partenariat avec Uber dans les enseignes Jean Coutu et Brunet.

Division de la pharmacie : Modifications à la loi sur la pharmacie

Au cours de la dernière année, les pharmacien·ne·s des réseaux Jean Coutu et Brunet ont effectué plus de 3 millions de consultations liées à leur champ de pratique élargi. À ce chiffre s'ajoutent des millions de conseils prodigués au quotidien, contribuant à alléger la pression sur le système de santé. Le projet de loi 67 a été adopté par l'Assemblée nationale du Québec le 7 novembre dernier, ce qui donnera davantage d'agilité aux pharmacien·ne·s en élargissant les situations dans lesquelles ils ou elles peuvent venir en aide à leurs patient·e·s. Il s'agit d'un important

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

développement pour la pratique de la pharmacie et un gain significatif pour les patient·e·s qui bénéficieront d'une plus grande accessibilité aux soins dans nos 525 pharmacies Jean Coutu et Brunet. Ces nouvelles responsabilités entreront officiellement en vigueur lorsque le gouvernement adoptera le cadre réglementaire du projet de loi 67 en 2025⁽²⁾.

Responsabilité d'entreprise

Nous avons complété la troisième année de notre plan de responsabilité d'entreprise 2022-2026 et avons publié notre 14^e rapport.

Afin de répondre aux exigences de la nouvelle législation, nous avons publié en avril dernier notre premier *Rapport en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, qui énonce les mesures que nous avons prises afin de prévenir et atténuer le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de nos activités. La poursuite de notre partenariat avec Sphera, anciennement SupplyShift, nous permet d'évaluer nos fournisseurs en regard de notre Code de conduite des fournisseurs pour un approvisionnement responsable, une dimension importante afin de rendre notre entreprise plus résiliente à long terme.

Nous divulguons pour la première fois nos résultats quant à nos cinq objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Enfin, nous avons amélioré de façon significative notre taux de diversion des matières résiduelles, autant dans nos magasins que dans nos centres de distribution.

Investir dans nos communautés

Au soutien de notre raison d'être, qui est de nourrir la santé et le bien-être de nos communautés, nous avons annoncé la mise en place d'un réseau communautaire de *Cuisines partagées METRO*, en collaboration avec Banques alimentaires du Québec. Nous investirons près de 2 millions de dollars dans la première édition pour mettre en place huit projets de cuisines partagées aux quatre coins de la province. Ces lieux collectifs au cœur des communautés permettront à différents groupes communautaires et organismes d'y rassembler leurs clientèles pour offrir des ateliers d'éducation culinaire ou encore faire des groupes de cuisines collectives. Notre vision est de poursuivre le développement de ce réseau et d'ajouter, en accord avec les besoins du milieu, plus de cuisines partagées, au Québec et en Ontario⁽²⁾.

Perspectives et priorités 2025⁽²⁾

Nos équipes s'efforcent quotidiennement d'offrir la meilleure valeur possible à notre clientèle dans tous nos magasins d'alimentation et pharmacies avec des prix compétitifs tous les jours, notre vaste gamme de marques privées, nos promotions hebdomadaires attractives et notre programme de récompenses.

Afin de réaliser notre mission, qui est de répondre aux attentes de notre clientèle ou de les dépasser chaque jour, nos priorités pour l'exercice 2025 sont les suivantes :

1. Atteindre nos budgets et réaliser nos plans d'affaires;
2. Exécuter avec excellence en magasin et en pharmacie;
3. Réduire les coûts et gagner en efficacité;
4. Engager notre clientèle et augmenter sa loyauté;
5. Développer la meilleure équipe;
6. Atteindre nos objectifs en responsabilité d'entreprise.

Maintenant que la mise en service de nos nouveaux centres de distribution est derrière nous, nous nous concentrons sur la réalisation de gains d'efficacité et l'amélioration du service à notre réseau de magasins. Ces investissements dans notre chaîne d'approvisionnement nous ont également bien positionnés pour la croissance et l'expansion de notre réseau de détail au cours des années à venir, et nous prévoyons ouvrir une douzaine de nouveaux magasins au cours de l'exercice 2025.

Nous prévoyons renouer avec la croissance de nos bénéfices graduellement au cours de l'exercice 2025 et nous maintenons notre objectif de croissance annuelle divulgué publiquement entre 8 % et 10 % du bénéfice net par action ajusté⁽¹⁾ à moyen et à long terme.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Remerciements

Je remercie tous nos employé·e·s, marchand·e·s et pharmacien·ne·s propriétaires ainsi que mes collègues de la direction pour leur engagement au service des client·e·s et des patient·e·s chaque jour. Merci également aux membres du conseil d'administration pour leur supervision et leur soutien constant. Enfin, merci à vous, cher·ère·s actionnaires, pour votre confiance.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric La Flèche', with a horizontal line underneath.**Eric La Flèche**

Président et chef de la direction

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »



**RAPPORT DE GESTION ET
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Aperçu général	13
Raison d'être, mission et stratégie	13
Principaux indicateurs de performance	15
Principales réalisations	16
Événements postérieurs à la date de clôture	18
Information annuelle choisie	18
Perspectives	18
Résultats d'exploitation	19
Résumé des résultats trimestriels	21
Situation de trésorerie	24
Situation financière	25
Sources de financement	29
Obligations contractuelles	29
Transactions entre parties liées	29
Quatrième trimestre	30
Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture	32
Nouvelles normes comptables	32
Informations prospectives	33
Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	33
Contrôles et procédures	35
Jugements et estimations significatifs	35
Gestion des risques	37
Responsabilité de la direction relativement à l'information financière	43
Rapport de l'auditeur indépendant	44
États financiers annuels consolidés	47

Le rapport de gestion qui suit porte sur la situation financière et les résultats consolidés de METRO INC. pour l'exercice financier clos le 28 septembre 2024 et doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels consolidés et les notes afférentes au 28 septembre 2024. La présente analyse tient compte des informations en date du 4 décembre 2024 à moins d'indication contraire. Des renseignements complémentaires sont également disponibles sur le site SEDAR à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca, dont la notice annuelle et les lettres d'attestation pour l'exercice 2024.



APERÇU GÉNÉRAL

La Société est un chef de file dans les industries alimentaire et pharmaceutique au Québec et en Ontario.

La Société exploite, à titre de détaillant, de franchiseur ou de distributeur, différentes enseignes alimentaires dans les segments de supermarchés et de marchés d'escompte. Les enseignes Metro et Metro Plus, qui comptent 324 supermarchés, visent à satisfaire les consommateurs qui recherchent un niveau de service supérieur et une plus grande variété de produits. Les marchés d'escompte Super C et Food Basics, au nombre de 255, offrent aux consommateurs soucieux à la fois d'économie et de qualité, des produits à bas prix. L'enseigne Adonis, qui compte actuellement 15 magasins, est quant à elle spécialisée dans les produits frais ainsi que les aliments méditerranéens et du Moyen-Orient. La Société exploite aussi l'enseigne Première Moisson, spécialisée dans la production artisanale de boulangerie, de pâtisserie et de charcuterie de première qualité. Elle vend ses produits aux magasins de la Société, à des restaurants, diverses chaînes, de même que directement aux consommateurs par l'entremise de 26 magasins. La majorité des magasins appartiennent à la Société ou à des entités structurées et leurs états financiers sont consolidés avec ceux de la Société. Un bon nombre de Metro et Metro Plus appartiennent à des marchands indépendants liés à la Société soit par des baux ou des contrats d'affiliation. Les approvisionnements à ces magasins font partie de notre chiffre d'affaires. La Société agit également comme distributeur auprès de commerces d'alimentation de proximité indépendants et leurs achats sont inclus dans le chiffre d'affaires de la Société.

La Société agit également à titre de franchiseur et de distributeur pour 421 pharmacies PJC Jean Coutu, PJC Santé et PJC Santé Beauté ainsi que 141 pharmacies Brunet Plus, Brunet, Brunet Clinique et Clini Plus détenues par des pharmaciens propriétaires. Les approvisionnements à ces pharmacies font partie de notre chiffre d'affaires. La Société exploite 77 pharmacies en Ontario sous les enseignes Metro Pharmacy et Food Basics Pharmacy, et leurs chiffres d'affaires font partie de celui de la Société. Le chiffre d'affaires inclut également les approvisionnements faits à des pharmacies non franchisées. La Société est aussi présente dans le domaine de la distribution de médicaments génériques avec sa filiale Pro Doc Ltée.

RAISON D'ÊTRE, MISSION ET STRATÉGIE

Depuis plus de 75 ans, METRO a fait sa marque, d'abord au Québec puis en Ontario et au Nouveau-Brunswick, en répondant aux besoins en alimentation et en santé des communautés qu'elle dessert. Sa croissance organique et par acquisition la positionne aujourd'hui comme un chef de file dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie dans l'est du Canada.

L'acquisition, en 2018, du Groupe Jean Coutu renforce la position de METRO sur le marché de la santé. Le regroupement de ces deux grandes sociétés crée un leader du commerce du détail de plus de 21 milliards \$ pour répondre aux besoins croissants des consommateurs en alimentation, en pharmacie, en santé et en beauté.

La raison d'être de METRO est le reflet de sa présence accrue en santé et représente sa réalité et ses aspirations d'aujourd'hui. Pour METRO, **nourrir la santé et le bien-être de nos communautés**, c'est le travail accompli, jour après jour, par nos employés pour nourrir et servir avec excellence la population des communautés que nous desservons.

Notre raison d'être s'appuie sur quatre piliers, ancrés dans nos pratiques quotidiennes et nos façons de faire. Ces derniers guident nos actions et décisions nous permettant de remplir notre mission, soit celle de dépasser les attentes de nos clients tous les jours pour gagner leur fidélité à long terme.

Focus client

Nous plaçons le client au centre de toutes nos décisions et ce, dans chacune de nos enseignes. Lui offrir la meilleure expérience ainsi qu'une offre de produits de qualité à des prix concurrentiels et des services professionnels en santé lui permettant de vivre plus sainement sont au cœur de nos actions.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Meilleure équipe

Nous mettons tout en œuvre afin d'attirer et de conserver les meilleurs talents en leur offrant des possibilités de développement et d'avancement dans un environnement collaboratif, sain et sécuritaire où ils peuvent se réaliser pleinement. De plus, nous avons à cœur que nos employés fassent une différence au travail et au sein des communautés où nous vivons et travaillons.

Excellence opérationnelle

Nous nous fixons de haut standards d'exploitation et sommes axés sur les résultats. Nous mesurons notre performance de façon systématique pour répondre de façon agile aux besoins de nos clients et à la concurrence.

Discipline financière

Nous livrons les résultats escomptés et réalisons les objectifs fixés en gérant nos ressources de manière optimale et en exerçant un contrôle financier strict.

Les objectifs de croissance annualisée que nous nous efforcerons d'atteindre à moyen et long terme sont les suivants :

- Croissance du chiffre d'affaires de 2 % à 4 %;
- Croissance du bénéfice avant frais financiers nets et impôts sur les bénéfices ajusté⁽¹⁾ de 4 % à 6 %;
- Croissance du bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de 8 % à 10 %.

Nos hypothèses relatives à ces objectifs de performance sont les suivantes :

- Capacité à poursuivre l'exécution de notre modèle d'affaires, notre plan de développement stratégique et notre plan d'investissement;
- Taux d'inflation (IPC) à moyen et long terme conforme aux niveaux historiques;
- Taux de croissance de la population stable;
- Pas de changement important dans l'environnement macroéconomique ou réglementaire;
- Pas de changement important dans le paysage concurrentiel;
- Pas de perturbations importantes au niveau de la main-d'œuvre, de la chaîne d'approvisionnement ou des centres de distribution;
- Capacité à continuer à mettre en œuvre des stratégies de mise en marché et de promotion adaptées à nos clients;
- Capacité à continuer à exploiter nos centres de distribution et nos magasins de manière efficace et efficiente.

La survenance de certains risques pourrait avoir un impact sur notre capacité à atteindre nos objectifs de performance, notamment des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, les centres de distribution ou les systèmes technologiques, une pénurie de main-d'œuvre, un conflit de travail, ou encore un événement qui détériore de manière significative notre marque ou notre réputation. Pour plus de détails, consulter la section « Gestion des risques ».

L'assise de notre stratégie d'affaires demeure la responsabilité d'entreprise et de continuer à bien intégrer les facteurs ESG à notre modèle d'affaire. Nous visons⁽²⁾ à ce que nos actions apportent de la valeur à METRO, et à nos parties prenantes - clients, employés, fournisseurs, actionnaires et partenaires communautaires.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE

Nous évaluons la performance globale de la Société à l'aide des principaux indicateurs suivants :

- chiffre d'affaires :
 - croissance du chiffre d'affaires;
 - croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables;
 - valeur de la transaction moyenne par client et nombre de transactions;
 - chiffre d'affaires hebdomadaire moyen;
 - chiffre d'affaires hebdomadaire moyen par pied carré;
 - chiffre d'affaires par heure travaillée par magasin pour évaluer la productivité;
 - pourcentage du chiffre d'affaires réalisé avec les clients membres des programmes de fidélisation;
 - part de marché;
 - satisfaction de la clientèle;
- pourcentage de marge brute;
- pourcentage du bénéfice opérationnel avant amortissement et pertes de valeur d'actifs par rapport au chiffre d'affaires;
- croissance du bénéfice avant frais financiers nets et impôts sur les bénéfices ajusté⁽¹⁾;
- pourcentage du bénéfice net par rapport au chiffre d'affaires;
- croissance du bénéfice net par action;
- croissance du bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾;
- investissements dans le réseau de détail :
 - valeur monétaire et nature des investissements dans les magasins;
 - nombre de magasins;
 - croissance de la superficie par magasin;
- rendement des capitaux propres;
- rendement total pour les actionnaires.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 a atteint 21 219,9 millions \$ comparativement à 20 724,6 millions \$ pour l'exercice 2023, une hausse de 2,4 %, et en hausse de 4,4 % sur la base de 52 semaines en 2023. Le bénéfice net de l'exercice 2024 a été de 931,7 millions \$ comparativement à 1 018,8 millions \$ pour l'exercice 2023, et le bénéfice net dilué par action de 4,11 \$ par rapport à 4,35 \$ en 2023, en baisse de 8,5 % et 5,5 % respectivement. Le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ de l'exercice 2024 a été de 972,9 millions \$ comparativement à 1 006,6 millions \$ pour l'exercice 2023, soit une baisse de 3,3 %. Le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de l'exercice 2024 a été de 4,30 \$, représentant le même montant que l'exercice 2023. Au cours de l'exercice 2023, le conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto a eu un impact défavorable d'environ 27,0 millions \$ après impôts, ou 0,12 \$ par action et la 53e semaine a eu un impact favorable de 27,0 millions \$ après impôts ou 0,12 \$ par action.

Nous avons accompli plusieurs réalisations au cours de l'exercice dont voici les principales :

- Avec le nouveau centre de distribution pour les produits frais à Toronto maintenant pleinement opérationnel, le dernier jalon du projet de modernisation de près d'un milliard \$ sur 7 ans a été atteint. Initié en 2017, le projet comprenait des investissements dans le nouveau centre de distribution automatisé pour les produits frais et surgelés ouvert en 2023 à Terrebonne, l'agrandissement du centre de distribution pour les produits frais à Laval, ainsi que la construction de deux nouveaux centres de distribution automatisés à Toronto – un centre pour les produits surgelés ouvert en 2022, et l'ouverture du nouveau centre pour les produits frais complétée en 2024.
- Nous avons procédé, en octobre dernier, au lancement du programme de récompenses Moi Rewards en Ontario, en partenariat avec RBC et son programme Avion Récompenses. Ce lancement en Ontario est une évolution du programme Moi lancé avec succès au Québec en 2023. Plus récemment, le sondage Wow 2024 de Léger a d'ailleurs classé Moi comme le programme de récompenses le plus largement utilisé au Québec, avec 79 % des clients de METRO activement engagés dans le programme et bénéficiant de ses avantages. Signe que le programme est très bien reçu par la clientèle, le nombre d'adhésions en Ontario a atteint plus d'un million depuis le lancement en octobre dernier.
- Nous avons poursuivi les investissements dans notre réseau de magasins. Au Québec, nous avons ouvert quatre nouveaux magasins Super C, converti trois magasins Metro en Super C, relocalisé un Metro et nous avons, avec nos marchands affiliés, effectué des rénovations majeures et des agrandissements dans sept autres magasins. En Ontario, nous avons ouvert un magasin Metro, un magasin Food Basics, un magasin Food Basics a été relocalisé et nous avons effectué des rénovations majeures dans quatre autres magasins. Du côté de la pharmacie, nous avons procédé à l'ouverture de trois succursales, à trois relocalisations, à deux conversions ainsi qu'à des rénovations majeures et des agrandissements dans 13 succursales.
- Au cours de la dernière année, les pharmaciens des réseaux Jean Coutu et Brunet ont effectué plus de 3 millions de consultations liées à leur champ de pratique élargi. À ce chiffre s'ajoutent des millions de conseils prodigués au quotidien contribuant à alléger la pression sur le système de santé. Alors que les patients se tournent de plus en plus vers le pharmacien, l'adoption récente du Projet de Loi No 67 qui vise l'élargissement de la pratique professionnelle des pharmaciens constitue une reconnaissance de ses compétences comme professionnel de première ligne en santé, un rôle qui est appelé à continuer de croître et devenir plus important dans les années à venir.
- En 2024, METRO a continué de faire croître ses services de commerce en ligne, notamment en poursuivant son déploiement en Ontario avec le lancement du service de cueillette chez Food Basics (offert dans 63 magasins). Le service de cueillette a poursuivi son expansion et est désormais offert dans 231 magasins Metro, 92 Super C et 311 pharmacies PJC. Metro.ca a également ajouté plus de capacité à son service de livraison le jour même par l'entremise de son partenariat avec Instacart. Ce partenaire tierce livre désormais des commandes effectuées sur metro.ca dans 40 marchés supplémentaires en Ontario et 6 au Québec METRO a aussi redessiné et lancé une nouvelle application mobile transactionnelle pour l'enseigne Super C. Nous avons également étendu le service de livraison dans nos enseignes pharmaceutiques, Jean-Coutu et Brunet, via l'application Uber Eats. Les clients peuvent passer des commandes pour une livraison le jour même dans près de 330 magasins Jean Coutu et Brunet et les recevoir en aussi peu que deux heures.
- La firme de sondage, de recherche marketing et analytique Léger dévoilait en avril dernier le classement des entreprises les plus admirées des Québécoises et Québécois. L'enseigne Jean Coutu y décroche à nouveau cette année la 1re position pour le secteur du commerce de détail et la 2e position au classement général pour le Québec. Jean Coutu est la seule enseigne de pharmacie à s'être hissée au top 10. Elle s'est également classée au 2e rang du Palmarès employeur au Québec.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

- Les marques privées METRO se sont une fois de plus distinguées lors de la 31e édition du Grand Prix Canadien des Nouveaux Produits, en remportant un total de 8 prix, le plus élevé parmi tous les détaillants, reconnaissant nos produits comme les meilleures innovations de l'année au Canada. Organisé par le Conseil canadien du commerce de détail, ce prestigieux concours met en lumière les meilleures innovations de l'industrie à travers tout le pays.
- Nous sommes à mi-parcours dans la mise en œuvre de notre plan de responsabilité d'entreprise (RE) 2022-2026. Cette année encore, nous avons progressé au regard de nos priorités et nous sommes sur la bonne voie pour atteindre la plupart de nos objectifs. Les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) font l'objet d'une réglementation accrue, et nous nous préparons aux nombreux changements législatifs imminents. La publication de notre premier Rapport en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en est un bon exemple. Nous continuons à évaluer les pratiques de nos fournisseurs et à améliorer ainsi la transparence au sein de notre chaîne d'approvisionnement, grâce à la poursuite de notre partenariat avec Sphera, anciennement SupplyShift. En 2024, nous avons également déployé des efforts additionnels pour réduire le plastique à usage unique, notamment en prenant part à un projet pilote de partage de contenants réutilisables en Ontario. En matière de changements climatiques, nous avons divulgué pour la première fois nos résultats quant à nos cinq objectifs de réduction des émissions des gaz à effet de serre à court terme basés sur la science, fixés en 2023. Nos efforts pour réduire nos matières résiduelles ont également donné des résultats : pour la première année, nous constatons une amélioration notable de notre taux de diversion, autant dans nos magasins que dans nos centres de distribution. De plus, nous avons poursuivi notre stratégie d'investissement communautaire et augmenté nos dons corporatifs par rapport à 2023.
- Chez METRO, l'investissement communautaire est bien ancré dans nos valeurs et fait partie intégrante de notre démarche en responsabilité d'entreprise. Il représente un important levier pour refléter et faire vivre notre raison d'être : Nourrir la santé et le bien-être de nos communautés. C'est dans ce contexte, et avec l'ambition de créer un héritage dans les communautés dans lesquelles nous sommes établis depuis plus de 75 ans, que nous avons annoncé la mise en place d'un réseau communautaire de cuisines partagées à travers le Québec, en collaboration avec Banques alimentaires du Québec (BAQ). Par cette initiative, METRO souhaite bâtir des lieux collectifs de rassemblement au cœur des communautés afin de permettre un meilleur accès à une saine alimentation pour la population vivant l'insécurité alimentaire. Ces cuisines partagées seront des lieux multifonctionnels que les usagers et les usagères pourront utiliser pour différentes vocations : offrir des ateliers d'éducation culinaire, faire des groupes de cuisines collectives, favoriser l'accès à des denrées saines et nutritives par des programmes innovants, développer un sentiment d'appartenance à leur communauté et briser l'isolement, par exemple.
- METRO s'est engagée à adopter des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à court terme basés sur la science, pour ses émissions directes et indirectes. METRO et FLO, un chef de file nord-américain de la recharge de véhicules électriques (VE) et fournisseur de solutions de recharge intelligente, ont annoncé un nouveau partenariat pour offrir une recharge rapide dans plus de 130 épiceries Metro, Super C, Food Basics et Marché Adonis du Québec et de l'Ontario. Par ce partenariat, nous prenons action pour réduire nos émissions indirectes en lien avec le transport de nos clients, tout en contribuant à l'effort collectif de transition vers une économie plus sobre en carbone. Le partenariat, qui comprend l'installation d'au moins 500 ports de recharge rapide, permettra de s'assurer que les conducteurs et conductrices de VE ont accès à une recharge rapide dans des endroits pratiques et accessibles, ce qui leur permettra de garder leur voiture rechargée et de reprendre la route rapidement.
- METRO s'est vu remettre le Prix Maurice-Pollack qui souligne les actions exceptionnelles d'une entreprise en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle dans la catégorie « Grandes entreprises (employant 250 personnes et plus) ». Ce prix a mis de l'avant l'équipe METRO, composée de près de 19 % de travailleuses et travailleurs immigrants ou issus de minorités ethnoculturelles. En plus d'offrir un environnement de travail sain, respectueux et inclusif pour son personnel issu de diverses origines, METRO développe des pratiques innovantes en termes de diversité et d'inclusion, tout en établissant des objectifs concrets pour accroître la représentativité de personnes issues de la diversité culturelle dans ses équipes de direction.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 27 novembre 2024, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang Série L, à un taux d'intérêt nominal fixe de 3,998 %, échéant le 27 novembre 2029, d'un capital total de 500,0 millions \$. Le 2 décembre 2024, la Société a procédé au remboursement de la totalité des billets de Série J, à un taux d'intérêt nominal fixe de 1,92 %, d'un montant de 300,0 millions \$ qui venait à échéance ce même jour.

INFORMATION ANNUELLE CHOISIE

	2024	2023	Variation	2022	Variation
<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	<i>(52 semaines)</i>	<i>(53 semaines)</i>	<i>%</i>	<i>(52 semaines)</i>	<i>%</i>
Chiffre d'affaires	21 219,9	20 724,6	2,4	18 888,9	9,7
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère	928,8	1 014,8	(8,5)	846,1	19,9
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	2,9	4,0	(27,5)	3,4	17,6
Bénéfice net	931,7	1 018,8	(8,5)	849,5	19,9
Bénéfice net par action de base	4,13	4,36	(5,3)	3,53	23,5
Bénéfice net dilué par action	4,11	4,35	(5,5)	3,51	23,9
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	972,9	1 006,6	(3,3)	922,1	9,2
Bénéfice net dilué par action ajusté ⁽¹⁾	4,30	4,30	—	3,82	12,6
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾ (%)	13,4	15,2	—	13,0	—
Dividendes par action <i>(en dollars)</i>	1,3075	1,1825	10,6	1,0750	10,0
Total de l'actif	14 140,6	13 865,3	2,0	13 401,3	3,5
Parties courante et non courante de la dette	2 674,3	2 665,6	0,3	2 342,8	13,8

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 a atteint 21 219,9 millions \$ comparativement à 20 724,6 millions \$ pour l'exercice 2023, une hausse de 2,4 %, et en hausse de 4,4 % sur la base de 52 semaines en 2023.

Le bénéfice net des exercices 2024, 2023 et 2022 ont été respectivement de 931,7 millions \$, 1 018,8 millions \$ et 849,5 millions \$ et le bénéfice net dilué par action de 4,11 \$, 4,35 \$ et 3,51 \$. Si l'on tient compte des éléments relatifs aux exercices 2024 et 2023 présentés dans le tableau « Ajustements au bénéfice net et au bénéfice net dilué par action (BPA)⁽¹⁾ » de la section « Résultats d'exploitation », ainsi que pour l'exercice 2022, la perte de valeur au titre d'un programme de fidélisation, le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ de l'exercice 2024 a été de 972,9 millions \$ comparativement à 1 006,6 millions \$ pour l'exercice 2023 et à 922,1 millions \$ pour l'exercice 2022 alors que le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ a été de 4,30 \$ pour les exercices 2024 et 2023 et 3,82 \$ pour 2022, stable et une augmentation de 12,6 % respectivement.

PERSPECTIVES⁽²⁾

Alors que nous entamons notre exercice 2025, les investissements importants dans la modernisation de notre chaîne d'approvisionnement sont en grande partie derrière nous, et nous nous concentrons maintenant sur la réalisation de gains d'efficacité et l'amélioration du service à notre réseau de magasins. Ces investissements nous ont également bien positionnés pour la croissance et l'expansion de notre réseau de détail au cours des années à venir. Nous prévoyons renouer avec la croissance de nos bénéfices graduellement au cours de l'exercice 2025 et nous maintenons notre objectif de croissance annuelle divulgué publiquement entre 8 % et 10 % du bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ à moyen et à long terme.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 a atteint 21 219,9 millions \$ comparativement à 20 724,6 millions \$ pour l'exercice 2023, une hausse de 2,4 %, et en hausse de 4,4 % sur la base de 52 semaines en 2023, attribuable à la hausse du chiffre d'affaires dans notre réseau de détail cette année et à l'impact négatif d'un conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto en 2023. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ a été en hausse de 2,7 % (en hausse de 7,6 % en 2023). Les ventes alimentaires en ligne⁽¹⁾ ont augmenté de 45,6 % par rapport à l'an dernier (hausse de 78,0 % en 2023) principalement attribuables à une hausse des ventes provenant de nos partenariats. Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ a connu une hausse de 5,2 % (6,5 % en 2023), soit une hausse de 6,4 % pour les médicaments d'ordonnance⁽¹⁾ et une hausse de 2,6 % pour les produits de la section commerciale⁽¹⁾.

BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL AVANT AMORTISSEMENT ET PERTES DE VALEUR D'ACTIFS

Cette mesure du bénéfice exclut les frais financiers nets, les impôts et l'amortissement et les pertes de valeur d'actifs.

Pour l'exercice 2024 le bénéfice opérationnel avant amortissement et pertes de valeur d'actifs a été de 1 987,0 millions \$ ou 9,4 % du chiffre d'affaires, une hausse de 0,9 % comparativement à l'exercice 2023. L'exercice 2024 comprenait des gains sur cession d'actifs de 6,8 millions \$ comparativement à des gains de 4,2 millions \$ l'an dernier.

Notre taux de marge brute⁽¹⁾ a été de 19,7 % pour l'exercice 2024, stable par rapport à l'an dernier.

Notre pourcentage de charges d'exploitation sur le chiffre d'affaires a été de 10,4 % pour l'exercice 2024 comparativement à 10,2 % en 2023. L'augmentation des charges d'exploitation est principalement liée à la mise en service de notre nouveau centre de distribution automatisé des produits frais et surgelés à Terrebonne et au lancement de la dernière phase de notre nouveau centre de distribution automatisé de produits frais à Toronto.

AMORTISSEMENT

La dépense d'amortissement pour l'exercice 2024 a été de 570,4 millions \$ comparativement à 525,2 millions \$ pour l'exercice 2023. Cette augmentation est principalement attribuable à la mise en service de notre nouveau centre de distribution automatisé des produits frais et surgelés à Terrebonne et de la dernière phase de notre nouveau centre de distribution automatisé de produits frais à Toronto.

PERTES DE VALEUR D'ACTIFS

Au cours de l'exercice 2024, la Société a comptabilisé des pertes de valeur d'actifs totalisant 20,8 millions \$ découlant de la décision de retirer les magasins Metro de l'Ontario du programme de fidélisation Air Miles® à l'été 2024. Ces pertes de valeur représentent la valeur comptable totale de l'actif au titre du programme de fidélisation.

FRAIS FINANCIERS NETS

Les frais financiers nets pour l'exercice 2024 ont été de 145,7 millions \$ comparativement à 122,6 millions \$ en 2023. La hausse est principalement attribuable à une augmentation de la dette moyenne et à des intérêts capitalisés moindres liés à nos projets d'automatisation des centres de distribution.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts pour l'exercice 2024 a été de 318,4 millions \$ comparativement à 303,0 millions \$ pour l'exercice 2023, avec des taux d'imposition effectifs de 25,5 % et 22,9 % respectivement. L'augmentation du taux d'imposition effectif en 2024 est principalement attribuable à la comptabilisation d'un actif au titre des impôts sur les exercices précédents de 40,7 millions \$ au troisième trimestre de l'exercice 2023.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE NET AJUSTÉ⁽¹⁾

Le bénéfice net de l'exercice 2024 a été de 931,7 millions \$ comparativement à 1 018,8 millions \$ pour l'exercice 2023, et le bénéfice net dilué par action de 4,11 \$ par rapport à 4,35 \$ en 2023, en baisse de 8,5 % et 5,5 % respectivement. En excluant les éléments spécifiques présentés dans le tableau ci-dessous, le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ de l'exercice 2024 a été de 972,9 millions \$ comparativement à 1 006,6 millions \$ pour l'exercice 2023, soit une baisse de 3,3 %. Le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ de l'exercice 2024 a été de 4,30 \$, représentant le même montant que l'exercice 2023. Au cours de l'exercice 2023, le conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto a eu un impact défavorable d'environ 27,0 millions \$ après impôts, ou 0,12 \$ par action et la 53e semaine a eu un impact favorable de 27,0 millions \$ après impôts ou 0,12 \$ par action.

Ajustements au bénéfice net et au bénéfice net dilué par action (BPA)⁽¹⁾

	2024 (52 semaines)		2023 (53 semaines)		Variation (%)	
	Bénéfice net (en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)	Bénéfice net (en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)	Bénéfice net	BPA dilué
Selon les états financiers	931,7	4,11	1 018,8	4,35	(8,5)	(5,5)
Perte de valeur au titre d'un programme de fidélisation, nette d'impôts de 2,7 \$	18,1		—			
Gain sur la disposition d'une participation dans une entreprise associée, net d'impôts de 1,6 \$	(5,4)		—			
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu, net d'impôts de 10,2 \$	28,5		28,5			
Ajustement favorable d'impôt au titre d'exercices antérieurs	—		(40,7)			
Mesures ajustées ⁽¹⁾	972,9	4,30	1 006,6	4,30	(3,3)	—

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	2024	2023	Variation (%)
Chiffre d'affaires			
1 ^{er} trim. ⁽³⁾	4 974,2	4 670,9	6,5
2 ^e trim. ⁽³⁾	4 655,5	4 554,5	2,2
3 ^e trim. ⁽⁴⁾	6 651,8	6 427,5	3,5
4 ^e trim. ⁽⁵⁾	4 938,4	5 071,7	(2,6)
Exercice	21 219,9	20 724,6	2,4
Bénéfice net			
1 ^{er} trim. ⁽³⁾	228,5	231,1	(1,1)
2 ^e trim. ⁽³⁾	187,1	218,8	(14,5)
3 ^e trim. ⁽⁴⁾	296,2	346,7	(14,6)
4 ^e trim. ⁽⁵⁾	219,9	222,2	(1,0)
Exercice	931,7	1 018,8	(8,5)
Bénéfice net ajusté⁽¹⁾			
1 ^{er} trim. ⁽³⁾	235,0	237,6	(1,1)
2 ^e trim. ⁽³⁾	206,4	225,4	(8,4)
3 ^e trim. ⁽⁴⁾	305,0	314,8	(3,1)
4 ^e trim. ⁽⁵⁾	226,5	228,8	(1,0)
Exercice	972,9	1 006,6	(3,3)
Bénéfice net dilué par action (en dollars)			
1 ^{er} trim. ⁽³⁾	0,99	0,97	2,1
2 ^e trim. ⁽³⁾	0,83	0,93	(10,8)
3 ^e trim. ⁽⁴⁾	1,31	1,49	(12,1)
4 ^e trim. ⁽⁵⁾	0,98	0,96	2,1
Exercice	4,11	4,35	(5,5)
Bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ (en dollars)			
1 ^{er} trim. ⁽³⁾	1,02	1,00	2,0
2 ^e trim. ⁽³⁾	0,91	0,96	(5,2)
3 ^e trim. ⁽⁴⁾	1,35	1,35	—
4 ^e trim. ⁽⁵⁾	1,02	0,99	3,0
Exercice	4,30	4,30	—

⁽³⁾ 12 semaines

⁽⁴⁾ 16 semaines

⁽⁵⁾ 12 semaines en 2024, 13 semaines en 2023

Le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2024, clos le 23 décembre 2023, a atteint 4 974,2 millions \$, en hausse de 6,5 % comparativement au chiffre d'affaires du premier trimestre de 2023, clos le 17 décembre 2022. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ a été en hausse de 6,1 % (7,5 % au premier trimestre de 2023), et en hausse de 3,4 % en tenant compte du décalage de la semaine de Noël. Notre inflation alimentaire était d'environ 4,0 %, inférieur à l'IPC déclaré et en baisse par rapport à 5,5 % au trimestre précédent. Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ a connu une hausse de 3,9 % (7,7 % au premier trimestre de 2023), soit une hausse de 6,6 % pour les médicaments d'ordonnance⁽¹⁾ et une baisse de 1,2 % pour les produits de la section commerciale⁽¹⁾, alors que nous croisons des ventes très élevées l'an dernier en raison d'une saison de toux et rhume exceptionnellement forte.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre de l'exercice 2024, clos le 16 mars 2024, a atteint 4 655,5 millions \$, en hausse de 2,2 % comparativement au chiffre d'affaires du deuxième trimestre de 2023, clos le 11 mars 2023, attribuable à la hausse du chiffre d'affaires dans notre réseau de détail. Notre inflation alimentaire était d'environ 3,0 %, en baisse par rapport à 4,0 % au trimestre précédent. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ a été en hausse de 0,2 % au deuxième trimestre de l'exercice 2024 (5,8 % au deuxième trimestre de 2023), et en hausse de 2,7 % en tenant compte du décalage de la semaine de Noël. Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ a connu une hausse de 5,9 % (7,3 % au deuxième trimestre de 2023), soit une hausse de 6,0 % pour les médicaments d'ordonnance⁽¹⁾ et une hausse de 5,8 % pour les produits de la section commerciale⁽¹⁾, attribuable à la forte saison de toux et rhume et à des stratégies de mise en marché efficaces.

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre de l'exercice 2024, clos le 6 juillet 2024, a atteint 6 651,8 millions \$, en hausse de 3,5 % comparativement au chiffre d'affaires du troisième trimestre de 2023, clos le 1^{er} juillet 2023, attribuable à la hausse du chiffre d'affaires dans notre réseau de détail. Notre inflation alimentaire était légèrement inférieure à l'IPC déclaré pour les aliments achetés en magasin de 1,1 %. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ a été en hausse de 2,4 % au troisième trimestre de l'exercice 2024 (9,4 % au troisième trimestre de 2023). Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ a connu une hausse de 5,2 % (5,9 % au troisième trimestre de 2023), soit une hausse de 6,3 % pour les médicaments d'ordonnance⁽¹⁾ et une hausse de 3,0 % pour les produits de la section commerciale⁽¹⁾, principalement les médicaments en vente libre, les cosmétiques et les produits de santé et beauté.

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre de l'exercice 2024, clos le 28 septembre 2024, a atteint 4 938,4 millions \$, en baisse de 2,6 % comparativement au chiffre d'affaires du quatrième trimestre de 2023, et en hausse de 5,7 % sur la base de 12 semaines en 2023, attribuable à la hausse du chiffre d'affaires dans notre réseau de détail cette année et à l'impact négatif d'un conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto au quatrième trimestre de 2023. Notre inflation alimentaire était légèrement supérieure à l'IPC déclaré pour les aliments achetés en magasin de 1,7 %. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ a été en hausse de 2,2 % au quatrième trimestre de l'exercice 2024 (6,8 % au quatrième trimestre de 2023). Les ventes alimentaires en ligne⁽¹⁾ ont augmenté de 27,6 % par rapport à la période de 12 semaines comparable de l'année dernière (116,0 % au quatrième trimestre de 2023). Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ a connu une hausse de 5,7 % (5,5 % au quatrième trimestre de 2023), soit une hausse de 6,8 % pour les médicaments d'ordonnance⁽¹⁾ et une hausse de 3,3 % pour les produits de la section commerciale⁽¹⁾, principalement les médicaments en vente libre, les cosmétiques et les produits de santé et beauté.

Le bénéfice net du premier trimestre de l'exercice 2024 a été de 228,5 millions \$ comparativement à 231,1 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023, et le bénéfice net dilué par action de 0,99 \$ par rapport à 0,97 \$ en 2023, en baisse de 1,1 % et en hausse de 2,1 % respectivement. Le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du premier trimestre de l'exercice 2024 a totalisé 235,0 millions \$ comparativement à 237,6 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023 et le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ s'est établi à 1,02 \$ comparativement à 1,00 \$, en baisse de 1,1 % et en hausse de 2,0 % respectivement. Les premiers trimestres de 2024 et 2023 comprenaient un ajustement pour l'amortissement avant impôt des immobilisations intangibles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu au montant de 8,9 millions \$ ainsi que les impôts relatifs à cet élément.

Le bénéfice net du deuxième trimestre de l'exercice 2024 a été de 187,1 millions \$ comparativement à 218,8 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023, et le bénéfice net dilué par action de 0,83 \$ par rapport à 0,93 \$ en 2023, en baisse de 14,5 % et 10,8 % respectivement. Le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du deuxième trimestre de l'exercice 2024 a totalisé 206,4 millions \$ comparativement à 225,4 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023 et le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ s'est établi à 0,91 \$ comparativement à 0,96 \$, en baisse de 8,4 % et 5,2 % respectivement. Les deuxièmes trimestres de 2024 et 2023 comprenaient un ajustement pour l'amortissement avant impôt des immobilisations intangibles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu au montant de 8,9 millions \$ et le deuxième trimestre de 2024 comprenait également une perte de valeur d'un programme de fidélisation de 20,8 millions \$ et un gain sur la disposition d'une participation dans une entreprise associée de 7,0 millions \$, ainsi que les impôts relatifs à ces éléments.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Le bénéfice net du troisième trimestre de l'exercice 2024 a été de 296,2 millions \$ comparativement à 346,7 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023, et le bénéfice net dilué par action de 1,31 \$ par rapport à 1,49 \$ en 2023, en baisse de 14,6 % et 12,1 % respectivement. Le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du troisième trimestre de l'exercice 2024 a totalisé 305,0 millions \$ comparativement à 314,8 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023, soit une baisse de 3,1 % et le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ a été de 1,35 \$, le même montant qu'au trimestre correspondant de 2023. Les troisièmes trimestres de 2024 et 2023 comprenaient un ajustement pour l'amortissement avant impôt des immobilisations intangibles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu au montant de 11,9 millions \$, ainsi que les impôts relatifs à cet élément et le troisième trimestre de 2023 comprenait également un ajustement de 40,7 millions \$ lié à la comptabilisation d'un actif au titre des impôts sur les exercices précédents.

Le bénéfice net du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 219,9 millions \$ comparativement à 222,2 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023, et le bénéfice net dilué par action de 0,98 \$ par rapport à 0,96 \$ en 2023, en baisse de 1,0 % et en hausse de 2,1 % respectivement. Le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 226,5 millions \$ comparativement à 228,8 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023 en baisse de 1,0 %. Le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 1,02 \$, comparativement à 0,99 \$ en 2023, en hausse de 3,0 %. Au quatrième trimestre de 2023, le conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto a eu un impact défavorable d'environ 27,0 millions \$ après impôts, ou 0,12 \$ par action et la 13e semaine a eu un impact favorable de 27,0 millions \$ après impôts ou 0,12 \$ par action. Les quatrièmes trimestres de 2024 et 2023 comprenaient un ajustement pour l'amortissement avant impôt des immobilisations intangibles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu au montant de 9,0 millions \$, ainsi que les impôts relatifs à cet élément.

(en millions de dollars)	2024				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Bénéfice net	228,5	187,1	296,2	219,9	231,1	218,8	346,7	222,2
Perte de valeur au titre d'un programme de fidélisation, nette d'impôts	—	18,1	—	—	—	—	—	—
Gain sur la disposition d'une participation dans une entreprise associée, net d'impôts	—	(5,4)	—	—	—	—	—	—
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu, net d'impôts	6,5	6,6	8,8	6,6	6,5	6,6	8,8	6,6
Ajustement favorable d'impôt au titre d'exercices antérieurs	—	—	—	—	—	—	(40,7)	—
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	235,0	206,4	305,0	226,5	237,6	225,4	314,8	228,8

(en dollars)	2024				2023			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Bénéfice net dilué par action	0,99	0,83	1,31	0,98	0,97	0,93	1,49	0,96
Impact des ajustements	0,03	0,08	0,04	0,04	0,03	0,03	(0,14)	0,03
Bénéfice net dilué par action ajusté ⁽¹⁾	1,02	0,91	1,35	1,02	1,00	0,96	1,35	0,99

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

SITUATION DE TRÉSORERIE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les activités opérationnelles ont généré des fonds de 1 680,0 millions \$ pour l'exercice 2024 comparativement à 1 563,5 millions \$ en 2023. La hausse est principalement attribuable à la variation des éléments hors caisse du fonds de roulement au cours de l'exercice par rapport à l'an dernier.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2024, les activités d'investissement ont nécessité des fonds de 456,4 millions \$ comparativement à 572,5 millions \$ pour l'exercice 2023. La variation s'explique principalement par des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et de goodwill moins élevées de 100,2 millions \$ en 2024 notamment en raison de notre investissement dans notre centre de distribution automatisé de Terrebonne au cours de l'exercice 2023.

Au cours de l'exercice 2024, nous avons procédé avec les détaillants à l'ouverture de 9 magasins, à des rénovations majeures et agrandissements dans 11 magasins, 2 magasins ont été relocalisés et 5 magasins ont été fermés pour une augmentation nette de 318 100 pieds carrés ou 1,5 % de notre réseau de détail alimentaire.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les activités de financement ont nécessité des fonds de 1 223,7 millions \$ pour l'exercice 2024 comparativement à 974,9 millions \$ pour l'exercice 2023. Cet écart s'explique principalement par une augmentation de la dette moins élevée de 173,4 millions \$ et des remboursements de la dette plus élevés de 148,2 millions \$ en 2024 comparativement à 2023, partiellement compensés par des rachats d'actions moins élevés en 2024.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

SITUATION FINANCIÈRE

Nous n'anticipons⁽²⁾ aucun risque de liquidité et nous considérons notre situation financière à la fin de l'exercice 2024 comme étant très saine. Nous avons une facilité de crédit renouvelable autorisée non utilisée de 564,6 millions \$.

Les principaux éléments de dette non courante à la fin de l'exercice 2024 se présentaient ainsi :

	Taux d'intérêt	Échéance	Notionnel (en millions de dollars)
Facilité de crédit renouvelable	Taux qui fluctuent selon les variations des taux des acceptations bancaires	27 octobre 2028	35,4
Billets de Série J	Taux nominal fixe de 1,92 %	2 décembre 2024	300,0
Billets de Série G	Taux nominal fixe de 3,39 %	6 décembre 2027	450,0
Billets de Série K	Taux nominal fixe de 4,66 %	7 février 2033	300,0
Billets de Série B	Taux nominal fixe de 5,97 %	15 octobre 2035	400,0
Billets de Série D	Taux nominal fixe de 5,03 %	1 ^{er} décembre 2044	300,0
Billets de Série H	Taux nominal fixe de 4,27 %	4 décembre 2047	450,0
Billets de Série I	Taux nominal fixe de 3,41 %	28 février 2050	400,0

Le 27 novembre 2024, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang Série L, à un taux d'intérêt nominal fixe de 3,998 %, échéant le 27 novembre 2029, d'un capital total de 500,0 millions \$. Le 2 décembre 2024, la Société a procédé au remboursement de la totalité des billets de Série J, à un taux d'intérêt nominal fixe de 1,92 %, d'un montant de 300,0 millions \$ qui venait à échéance ce même jour. Pour plus de détails, consulter la section Événements postérieurs à la date de clôture.

Le 6 février 2023, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang Série K, à un taux d'intérêt nominal fixe de 4,66 %, échéant le 7 février 2033, d'un capital total de 300,0 millions \$. En prévision de cette émission la Société avait conclu, le 14 novembre 2022, un contrat à terme sur obligations désigné comme couvertures de flux de trésorerie sur une composante d'une émission de dette future hautement probable d'un montant de 250,0 millions \$ ayant pour effet de fixer le taux d'intérêt à un taux sur 10 ans de 2,996 %. La partie efficace de la perte sur l'instrument de couverture était comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. À la suite de l'émission des billets Série K, les montants cumulés dans les capitaux propres ont été reclassés dans les frais financiers nets sur une base linéaire sur la durée de la dette.

Au cours de l'exercice 2022, la Société avait conclu un swap de taux d'intérêt de 300,0 millions \$ ayant pour effet de fixer le taux d'intérêt à un taux variable équivalent au taux des acceptations bancaires à 3 mois (CDOR) majoré de 11 points de base (0,11 %) sur la durée des billets de Série J. Au 28 septembre 2024, le solde des billets non garantis de premier rang de Série J était de 298,8 millions \$ (288,9 millions \$ au 30 septembre 2023), reflétant une augmentation des réévaluations à la juste valeur se rapportant à des swaps de taux d'intérêt de 9,9 millions \$ en 2024 (augmentation de 3,8 millions \$ en 2023) désignés comme des couvertures de juste valeur.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

CAPITAL-ACTIONS

(en milliers)	Actions ordinaires émises	
	2024	2023
Solde au début de l'exercice	228 949	236 929
Rachat d'actions en espèces	(6 680)	(8 170)
Exercice d'options d'achat d'actions	433	190
Solde à la fin de l'exercice	222 702	228 949
Solde aux 4 décembre 2024 et au 1 ^{er} décembre 2023	222 115	228 236

(en milliers)	Actions propres	
	2024	2023
Solde au début de l'exercice	296	335
Acquisitions	105	99
Remises en circulation	(113)	(138)
Solde à la fin de l'exercice	288	296
Solde aux 4 décembre 2024 et au 1 ^{er} décembre 2023	288	296

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

	Au 4 décembre 2024	28 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
Options d'achat d'actions (en milliers)	1 996	2 179	2 226
Prix d'exercice (en dollars)	41,16 à 77,75	41,16 à 77,75	40,23 à 77,75
Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	62,61	61,15	56,42

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS AU RENDEMENT

	Au 4 décembre 2024	28 septembre 2024	Au 30 septembre 2023
Unités d'actions au rendement (en milliers)	564	571	572

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Relativement à son programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités en vigueur du 27 novembre 2023 au 26 novembre 2024, la Société a racheté 7 000 000 de ses actions ordinaires à un prix moyen de 72,90 \$, pour une considération totale de 510,3 millions \$.

La Société a décidé de renouveler le programme afin de se doter d'une option supplémentaire pour utiliser ses liquidités excédentaires. Ainsi, la Société pourra racheter, dans le cours normal de ses activités entre le 27 novembre 2024 et le 26 novembre 2025, jusqu'à concurrence de 10 000 000 de ses actions ordinaires représentant approximativement 4,5 % des actions émises et en circulation de la Société en date du 14 novembre 2024. Les achats s'effectueront au prix du marché par l'entremise de la Bourse de Toronto, conformément à ses règles et politiques, ou par l'entremise de systèmes de négociation parallèles ou de toute autre façon pouvant être autorisée par un organisme de réglementation des valeurs mobilières, y compris en vertu d'ententes de gré à gré. Entre le 27 novembre 2024 et le 4 décembre 2024, la Société a racheté 50 000 de ses actions ordinaires à un prix moyen de 92,22 \$, pour une considération totale de 4,6 millions \$.

DIVIDENDES

Pour une 30^e année consécutive, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes trimestriels. Le dividende annuel a été en hausse de 10,6 % et s'est élevé à 1,3075 \$ par action comparativement à 1,1825 \$ en 2023 pour un montant total de 294,6 millions \$ en 2024 et de 275,0 millions \$ en 2023.

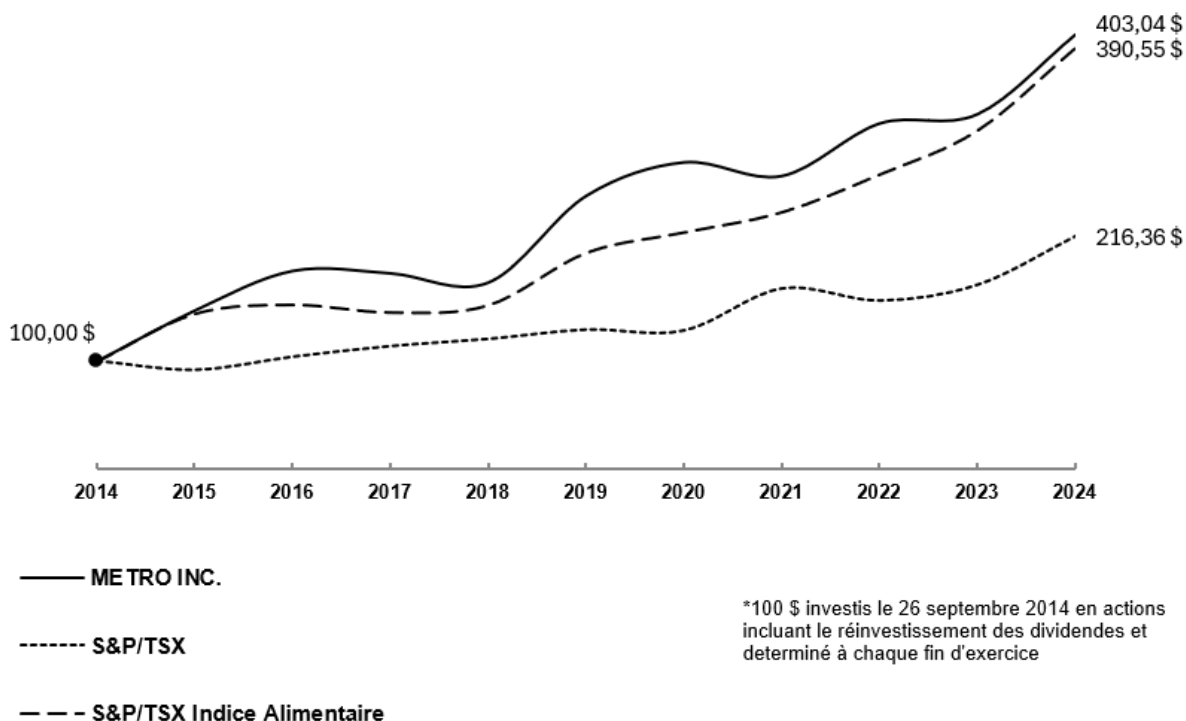
⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

OPÉRATIONS BOURSIÈRES

La valeur de l'action de METRO s'est maintenue dans une fourchette de 65,43 \$ à 87,22 \$ au cours de l'exercice 2024 (67,09 \$ à 78,90 \$ en 2023). Durant cette période, le nombre d'actions négociées à la Bourse de Toronto a été de 113,0 millions (118,6 millions en 2023). Le cours de clôture du vendredi 27 septembre 2024 était de 84,84 \$ comparativement à 70,54 \$ à la fin de l'exercice 2023. Depuis la fin de l'exercice, l'action de METRO s'est maintenue dans une fourchette de 81,01 \$ à 93,19 \$. Le cours de clôture du 4 décembre 2024 était de 92,78 \$. L'action de METRO a connu une croissance soutenue au cours des 10 dernières années.

RENDEMENT COMPARATIF DES ACTIONS SUR 10 ANS*



⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses actions et réclamations. La Société conteste le bien-fondé de ces actions et réclamations, et à ce stade-ci, la Société ne croit pas⁽²⁾ que ces dossiers auront une incidence importante sur la situation financière et les résultats consolidés de la Société. Toutefois, étant donné que tout litige comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces litiges ni le montant de pertes éventuelles. Aucune charge à payer ni aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

En mai 2019, deux (2) demandes d'autorisation d'actions collectives liées aux opioïdes ont été déposées en Ontario et au Québec par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs, dont, au Québec, une filiale de la Société, Pro Doc, et, en Ontario, Groupe Jean Coutu et Pro Doc. En décembre 2023, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rejeté la demande d'action collective contre Pro Doc, Groupe Jean Coutu et les défendeurs qui sont des distributeurs. Cette décision est finale, le demandeur n'ayant pas fait appel de la décision. En avril 2024, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'action collective, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige.

En février 2020, une demande d'autorisation d'action collective liée aux opioïdes a été déposée en Colombie-Britannique par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs, dont des filiales de la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. En avril 2021, une demande d'autorisation d'une action collective liée aux opioïdes a été déposée en Alberta par la Ville de Grande Prairie (Alberta) et la Ville de Brantford (Ontario). Cette demande, amendée à fin du mois de novembre 2024, vise plusieurs défendeurs, dont la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. En septembre 2021, une demande d'autorisation d'une (1) action collective liée aux opioïdes contre plusieurs défendeurs, dont Pro Doc et Groupe Jean Coutu, a également été déposée par la Peter Ballantyne Cree Nation et la Lac LaRonge Indian Band, en Saskatchewan. Les allégations formulées dans ces demandes d'autorisation d'actions collectives sont similaires à celles formulées dans la demande d'autorisation d'action collective déposée en août 2018 par la province de la Colombie-Britannique contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont des filiales de la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. Toutes ces actions collectives proposées portent notamment sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, de représentations frauduleuses et inexactes, d'absence d'information ainsi que de négligence. La province de Colombie-Britannique réclame au nom du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au chapitre des charges qui auraient été engagées dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé qui seraient liés à la dépendance aux opioïdes alors que l'action collective au Québec et l'action collective proposée en Colombie-Britannique, qui ont été intentées par des usagers d'opioïdes, visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom de tous les usagers d'opioïdes directement. La Ville de Grande Prairie poursuit en son nom et au nom de tous les gouvernements locaux et municipalités canadiens et réclame un montant indéterminé en dommages-intérêts pour des coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. La Peter Ballantyne Cree Nation et la Lac La Ronge Indian Band ont déposé une demande d'autorisation d'action collective similaire contre plusieurs défendeurs et réclament en leur nom et au nom de tous les gouvernements et communautés des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada un montant indéterminé. La Société estime⁽²⁾ que ces procédures sont sans fondement et que, dans certains cas, il y a même absence de juridiction. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

En 2017, le Bureau de la concurrence du Canada a débuté une enquête relativement à la fourniture de pain commercial impliquant certains fournisseurs et détaillants canadiens, dont la Société. En se basant sur l'information disponible jusqu'à présent, la Société ne croit pas qu'elle, ni qu'aucun de ses employés, ait enfreint la *Loi sur la concurrence*. Des demandes d'actions collectives ont été déposées contre la Société, des fournisseurs et certains détaillants. Le 19 décembre 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une de ces actions collectives, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. Le 31 décembre 2021, la Cour supérieure de l'Ontario a autorisé en partie l'exercice d'une autre de ces actions collectives. La Société conteste tous ces recours autant au stade de l'autorisation qu'au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers annuels consolidés de la Société.

Au cours de l'exercice financier 2016, une demande d'autorisation d'exercer une action collective a été signifiée au Groupe Jean Coutu par Sopropharm, une association constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* dont sont membres certains pharmaciens propriétaires franchisés du Groupe Jean Coutu. La demande vise à faire autoriser l'exercice de l'action collective sous la forme d'une action déclaratoire visant, entre autres, (i) à faire annuler certaines dispositions contractuelles des conventions de franchise type du Groupe Jean Coutu, notamment la clause

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

prévoyant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments par les établissements franchisés; (ii) à obtenir la restitution de certaines prestations; et (iii) à faire réduire certaines obligations contractuelles. Le 1^{er} novembre 2018, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice de l'action collective, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. La Société conteste ce recours au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

SOURCES DE FINANCEMENT

Nos activités opérationnelles ont permis de générer en 2024 des flux de trésorerie de 1 680,0 millions \$. Ces flux de trésorerie ont servi à financer nos activités d'investissement, dont des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et de goodwill de 579,7 millions \$, à procéder à des rachats d'actions au montant de 478,2 millions \$, à verser des dividendes de 294,6 millions \$, à procéder aux paiements des intérêts sur la dette de 132,0 millions \$ et aux paiements (capital et intérêts) des obligations locatives nets des paiements et intérêts reçus au titre des contrats de sous-location de 209,9 millions \$ ainsi qu'à effectuer nos autres activités d'investissement et de financement.

À la fin de l'exercice 2024, notre situation financière était composée principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 29,4 millions \$, d'une facilité de crédit renouvelable autorisée non utilisée de 564,6 millions \$ échéant en 2028, de billets de Série J de 300,0 millions \$ échéant en 2024, de billets de Série G de 450,0 millions \$ échéant en 2027, de billets de Série K de 300,0 millions \$ échéant en 2033, de billets de Série B de 400,0 millions \$ échéant en 2035, de billets de Série D de 300,0 millions \$ échéant en 2044, de billets de Série H de 450,0 millions \$ échéant en 2047 et de billets de Série I de 400,0 millions \$ échéant en 2050.

Nous croyons⁽²⁾ que les flux de trésorerie liés à nos activités opérationnelles de l'an prochain seront suffisants pour couvrir entièrement nos besoins de fonds liés aux activités d'investissement courantes.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Paielements exigibles par exercice (capital et intérêts)

(en millions de dollars)	Facilité de crédit et emprunts	Billets	Obligations locatives	Obligations en vertu de contrats de service	Total
2025	20,0	402,0	326,8	136,5	885,3
2026	41,8	101,1	297,9	122,5	563,3
2027	4,1	101,1	258,7	106,3	470,2
2028	2,4	538,4	221,2	26,8	788,8
2029	2,0	85,8	180,3	5,7	273,8
2030 par la suite	47,7	2 897,4	579,6	1,0	3 525,7
	118,0	4 125,8	1 864,5	398,8	6 507,1

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice 2024, nous avons approvisionné des pharmacies détenues par un membre du conseil d'administration et par un dirigeant de la Société. Ces transactions ont été effectuées dans le cours normal des affaires, elles ont été comptabilisées à la valeur d'échange et elles sont détaillées à la note 23 des états financiers annuels consolidés.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

QUATRIÈME TRIMESTRE

	2024 (12 semaines)	2023 (13 semaines)	Variation (%)
<i>(en millions de dollars, sauf le bénéfice net par action)</i>			
Chiffre d'affaires	4 938,4	5 071,7	(2,6)
Bénéfice opérationnel avant amortissement et pertes de valeurs d'actifs	459,6	448,0	2,6
Bénéfice net	219,9	222,2	(1,0)
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	226,5	228,8	(1,0)
Bénéfice net dilué par action	0,98	0,96	2,1
Bénéfice net dilué par action ajusté ⁽¹⁾	1,02	0,99	3,0
Flux de trésorerie liés aux :			
Activités opérationnelles	456,7	387,1	—
Activités d'investissement	(150,1)	(207,6)	—
Activités de financement	(282,5)	(174,7)	—

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre de l'exercice 2024, clos le 28 septembre 2024, a atteint 4 938,4 millions \$, en baisse de 2,6 % comparativement au chiffre d'affaires du quatrième trimestre de 2023, et en hausse de 5,7 % sur la base de 12 semaines en 2023, attribuable à la hausse du chiffre d'affaires dans notre réseau de détail cette année et à l'impact négatif d'un conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto au quatrième trimestre de 2023. Notre inflation alimentaire était légèrement supérieure à l'IPC déclaré pour les aliments achetés en magasin de 1,7 %.

Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables⁽¹⁾ a été en hausse de 2,2 % au quatrième trimestre de l'exercice 2024 (6,8 % au quatrième trimestre de 2023). Les ventes alimentaires en ligne⁽¹⁾ ont augmenté de 27,6 % par rapport à la période de 12 semaines comparable de l'année dernière (116,0 % au quatrième trimestre de 2023). Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables⁽¹⁾ a connu une hausse de 5,7 % (5,5 % au quatrième trimestre de 2023), soit une hausse de 6,8 % pour les médicaments d'ordonnance⁽¹⁾ et une hausse de 3,3 % pour les produits de la section commerciale⁽¹⁾, principalement les médicaments en vente libre, les cosmétiques et les produits de santé et beauté.

BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL AVANT AMORTISSEMENT ET PERTES DE VALEUR D'ACTIFS

Cette mesure du bénéfice exclut les frais financiers nets, les impôts et l'amortissement et les pertes de valeur d'actifs.

Le bénéfice opérationnel avant amortissement et pertes de valeur d'actifs du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 459,6 millions \$ ou 9,3 % du chiffre d'affaires, une hausse de 2,6 % comparativement au trimestre correspondant de l'exercice 2023.

Notre taux de marge brute⁽¹⁾ a été de 19,7 % pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, comparativement à 19,5 % pour le trimestre correspondant de 2023.

Notre pourcentage de charges d'exploitation sur le chiffre d'affaires a été de 10,4 % au quatrième trimestre de l'exercice 2024, comparativement à 10,7 % pour le même trimestre de 2023. En excluant l'impact du conflit de travail l'an dernier, notre pourcentage de charges d'exploitation sur le chiffre d'affaires au quatrième trimestre de l'exercice 2023 aurait été similaire à celui de cette année.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

AMORTISSEMENT

La dépense d'amortissement pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 135,8 millions \$ comparativement à 125,0 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023. L'augmentation de la dépense d'amortissement est principalement attribuable à la mise en service de notre nouveau centre de distribution automatisé des produits frais et surgelés à Terrebonne et de la dernière phase de notre nouveau centre de distribution automatisé de produits frais à Toronto.

FRAIS FINANCIERS NETS

Les frais financiers nets pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 ont été de 32,6 millions \$ comparativement à 30,1 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023. La hausse est principalement attribuable à une augmentation de la dette moyenne et à des intérêts capitalisés moindres liés à nos projets d'automatisation des centres de distribution.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts a été de 71,3 millions \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2024 avec un taux d'imposition effectif de 24,5 % comparativement à 70,7 millions \$ et un taux d'imposition effectif de 24,1 % au quatrième trimestre de l'exercice 2023.

BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE NET AJUSTÉ⁽¹⁾

Le bénéfice net du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 219,9 millions \$ comparativement à 222,2 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023, et le bénéfice net dilué par action de 0,98 \$ par rapport à 0,96 \$ en 2023, en baisse de 1,0 % et en hausse de 2,1 % respectivement. En excluant l'élément spécifique présenté dans le tableau ci-dessous, le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 226,5 millions \$ comparativement à 228,8 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023 en baisse de 1,0 %. Le bénéfice net dilué par action ajusté⁽¹⁾ du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a été de 1,02 \$, comparativement à 0,99 \$ en 2023, en hausse de 3,0 %. Au quatrième trimestre de 2023, le conflit de travail dans 27 magasins Metro dans le Grand Toronto a eu un impact défavorable d'environ 27,0 millions \$ après impôts, ou 0,12 \$ par action et la 13e semaine a eu un impact favorable de 27,0 millions \$ après impôts ou 0,12 \$ par action.

Ajustements au bénéfice net et au bénéfice net dilué par action (BPA)⁽¹⁾

	2024 (12 semaines)		2023 (13 semaines)		Variation (%)	
	Bénéfice net (en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)	Bénéfice net (en millions de dollars)	BPA dilué (en dollars)	Bénéfice net	BPA dilué
Selon les états financiers	219,9	0,98	222,2	0,96	(1,0)	2,1
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition du Groupe Jean Coutu, net d'impôts de 2,4 \$	6,6		6,6			
Mesures ajustées ⁽¹⁾	226,5	1,02	228,8	0,99	(1,0)	3,0

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

SITUATION DE TRÉSORERIE

Activités opérationnelles

Les activités opérationnelles ont généré des fonds de 456,7 millions \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2024 comparativement à 387,1 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2023. La hausse est principalement attribuable à la variation des éléments hors caisse du fonds de roulement au cours du trimestre par rapport à l'an dernier.

Activités d'investissement

Les activités d'investissement ont nécessité des fonds de 150,1 millions \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2024 comparativement à 207,6 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023. La variation s'explique principalement par des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et de goodwill moins élevées de 58,5 millions \$ en 2024.

Activités de financement

Au quatrième trimestre de 2024, les activités de financement ont nécessité des fonds de 282,5 millions \$ comparativement à 174,7 millions \$ pour le trimestre correspondant de 2023. La variation s'explique principalement par des remboursements de la dette plus élevés en 2024.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques financiers, approuvée par son conseil d'administration en avril 2010 et amendée en 2019, énonçant les lignes directrices sur l'utilisation des instruments financiers dérivés. Ces lignes directrices interdisent à la Société d'avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Au cours de l'exercice 2024, la Société a utilisé des instruments financiers dérivés tels que décrits aux notes 2 et 25 des états financiers annuels consolidés.

NOUVELLE NORME COMPTABLE

NORME COMPTABLE PUBLIÉE MAIS NON ENCORE ENTRÉE EN VIGUEUR

Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*, et des modifications corrélatives à plusieurs autres normes. Cette nouvelle norme introduit de nouvelles exigences en matière de présentation de l'état du résultat net, notamment la présentation de totaux et de sous-totaux spécifiés. L'entité doit classer, dans son état du résultat net, tous ses produits et toutes ses charges dans l'une des cinq catégories suivantes : « exploitation », « investissement », « financement », « impôts sur le résultat » et « activités abandonnée », avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. En outre, IFRS 18 exige la communication des mesures de la performance définies par la direction qui feront désormais partie des états financiers audités.

IFRS 18 et les modifications des autres normes auxquelles elle donne lieu entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais leur application anticipée est permise. L'entité qui les applique de manière anticipée doit l'indiquer dans ses états financiers. IFRS 18 devra être appliquée de manière rétrospective. La société s'affaire actuellement à identifier toutes les incidences que les modifications auront sur les états financiers consolidés et les notes annexes.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Nous avons utilisé, dans le présent rapport annuel, diverses expressions qui pourraient, au sens de la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, constituer des informations prospectives. De façon générale, toute déclaration contenue dans le présent rapport qui ne constitue pas un fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les expressions « prévoir », « poursuivre », « continuer », « anticiper », « croire », « viser », « estimer » et autres expressions similaires de même que l'emploi du temps futur ou conditionnel indiquent en général des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives pouvant être contenues dans le présent rapport font référence à des hypothèses sur les industries alimentaire et pharmaceutique au Canada, l'économie en général, notre budget annuel ainsi que notre plan d'action 2025.

Les déclarations prospectives contenues aux présentes ne donnent pas de garantie quant à la performance future de la Société et elles supposent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes pouvant faire en sorte que notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, notre entreprise ou notre réputation diffèrent significativement. D'autres risques ou incertitudes que nous estimons actuellement comme étant non importants pourraient aussi avoir un impact négatif important. Vous trouverez une description des risques à la rubrique « Gestion des risques » du présent rapport annuel qui pourraient influencer sur la réalisation de ces déclarations. Nous croyons que nos déclarations sont raisonnables et pertinentes à la date de publication du présent rapport et qu'elles représentent nos attentes. La Société n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives qui pourraient être contenues dans le présent rapport, sauf si cela est requis par la loi.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

En plus de fournir des mesures du bénéfice selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), nous avons inclus certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières. Ces mesures sont présentées à titre d'information relative, elles n'ont pas de sens normalisé par les IFRS et elles ne peuvent pas être comparées à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures financières non conformes aux PCGR, aux ratios non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières, soit les mesures de gestion du capital, les mesures financières supplémentaires et le total des mesures sectorielles, au sens du Règlement (collectivement, les « mesures financières déterminées »).

Les mesures financières déterminées que nous présentons dans nos documents rendus publics sont décrites ci-dessous par type de mesures.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Le **bénéfice avant frais financiers nets et impôts sur les bénéfices ajusté** est une mesure financière non conforme aux PCGR qui, en ce qui concerne sa composition, est ajustée pour exclure les frais financiers nets et les éléments spéciaux de la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans nos états financiers consolidés qui est le bénéfice avant impôts sur les bénéfices. Les éléments spéciaux peuvent inclure les charges d'acquisition et de restructuration, les gains ou les pertes sur la disposition de placements, et l'amortissement et les pertes de valeur des actifs incorporels résultant d'une acquisition d'entreprise.

Le **bénéfice net ajusté** est une mesure financière non conforme aux PCGR qui, en ce qui concerne sa composition, est ajustée pour exclure les éléments spéciaux de la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans nos états financiers consolidés qui est le bénéfice net. Les éléments spéciaux peuvent inclure les charges d'acquisition et de restructuration, les gains ou les pertes sur la disposition de placements, l'amortissement et les pertes de valeur des actifs incorporels résultant d'une acquisition d'entreprise et des ajustements significatifs d'impôt au titre d'exercices antérieurs.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Pour les mesures de performance financière, nous estimons que la présentation d'un bénéfice ajusté en fonction de ces éléments, qui ne reflètent pas nécessairement la performance de la Société, permet aux lecteurs des états financiers d'être mieux informés des résultats d'exploitation de la période considérée et de la période comparative, leur permettant ainsi de mieux analyser les tendances, d'évaluer la performance financière de la Société et d'évaluer ses perspectives. Le fait d'apporter des ajustements pour ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont de nature non récurrente.

RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Le **bénéfice net dilué par action ajusté** est un ratio non conforme aux PCGR en raison du fait qu'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR est une composante. La composante non conforme aux PCGR utilisée est le bénéfice net ajusté⁽¹⁾. Le bénéfice net dilué par action ajusté est calculé en divisant le bénéfice net ajusté⁽¹⁾ attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté pour refléter les effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Nous sommes d'avis que la présentation de ce ratio, dont une mesure financière non conforme aux PCGR est au moins une composante, permet aux lecteurs des états financiers d'être mieux informés des résultats d'exploitation de la période considérée et de la période comparative. Ainsi, les lecteurs des états financiers sont en mesure de mieux analyser les tendances, d'évaluer la performance financière de la Société et d'évaluer ses perspectives. Le fait d'apporter des ajustements pour ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont de nature non récurrente.

MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Les mesures financières supplémentaires décrites ci-dessous sont, ou devraient être, communiquées périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus de la Société.

Le **chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables** est défini comme étant les ventes au détail de magasins comparables ayant plus de 52 semaines consécutives d'opérations incluant les magasins relocalisés, agrandis et rénovés. Le chiffre d'affaires des magasins d'alimentation comparables est une mesure établie sur la base de tous les magasins de notre réseau, y compris ceux dont les ventes ne sont pas incluses dans les états financiers consolidés de la Société.

Les **ventes alimentaires en ligne** sont définies comme étant le total des ventes réalisées via tous nos canaux en ligne.

Le **chiffre d'affaires des pharmacies comparables (incluant le chiffre d'affaires total, de la section commerciale et des médicaments d'ordonnance)** est défini comme étant les ventes au détail de pharmacies comparables ayant plus de 52 semaines consécutives d'opérations incluant les pharmacies relocalisées, agrandies et rénovées. Le chiffre d'affaires des pharmacies comparables ne fait pas partie des états financiers consolidés de la Société parce que les pharmacies sont détenues par des pharmaciens propriétaires.

Le **taux de marge brute** est calculé en divisant la marge brute par le chiffre d'affaires.

Le **rendement des capitaux propres** est calculé en divisant le bénéfice net par la moyenne des capitaux propres.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le président et chef de la direction et le vice-président exécutif, chef de la direction financière et trésorier de la Société sont responsables d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), tels que définis par le Règlement 52-109 sur l'Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Ils sont assistés dans cette responsabilité par le comité de divulgation, lequel est composé de cadres dirigeants de la Société.

Sous leur supervision, une évaluation a été réalisée pour mesurer l'efficacité des CPCI et du CIIF. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif, chef de la direction financière et trésorier de la Société ont conclu que les CPCI et le CIIF étaient efficaces à la fin de l'exercice clos le 28 septembre 2024.

Par conséquent, la conception des CPCI fournit une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société lui est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis, et que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation.

De plus, la conception du CIIF fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

JUGEMENTS ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIFS

Notre rapport de gestion est fondé sur nos états financiers annuels consolidés, préparés conformément aux IFRS, et il est présenté en dollars canadiens, notre unité de mesure. La préparation des états financiers consolidés et des informations financières contenues dans le rapport de gestion nécessite que la direction exerce son jugement, effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, du chiffre d'affaires, des autres revenus et des charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur des expériences passées et d'autres facteurs considérés pertinents et raisonnables. Elles sont passées en revue à chaque date de clôture. L'utilisation d'estimations différentes pourrait entraîner des montants différents dans les états financiers consolidés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

JUGEMENTS

Au moment d'appliquer les méthodes comptables, la direction a porté les jugements suivants qui ont l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :

Consolidation d'entités structurées

Pour certains magasins d'alimentation, la Société ne détient aucun droit de vote, mais le contrat de franchise lui donne le droit de contrôler les principales activités de ces magasins. Ses décisions ne se limitent pas à protéger ses marques de commerce. La Société conserve la majorité des bénéfices et des pertes de ces magasins. Pour ces raisons, la Société consolide ces magasins d'alimentation dans ses états financiers.

La Société ne détient aucun droit de vote dans la fiducie créée à l'intention des participants du régime d'unités d'actions au rendement. Toutefois, en vertu de la convention de fiducie, elle donne les instructions au fiduciaire pour l'achat et la vente des actions de la Société ainsi que pour les paiements faits aux bénéficiaires, elle donne l'argent au fiduciaire pour qu'il achète les actions de la Société, elle assume le risque de variabilité des droits acquis et elle s'assure que la fiducie détient un nombre suffisant d'actions pour satisfaire à ses obligations envers les bénéficiaires. Pour ces raisons, la Société consolide cette fiducie dans ses états financiers.

La Société a également une entente avec un tiers exploitant une usine exclusivement pour les besoins et selon les spécifications de la Société. Elle prend en charge tous les coûts et contrôle les principales activités de l'usine. Pour ces raisons, la Société consolide l'usine dans ses états financiers.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Détermination du regroupement des secteurs d'exploitation

La Société exerce son jugement pour déterminer le regroupement des secteurs d'activités. Le secteur d'exploitation se compose du secteur des activités alimentaires et du secteur des activités pharmaceutiques. La Société a regroupé ces deux secteurs d'activités en raison de la nature similaire des produits et services et de leurs caractéristiques économiques similaires : les activités sont exercées principalement au Québec et en Ontario et, par conséquent, elles sont assujetties au même contexte réglementaire ainsi qu'aux mêmes pressions concurrentielles et économiques des marchés, elles utilisent les mêmes méthodes de distribution des produits et elles desservent les mêmes clients.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

Les hypothèses relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif à la valeur des actifs et des passifs au cours de la période suivante, sont résumées ci-après :

Dépréciation d'actifs

Dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill, la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie sont estimées en utilisant un modèle d'actualisation des flux de trésorerie futurs, la méthode de la capitalisation du bénéfice avant frais financiers et impôts (BAII) excédentaire et la méthode de licence libre de redevance. Ces méthodes reposent sur différentes hypothèses, dont l'estimation des flux de trésorerie futurs, le BAII excédentaire, les taux de redevance, le taux d'actualisation, les multiples du bénéfice et le taux de croissance. Les hypothèses clés sont détaillées aux notes 12 et 13 des états financiers annuels consolidés.

Régimes de retraite et autres régimes

Les obligations au titre des prestations définies, des avantages complémentaires de retraite et autres avantages à long terme ainsi que les coûts associés à ces obligations sont établis par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des participants, l'inflation et les coûts prévus des soins de santé. Les hypothèses clés sont détaillées à la note 20 des états financiers annuels consolidés.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

GESTION DES RISQUES

La direction identifie les principaux risques auxquels la Société est exposée. Elle détermine également les mesures adéquates afin de gérer ces risques de manière proactive. Les risques et les mesures de réduction des risques sont présentés de façon continue au comité d'audit et au conseil d'administration. Le service d'audit interne a le mandat d'auditer tous les risques d'affaires selon un plan triennal. Ainsi, à tous les trois ans, chaque secteur fait l'objet d'un audit pour s'assurer que des contrôles ont été mis en place afin de pallier les risques d'affaires liés à son domaine d'activité.

Dans le cours normal de nos opérations, nous sommes exposés à différents risques, dont les principaux sont décrits ci-après, qui pourraient avoir un impact significatif sur nos résultats d'exploitation, notre situation financière et nos flux de trésorerie. Pour contrer les principaux facteurs de risque, nous nous sommes dotés de stratégies propres à chacun.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

METRO prend au sérieux la menace des risques liés aux changements climatiques, car ceux-ci peuvent présenter des risques pour nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement à court, moyen et long termes. Nous reconnaissons également que les pertes de biodiversité et les changements climatiques sont intrinsèquement liés, et qu'une défaillance dans un domaine se répercutera sur l'autre. En tant que détaillant et distributeur alimentaire et pharmaceutique, notre dépendance à l'égard d'un environnement durable est fondamentale pour assurer la continuité de nos activités.

C'est pourquoi nous avons réalisé en 2023 notre première analyse de scénarios climatiques. Conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, également connu en anglais sous l'acronyme « TCFD », nous avons classé les risques liés aux changements climatiques en deux catégories : les risques physiques et les risques de transition.

Les risques physiques sont associés aux impacts physiques découlant des changements climatiques, qui peuvent être dus à des événements (ponctuels) ou à des changements à plus long terme (chroniques) dans les schémas climatiques. L'analyse des scénarios climatiques confirme que certains risques physiques, notamment l'élévation du niveau de la mer, les cyclones tropicaux, le froid extrême et les pénuries d'eau, ne constituent actuellement pas des menaces significatives pour les activités de l'entreprise. L'analyse a révélé que certains risques augmenteront en 2050 et pourraient avoir une incidence sur nos activités si aucune mesure d'atténuation n'est mise en œuvre. Une atténuation inadéquate de ces risques pourrait entraîner des répercussions négatives sur nos activités. Ces risques physiques sont les inondations, les feux de forêt et la chaleur extrême.

Selon notre évaluation, l'étendue des risques physiques dépend de la localisation géographique de nos fournisseurs et de la nature des produits qu'ils cultivent ou fabriquent. Selon notre évaluation, l'élévation du niveau de la mer et les inondations présentent des risques minimes pour nos fournisseurs. En revanche, la vulnérabilité aux risques tels que les incendies de forêt, les cyclones tropicaux, la chaleur extrême et les pénuries d'eau varie de faible à élevée en fonction des régions et des caractéristiques opérationnelles spécifiques.

Les risques liés à la transition sont associés à une transition vers une économie à faibles émissions de carbone, qui peut comprendre d'importants changements réglementaires, technologiques et commerciaux pour répondre aux exigences d'atténuation et d'adaptation liées aux changements climatiques. Les conditions macroéconomiques, avec leurs effets sur les dépenses et la confiance des consommateurs, les attentes des investisseurs, la transition vers des technologies à plus faibles émissions et les nouvelles exigences réglementaires, peuvent entraîner un risque de non-conformité et des coûts d'exploitation plus élevés. De plus, l'analyse des scénarios climatiques conclut que le prix du carbone et les changements de l'offre et de prix sur les marchés de l'énergie représentent les risques les plus importants pour la Société à long terme.

La Société a mis en place des mesures d'atténuation pour faire face à ces risques climatiques spécifiques. Depuis plus de 20 ans, METRO maintient un programme de gestion de la continuité des affaires afin de maintenir une préparation appropriée pour une intervention coordonnée et efficace en cas d'urgence et ainsi poursuivre ses activités en cas d'incidents pouvant les affecter. De plus, METRO a développé des stratégies visant à permettre que les clients aient un accès à une gamme diversifiée de produits tout au long de l'année, malgré les défis liés au climat. Ces initiatives soutiennent collectivement la capacité de METRO qui vise à répondre efficacement aux perturbations climatiques et à maintenir des opérations ininterrompues.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Afin d'accroître la résilience de notre entreprise face aux risques liés au climat et de continuer à intégrer les risques et les opportunités climatiques, la Société a publié son premier rapport TCFD aligné sur les 11 recommandations du TCFD. Pour plus de détails sur la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, les mesures et les cibles en lien avec les changements climatiques, veuillez consulter le rapport TCFD 2023 sur les risques et occasions liés aux changements climatiques de la Société.

IMAGE DE MARQUE, RÉPUTATION ET CONFIANCE

Sécurité des produits

Metro est exposée à des responsabilités et des coûts potentiels en matière de sécurité alimentaire et pharmaceutique en raison des risques liés à la contamination des produits, à la manutention inadéquate des produits et à des produits défectueux ou mal étiquetés. De telles responsabilités pourraient découler de la perte de contrôles efficaces lors de la fabrication, de l'emballage et de l'étiquetage des produits, de leur préparation en magasin, de leur stockage et de leur distribution. Les produits alimentaires représentent la plus grande part de notre chiffre d'affaires, et nous pourrions être vulnérables dans l'éventualité d'une propagation importante de toxi-infection alimentaire ou d'une hausse des préoccupations liées à la santé publique en ce qui concerne certains produits alimentaires.

Pour atténuer ces risques, Metro a mis en place diverses normes, procédures et contrôles en matière de sécurité alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de distribution. Tous les fournisseurs de Metro doivent prendre des mesures pour garantir l'approvisionnement en produits alimentaires sûrs et conformes et sont tenus de maintenir leur inscription auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ou d'une autorité de régulation équivalente de leur juridiction. Les centres de distribution et les magasins disposent de programmes complets de sécurité alimentaire afin de respecter de toutes les normes et réglementations applicables, tout en étant audités par les autorités de la santé publique compétentes, y compris le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et l'ACIA. Les employés reçoivent une formation sur la sécurité alimentaire, pertinente pour leurs tâches, et les normes de sécurité alimentaire sont intégrées dans les procédures de travail. Le respect des normes de sécurité alimentaire dans nos programmes de marques privées, de distribution et de magasins est surveillé et maintenu par une équipe dédiée de professionnels de l'assurance qualité et de la sécurité alimentaire. En cas de rappel de produit, Metro dispose de systèmes de traçabilité et de communication de rappel complets pour isoler et retirer efficacement les produits visés des inventaires.

Nous sommes également exposés à des enjeux potentiels de sécurité des produits en ce qui concerne la vente de produits pharmaceutiques. Nos activités de distribution sont assujetties à la surveillance réglementaire de Santé Canada et nos pharmaciens doivent respecter les normes professionnelles dans l'exercice de leurs fonctions dans l'ensemble de notre réseau pharmaceutique.

Image de marque et réputation

La Société bénéficie de marques reconnues. Le défaut d'agir avec intégrité ou de maintenir des activités éthiques et socialement responsables pourrait nuire à notre réputation et avoir un impact important sur notre situation financière. Pour atténuer ces risques, nous avons mis en œuvre des politiques, des contrôles et des processus de gouvernance internes, y compris un code de conduite, un programme confidentiel pour les dénonciateurs et une démarche en matière de responsabilité d'entreprise.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Systèmes informatiques

Nous dépendons de vastes systèmes de technologie de l'information pour gérer pratiquement tous les aspects de nos activités. Une panne de système ou toute perturbation de ces systèmes ou des données qu'ils recueillent pourrait avoir un impact négatif important sur nos opérations et nos résultats financiers.

Afin d'atténuer ces risques, la direction a déployé diverses mesures de sécurité technologiques, dont un environnement de haute disponibilité pour tous ses systèmes critiques et a mis en place des processus, des procédures et des contrôles en lien avec les différents systèmes concernés.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Cybersécurité et protection des données

Différents systèmes informatiques sont nécessaires au déroulement de nos activités et nous pourrions avoir à faire face à certains risques en matière de sécurité, notamment de cyberattaques, pouvant nuire à la disponibilité et à l'intégrité de ces systèmes ou pouvant compromettre la confidentialité des données.

Dans le cours normal de nos activités, nous recueillons des renseignements de nature confidentielle relatifs à nos clients, fournisseurs, employés, partenaires et participants à nos programmes de fidélisation. Des données personnelles et confidentielles sont également recueillies auprès des clients faisant affaires avec des pharmacies de notre réseau. De plus, les sites de commerce électronique représentent un risque supplémentaire au niveau de la sécurité de nos systèmes. Nous sommes ainsi davantage exposés au risque de cyberattaques visant le vol de renseignements ou l'interruption de nos systèmes informatiques.

Une cyberattaque ou une intrusion dans nos systèmes pourrait faire en sorte que des personnes non autorisées altèrent nos systèmes ou aient accès à des informations sensibles et confidentielles et les utilisent ou les endommagent. De telles situations pourraient aussi affecter des tiers qui fournissent des services essentiels pour nos opérations ou qui entreposent des informations de nature confidentielle. Ces événements auraient une incidence négative sur nos clients et partenaires qui pourraient résulter en des pertes financières pour la Société, réduire notre avantage concurrentiel ou entacher notre réputation.

Afin d'atténuer ces risques, un comité exécutif formé de membres de la haute direction de la Société chapeaute les activités en matière de cybersécurité dont celles du Service de la sécurité de l'information. Des rencontres ont lieu régulièrement et permettent de suivre l'évolution des divers projets relatifs à la cybersécurité, de passer en revue les incidents significatifs et de revoir divers indicateurs de performance liés à la sécurité. Ce comité rend compte de ses travaux aux membres du conseil d'administration de façon biannuelle. Le service de la sécurité de l'information met en place et coordonne les mesures de prévention, de détection et de remédiation en matière de cybersécurité. Les mesures de cybersécurité comprennent, entre autres, en plus de la mise en place de contrôles robustes au niveau des accès aux systèmes, l'embauche de firmes spécialisées pour procéder à des tests d'intrusion. De plus, nous avons mis en place un programme de sensibilisation et de formation en matière de sécurité de l'information pour les employés.

Aucun incident significatif attribuable aux technologies de la Société n'est survenu au cours de l'exercice. Considérant l'évolution rapide des risques en matière de cybersécurité ainsi que la complexité des menaces, nous ne pouvons garantir que les mesures prises, par la Société et les tiers avec lesquels elle fait affaires, seront adéquates afin de prévenir ou détecter à temps une cyberattaque. À cet égard, nous nous tenons informés des nouvelles tendances et pratiques en matière de sécurité de l'information afin d'entreprendre des actions proactives.

RISQUES DE RESSOURCES HUMAINES

Relations de travail

La majorité de nos employés des magasins et des centres de distribution sont syndiqués. La renégociation des conventions collectives peut entraîner des arrêts ou des ralentissements de travail qui pourraient impacter négativement la Société. Nous nous assurons de négocier des conventions collectives à des conditions nous permettant d'être concurrentiels, selon des durées procurant un climat de travail favorable dans tous les secteurs et suivant des échéanciers variés. Nous élaborons des plans de contingence afin de minimiser l'impact d'éventuels conflits de travail. Au cours des dernières années, nous avons connu certains conflits de travail et nous prévoyons⁽²⁾ maintenir de bonnes relations de travail pour l'avenir.

Santé et sécurité au travail

Des accidents de travail pourraient survenir dans l'un de nos sites. Afin de minimiser ce risque, nous avons élaboré une politique et des programmes en matière de prévention des accidents de travail. De plus, nous avons formé des comités de santé et sécurité au travail qui sont responsables de la mise en place de plans d'action et de la prévention des accidents de travail dans chacun de nos sites.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Embauche, rétention et structure organisationnelle

Notre programme de recrutement, notre structure salariale, nos programmes de gestion du rendement, notre plan de relève et notre plan de développement et de formation comportent des risques qui pourraient avoir des impacts négatifs au niveau de notre habileté à exécuter notre plan stratégique ainsi que notre capacité à attirer et conserver les ressources compétentes nécessaires pour soutenir la croissance et le succès de la Société. Nous possédons des pratiques éprouvées pour attirer les professionnels requis pour nos opérations. Nous avons des pratiques d'évaluation de rendement qui sont coordonnées par le groupe des ressources humaines. Notre structure de rémunération est réévaluée sur une base régulière afin de s'assurer que celle-ci est compétitive en fonction du marché et de nos concurrents. Nous avons mis en place un plan de relève afin de nous assurer d'avoir des ressources bien identifiées pour les postes clés dans l'organisation et nous investissons dans le développement et la formation de nos employés.

RISQUES JURIDIQUES, RÉGLEMENTAIRES ET DE RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Procédures judiciaires

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses actions et réclamations. La Société conteste le bien-fondé de ces actions et réclamations, et à ce stade-ci, la Société ne croit pas que ces dossiers auront un impact négatif important sur la situation financière et les résultats consolidés de la Société. Toutefois, étant donné que tout litige comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces litiges ni le montant de pertes éventuelles. Une description plus détaillée de certaines procédures intentées contre la Société ou ses filiales se retrouvent dans la section « Éventualités » de ce rapport de gestion.

Réglementation

Des modifications sont apportées régulièrement aux normes comptables, lois, règlements, règles ou politiques touchant nos activités. Nous suivons attentivement l'évolution de ces modifications.

Une portion du chiffre d'affaires et du bénéfice opérationnel de la Société dépend des ventes de médicaments sur ordonnance. Les activités pharmaceutiques font face aux risques inhérents à la nature réglementée de certaines des activités pharmaceutiques et des activités de nos pharmaciens propriétaires franchisés.

Toute modification aux lois et règlements, ou aux politiques, touchant des activités de la Société ou de ses franchisés peut avoir une incidence notable sur son rendement et sur la croissance des ventes. Des processus sont en place afin de nous assurer du suivi des modifications aux lois et règlements en vigueur et des nouvelles lois et nouveaux règlements, ainsi que de notre conformité à ceux-ci.

Responsabilité d'entreprise

Au cours de la dernière décennie, au moyen de nos plans de responsabilité d'entreprise, nous avons implanté des programmes structurants et nous faisons état de nos progrès dans un rapport publié annuellement. Pour anticiper et gérer les risques liés aux questions ESG, nous demeurons à l'affût des enjeux émergents, des nouvelles pratiques et des changements législatifs, et travaillons à continuellement améliorer nos façons de faire. Nous visons à ce que nos actions apportent de la valeur à METRO, et à nos parties prenantes – clients, employés, fournisseurs, actionnaires et partenaires communautaires. Tout manquement, réel ou perçu, à faire avancer les priorités ou objectifs du plan de responsabilité d'entreprise de la Société ou celles de ses parties prenantes pourrait avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et le rendement financier de la Société.

RISQUES DU MARCHÉ

Concurrence et prix

L'intensification de la concurrence, l'arrivée possible de nouveaux concurrents, des niveaux d'inflation des coûts plus élevés que la normale et l'évolution des besoins des consommateurs sont pour nous des préoccupations constantes.

Pour faire face à la concurrence et maintenir notre position de chef de file au Québec et en Ontario, nous sommes à l'affût de nouvelles façons de faire et de nouveaux sites. Nous avons un programme d'investissement continu dans nos magasins afin de maintenir un réseau de détail des plus modernes au Canada.

La concurrence accrue pourrait entraîner une pression sur les prix de détail et les marges. Ainsi, nous adoptons des stratégies de mise en marché innovatrices afin de mieux répondre à l'évolution des besoins des consommateurs et protéger nos parts de marché.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Des niveaux d'inflation plus élevés que la normale des coûts pourraient également exercer des pressions sur les prix de vente au détail, les marges et les coûts d'exploitation. Par conséquent, nous avons mis en œuvre de solides programmes de mise en marché, développé une excellente offre de marques privées et travaillons en collaboration avec nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour en atténuer les impacts.

Nous avons aussi développé une stratégie efficace axée sur la segmentation des marchés. Dans l'alimentation, nos enseignes s'adressent à trois segments de marché différents, soit l'enseigne de supermarchés Metro, les enseignes d'escompte Super C et Food Basics ainsi que les magasins de produits méditerranéens Adonis. L'enseigne Première Moisson est spécialisée dans la boulangerie, pâtisserie, charcuterie et autres mets élaborés selon une approche artisanale et respectueuse des grandes traditions.

Dans le marché pharmaceutique, nous avons un réseau de pharmacies de grande, de moyenne et de petites surfaces exploitées sous les principales enseignes suivantes : Jean Coutu, Brunet, Metro Pharmacy et Food Basics Pharmacy.

Avec notre programme de fidélisation exclusif Moi dans nos enseignes Metro, Super C, Food Basics et Première Moisson, ainsi que dans notre réseau de pharmacies Jean Coutu et Brunet, nous sommes en mesure de connaître les habitudes d'achat de nos clients fidèles et ainsi leur offrir des promotions personnalisées en vue d'augmenter leurs achats dans nos magasins.

Comportement des consommateurs et changement numérique

Les habitudes d'achat des consommateurs évoluent et si nous sommes incapables d'adapter notre offre, cela pourrait avoir un impact négatif sur nos résultats financiers.

Notre service d'épicerie en ligne, nos sites internet ainsi que nos différentes applications mobiles s'inscrivent dans la stratégie numérique globale de l'entreprise qui vise à positionner METRO comme le détaillant qui offre l'expérience alimentaire la plus adaptée aux besoins et comportements des consommateurs.

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Fournisseurs

Des événements négatifs pourraient affecter l'un de nos fournisseurs et entraîner des interruptions de service et des délais de livraison en magasins. Afin de remédier à cette situation, nous nous approvisionnons auprès de plusieurs fournisseurs. Ainsi, en cas d'interruption de service d'un fournisseur, nous pouvons faire appel aux services d'un autre fournisseur dans de brefs délais.

Interruption des activités du centre de distribution

Une interruption prolongée dans l'un de nos centres de distribution pourrait avoir un impact sur notre capacité à approvisionner nos magasins et avoir un impact défavorable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des mesures visant à prévenir les perturbations des activités et avons élaboré des plans d'urgence pour intervenir en cas d'interruption.

RISQUES FINANCIERS

Taux de change et instruments financiers

Nous effectuons certains achats de biens et services en différentes devises et nous contractons, selon les conditions du marché, des emprunts US, nous exposant ainsi à un risque de taux de change. Conformément à notre politique de gestion des risques financiers, nous pouvons avoir recours à des instruments financiers dérivés, tels que des contrats de change à terme et des opérations de swap de taux d'intérêt interdevises. Les lignes directrices de la politique nous interdisent d'avoir recours à des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation, mais elles ne peuvent pas garantir que nous ne subirons pas de pertes découlant de nos instruments financiers dérivés.

Crédit

Nos comptes débiteurs proviennent en majeure partie de ventes faites à nos clients. Afin de nous prémunir contre des pertes de crédit, nous nous sommes dotés d'une politique de crédit définissant les conditions de crédit à respecter ainsi que les garanties à obtenir. La majorité de nos comptes débiteurs est garantie par des actifs de nos clients affiliés et franchisés.

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

Liquidité

Nous sommes également exposés au risque de liquidité en raison principalement de notre dette non courante et de nos créiteurs. Nous évaluons régulièrement notre situation de trésorerie et nous estimons⁽²⁾ que les flux de trésorerie liés à nos activités opérationnelles seront suffisants pour couvrir entièrement nos besoins de fonds liés aux activités de financement.

Prix du carburant, de l'énergie et des services publics

Nous sommes un grand consommateur de services publics, d'électricité, de gaz naturel et de carburant. Des augmentations de leurs prix pourraient nous affecter.

Montréal, Canada, le 11 décembre 2024

⁽¹⁾ Cette mesure est présentée à titre d'information relative. Elle n'a pas de sens normalisé par les IFRS et elle ne peut pas être comparée à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Consulter le tableau dans la section « Résultats d'exploitation » et la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières »

⁽²⁾ Consulter la section « Informations prospectives »

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

La préparation et la présentation des états financiers consolidés de METRO INC. ainsi que les autres informations financières contenues dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction. Cette responsabilité comprend le choix judicieux de principes et méthodes comptables appropriés dont l'application nécessite de faire des estimations et de formuler des jugements éclairés. De plus, il lui incombe de s'assurer que l'information financière incluse dans le rapport annuel concorde avec celle des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et ont été approuvés par le conseil d'administration.

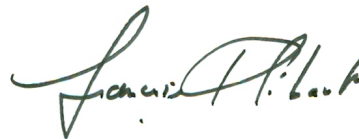
METRO INC. maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière qui, de l'avis de la direction, offrent une assurance raisonnable quant à l'exactitude, la pertinence et la fiabilité de l'information financière, de même qu'à la conduite ordonnée et efficace des affaires de la Société.

Le conseil d'administration s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière et à l'examen des états financiers consolidés et du rapport annuel principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Ce comité est formé uniquement d'administrateurs indépendants de la Société et est responsable de recommander la nomination des auditeurs externes. De plus, ce comité tient périodiquement des réunions avec les membres de la direction ainsi que les auditeurs internes et externes pour discuter des questions touchant le contrôle interne, l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs internes et externes ont accès au comité sans la direction. Le comité d'audit a examiné les états financiers consolidés de METRO INC. et le rapport annuel et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ci-joints ont été audités par le cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et le rapport qu'ils ont préparé indique l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers consolidés.



Eric La Flèche
Président et chef de la direction



François Thibault
Vice-président exécutif,
chef de la direction financière et trésorier

Le 11 décembre 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de **METRO INC.**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de METRO INC. et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe aux 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023 ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de l'opinion de l'auditeur sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont la question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de cette question. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en oeuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en oeuvre en réponse à la question ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Question clé de l'audit

Test de dépréciation du goodwill du secteur des activités pharmaceutiques

Pour le goodwill, un test de dépréciation doit être effectué au moins une fois par année, ou dès qu'un indice de dépréciation existe. Comme il est indiqué à la note 13, un goodwill d'une valeur comptable de 1307,2 millions \$ a été affecté au secteur opérationnel des activités pharmaceutiques. Aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, laquelle a été calculée en actualisant les prévisions de flux de trésorerie avant impôts pour le prochain exercice selon le budget approuvé par la direction.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Pour tester la valeur recouvrable estimative du secteur des activités pharmaceutiques, nous avons mis en oeuvre, entre autres, les procédures suivantes :

- Nous avons recalculé la valeur d'utilité du secteur des activités pharmaceutiques à l'aide du modèle fondé sur les flux de trésorerie actualisés de la Société.
- Nous avons comparé les hypothèses sous-jacentes de la direction utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, en particulier le BAIIA utilisé dans les prévisions de flux de trésorerie pour le prochain exercice, avec le budget. Nous avons évalué la capacité de la direction à faire des prévisions exactes en comparant les prévisions antérieures avec les résultats réels.

L'audit du test de dépréciation annuel du goodwill réalisé par la direction a nécessité une attention importante de la part de l'auditeur en raison de l'importance du solde du goodwill à l'état consolidé de la situation financière ainsi que du degré de jugement et de subjectivité requis pour l'évaluation des estimations et hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable du secteur des activités pharmaceutiques au 28 septembre 2024. Les hypothèses qui ont nécessité une attention importante de la part de l'auditeur et des travaux d'audit importants comprennent le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA) utilisé dans les prévisions de flux de trésorerie pour le prochain exercice et le taux d'actualisation, lesquels sont touchés par les attentes à l'égard de l'évolution future des marchés et des conditions économiques.

- Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons évalué le modèle d'évaluation de la Société et le taux d'actualisation en nous référant aux tendances sectorielles et économiques et à l'information de sociétés comparables.
- Nous avons procédé à des analyses de sensibilité sur les hypothèses importantes pour évaluer les variations de la valeur recouvrable qui découleraient de modifications apportées aux données d'entrée sous-jacentes.
- Nous avons évalué le caractère adéquat des informations fournies relativement aux jugements importants posés par la direction comme il est décrit ci-dessus.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Monica Rusu.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 11 décembre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A136576

États financiers consolidés

METRO INC.

28 septembre 2024

Table des matières

	Page
États consolidés du résultat net	49
États consolidés du résultat global	50
États consolidés de la situation financière	51
États consolidés des variations des capitaux propres	52
États consolidés des flux de trésorerie	53
Notes afférentes aux états financiers consolidés	54
1- Description de l'entreprise	54
2- Principales méthodes comptables	54
3- Nouvelle norme comptable	61
4- Jugements et estimations significatifs	62
5- Chiffre d'affaires	63
6- Frais financiers nets	63
7- Impôts sur les bénéfices	64
8- Bénéfice net par action	65
9- Stocks	66
10- Immobilisations corporelles	66
11- Contrats de location	67
12- Immobilisations incorporelles	70
13- Goodwill	71
14- Autres éléments d'actif	72
15- Crédoiteurs	72
16- Dette	72
17- Autres éléments de passif	73
18- Capital-actions	74
19- Dividendes	76
20- Avantages du personnel	77
21- Engagements	82
22- Éventualités	82
23- Transactions entre parties liées	84
24- Gestion du capital	85
25- Instruments financiers	85
26- Événements postérieurs à la date de clôture	89
27- Approbation des états financiers	89

États consolidés du résultat net

Exercices clos les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars, sauf le bénéfice net par action)

	2024 (52 semaines)	2023 (53 semaines)
Chiffre d'affaires (notes 5 et 23)	21 219,9	20 724,6
Coût des marchandises vendues	(17 040,6)	(16 642,4)
Marge brute	4 179,3	4 082,2
Charges d'exploitation	(2 199,1)	(2 116,8)
Gain sur cession d'actifs (notes 10, 11 et 12)	6,8	4,2
Bénéfice opérationnel avant amortissement et pertes de valeur d'actifs	1 987,0	1 969,6
Amortissement (notes 10, 11 et 12)	(570,4)	(525,2)
Pertes de valeur d'actifs (note 12)	(20,8)	—
Frais financiers nets (note 6)	(145,7)	(122,6)
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 250,1	1 321,8
Impôts sur les bénéfices (note 7)	(318,4)	(303,0)
Bénéfice net	931,7	1 018,8
Attribuable aux :		
Actionnaires ordinaires de la société mère	928,8	1 014,8
Participations ne donnant pas le contrôle	2,9	4,0
	931,7	1 018,8
Bénéfice net par action (en dollars) (notes 8 et 18)		
De base	4,13	4,36
Dilué	4,11	4,35

Voir les notes afférentes

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars)

	2024 (52 semaines)	2023 (53 semaines)
Bénéfice net	931,7	1 018,8
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le bénéfice net		
Variations au titre des régimes à prestations définies		
Gains actuariels (note 20)	45,0	73,0
Effet du plafond de l'actif (note 20)	22,9	(21,8)
Impôts sur les bénéfices correspondants (note 7)	(18,0)	(13,6)
	49,9	37,6
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net		
Variation de la juste valeur des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie (note 25)	—	(3,0)
Reclassement de la variation de la juste valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie dans le bénéfice net (note 25)	0,1	0,1
Impôts sur les bénéfices correspondants (note 7)	—	0,8
	0,1	(2,1)
	50,0	35,5
Résultat global	981,7	1 054,3
Attribuable aux :		
Actionnaires ordinaires de la société mère	978,8	1 050,3
Participations ne donnant pas le contrôle	2,9	4,0
	981,7	1 054,3

Voir les notes afférentes

États consolidés de la situation financière

Exercices clos les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars)

	2024	2023
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29,4	29,5
Débiteurs (notes 14 et 23)	749,7	728,3
Débiteurs liés aux contrats de sous-location (note 11)	96,1	96,1
Stocks (note 9)	1 508,3	1 451,0
Charges payées d'avance	73,2	65,9
Impôts exigibles	17,3	32,8
	2 474,0	2 403,6
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 10)	3 951,3	3 768,3
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 11)	953,9	942,8
Immobilisations incorporelles (note 12)	2 698,9	2 733,0
Goodwill (note 13)	3 314,2	3 307,4
Impôts différés (note 7)	35,9	37,9
Actifs au titre des prestations définies (note 20)	225,9	160,5
Débiteurs liés aux contrats de sous-location (note 11)	404,7	426,5
Autres éléments d'actif (note 14)	81,8	85,3
	14 140,6	13 865,3
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs courants		
Créditeurs (note 15)	1 645,9	1 619,4
Revenus reportés	42,7	36,8
Impôts exigibles	16,2	6,9
Partie courante de la dette (note 16)	317,2	19,3
Partie courante des obligations locatives (note 11)	263,6	278,4
	2 285,6	1 960,8
Passifs non courants		
Dette (note 16)	2 357,1	2 646,3
Obligations locatives (note 11)	1 372,6	1 380,3
Passifs au titre des prestations définies (note 20)	37,5	29,4
Impôts différés (note 7)	1 042,2	1 001,6
Autres éléments de passif (note 17)	6,7	30,6
	7 101,7	7 049,0
Capitaux propres		
Attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	7 021,7	6 801,2
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	17,2	15,1
	7 038,9	6 816,3
	14 140,6	13 865,3

Engagements et éventualités (notes 10, 11, 21 et 22)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 26)

Voir les notes afférentes

Au nom du conseil d'administration,



ERIC LA FLÈCHE
Administrateur



BRIAN MCMANUS
Administrateur

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars)

	Attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital- actions (note 18)	Actions propres (note 18)	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total		
Solde au 30 septembre 2023	1 601,1	(17,9)	23,6	5 195,6	(1,2)	6 801,2	15,1	6 816,3
Bénéfice net	—	—	—	928,8	—	928,8	2,9	931,7
Autres éléments du résultat global	—	—	—	49,9	0,1	50,0	—	50,0
Résultat global	—	—	—	978,7	0,1	978,8	2,9	981,7
Exercice d'options d'achat d'actions	21,4	—	(2,5)	—	—	18,9	—	18,9
Rachat d'actions	(47,0)	—	—	—	—	(47,0)	—	(47,0)
Prime sur rachat d'actions (note 18)	—	—	—	(431,2)	—	(431,2)	—	(431,2)
Impôts sur rachat d'actions	—	—	—	(7,1)	—	(7,1)	—	(7,1)
Acquisition d'actions propres	—	(7,5)	—	—	—	(7,5)	—	(7,5)
Charge de rémunération fondée sur des actions	—	—	9,6	—	—	9,6	—	9,6
Règlement d'unités d'actions au rendement	—	5,8	(5,2)	—	—	0,6	—	0,6
Dividendes (note 19)	—	—	—	(294,6)	—	(294,6)	(0,8)	(295,4)
	(25,6)	(1,7)	1,9	(732,9)	—	(758,3)	(0,8)	(759,1)
Solde au 28 septembre 2024	1 575,5	(19,6)	25,5	5 441,4	(1,1)	7 021,7	17,2	7 038,9

	Attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital- actions (note 18)	Actions propres (note 18)	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total		
Solde au 24 septembre 2022	1 649,3	(16,2)	23,3	4 947,2	0,9	6 604,5	13,9	6 618,4
Bénéfice net	—	—	—	1 014,8	—	1 014,8	4,0	1 018,8
Autres éléments du résultat global	—	—	—	37,6	(2,1)	35,5	—	35,5
Résultat global	—	—	—	1 052,4	(2,1)	1 050,3	4,0	1 054,3
Exercice d'options d'achat d'actions	8,8	—	(1,0)	—	—	7,8	—	7,8
Rachat d'actions	(57,0)	—	—	—	—	(57,0)	—	(57,0)
Prime sur rachat d'actions (note 18)	—	—	—	(529,0)	—	(529,0)	—	(529,0)
Acquisition d'actions propres	—	(7,6)	—	—	—	(7,6)	—	(7,6)
Charge de rémunération fondée sur des actions	—	—	7,2	—	—	7,2	—	7,2
Règlement d'unités d'actions au rendement	—	5,9	(5,9)	—	—	—	—	—
Dividendes (note 19)	—	—	—	(275,0)	—	(275,0)	(1,4)	(276,4)
Rachat de participations minoritaires	—	—	—	—	—	—	(1,4)	(1,4)
	(48,2)	(1,7)	0,3	(804,0)	—	(853,6)	(2,8)	(856,4)
Solde au 30 septembre 2023	1 601,1	(17,9)	23,6	5 195,6	(1,2)	6 801,2	15,1	6 816,3

Voir les notes afférentes

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars)

	2024 (52 semaines)	2023 (53 semaines)
Activités opérationnelles		
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 250,1	1 321,8
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	570,4	525,2
Gains sur cession d'actifs	(6,8)	(4,2)
Pertes de valeur d'actifs	20,8	—
Charge de rémunération fondée sur des actions	13,1	12,0
Écart entre les montants versés au titre des avantages du personnel et la charge de l'exercice	17,1	21,0
Frais financiers nets	145,7	122,6
	2 010,4	1 998,4
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(54,3)	(125,5)
Impôts sur les bénéfices payés	(276,1)	(309,4)
	1 680,0	1 563,5
Activités d'investissement		
Produit net de la disposition d'une participation dans une entreprise associée	13,3	—
Rachat de participations minoritaires	—	(1,4)
Variation nette des autres éléments d'actif	0,7	0,3
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 10)	(499,0)	(597,2)
Cession d'immobilisations corporelles (note 10)	0,8	1,2
Acquisition d'immobilisations incorporelles et de goodwill (notes 12 et 13)	(80,7)	(82,7)
Palements reçus au titre des contrats de sous-location	93,4	92,9
Intérêts reçus au titre des contrats de sous-location	15,1	14,4
	(456,4)	(572,5)
Activités de financement		
Émission d'actions (note 18)	18,9	7,8
Rachat d'actions (note 18)	(478,2)	(586,0)
Acquisition d'actions propres (note 18)	(7,5)	(7,6)
Règlement d'unités d'actions au rendement	(2,1)	—
Augmentation de la dette	327,5	500,9
Remboursement de la dette	(336,4)	(188,2)
Intérêts payés sur la dette	(132,0)	(113,1)
Palements au titre des obligations locatives (capital)	(267,8)	(269,1)
Palements au titre des obligations locatives (intérêts)	(50,6)	(44,8)
Variation nette des autres éléments de passif	(0,9)	0,2
Dividendes (note 19)	(294,6)	(275,0)
	(1 223,7)	(974,9)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(0,1)	16,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	29,5	13,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	29,4	29,5

Voir les notes afférentes



Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

METRO INC. (la Société) est une société par actions incorporée en vertu des lois du Québec. La Société est l'un des principaux détaillants et distributeurs de produits alimentaires et pharmaceutiques au Canada grâce à son réseau de supermarchés, de magasins d'escompte et de pharmacies. Son siège social est situé au 11011, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, Québec, Canada, H1C 1V6. Ses différents secteurs d'activités, soit le secteur des activités alimentaires et le secteur des activités pharmaceutiques, sont regroupés en un seul secteur à présenter en raison de la nature similaire de leurs activités (note 4).

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés, présentés en dollars canadiens, ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers consolidés ont été préparés dans les limites raisonnables de l'importance relative, selon le principe du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers et de l'actif au titre des prestations définies, qui sont évalués à leur juste valeur, ainsi que les obligations au titre des prestations définies, qui sont évaluées en appliquant une méthode d'évaluation actuarielle. Les principales méthodes comptables sont résumées ci-après :

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales ainsi que ceux des entités structurées (notes 4 et 23). Les transactions et soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client. Les ventes au détail des magasins corporatifs et des magasins qui répondent à la définition d'une entité structurée sont comptabilisées au moment de la vente au consommateur. Les ventes aux magasins affiliés ou franchisés non consolidés et aux autres clients sont comptabilisées lorsque les marchandises leur sont livrées. Les rabais consentis par la Société sont comptabilisés en réduction du chiffre d'affaires.

Comptabilisation des contreparties reçues des fournisseurs

Les contreparties en espèces reçues des fournisseurs sont considérées comme un ajustement du prix des produits du fournisseur et, en conséquence, sont portées en réduction du coût des marchandises vendues et des stocks connexes lors de leur comptabilisation dans les états financiers consolidés.

Programmes de fidélisation

La Société a un programme de fidélisation actif et s'est retirée d'un deuxième programme de fidélisation.

Le programme de fidélisation actif appartient à la Société. Au moment d'une vente au consommateur, la Société comptabilise à titre de revenus reportés la partie de cette vente correspondant à la juste valeur des points émis dans le cadre du programme de fidélisation de la Société. La juste valeur est déterminée en fonction de la valeur d'échange des points accordés. Il n'y a pas d'estimation de taux d'échange attendu dans le calcul des revenus reportés. Les revenus reportés sont comptabilisés dans le chiffre d'affaires au moment de l'échange des points par le consommateur.

Le second programme est la propriété d'un tiers et la Société a agi à titre de mandataire. La Société a comptabilisé le coût de ce programme en réduction de son chiffre d'affaires au moment de la vente au consommateur. La Société s'est retirée de ce programme à l'été 2024.

Conversion des devises

Les états financiers consolidés sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, soit le dollar canadien. Les transactions en monnaie étrangère sont initialement comptabilisées selon cette monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Chaque date de clôture, les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au taux de change à la date de la transaction. Les gains ou pertes résultant de la conversion des devises sont imputés au bénéfice net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)***Impôts sur les bénéfices**

Les actifs et passifs d'impôt exigible pour l'exercice considéré et les exercices précédents sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou qui leur sera payé. Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés par les autorités fiscales à la date de clôture.

Les impôts sur les bénéfices sont calculés selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, des actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des impôts estimatifs à recouvrer ou à payer qui découleraient de la réalisation ou du règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués d'après les taux d'imposition quasi adoptés pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts temporaires se résorberont. Les modifications apportées à ces soldes sont comptabilisées dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle elles se produisent. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est passée en revue chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de ces actifs d'impôt différé.

L'impôt relatif à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres est comptabilisé dans les capitaux propres.

Paielement fondé sur des actions

Une charge de rémunération fondée sur des actions est comptabilisée pour les régimes d'options d'achat d'actions et d'unités d'actions au rendement (UAR) offerts à certains employés de même que pour le régime d'unités d'actions différées (UAD) offert aux administrateurs.

Les droits rattachés aux options d'achat d'actions attribuées sont acquis graduellement sur la période d'acquisition des droits et chaque tranche est considérée comme une attribution séparée. La valeur de la charge de rémunération est établie en fonction de la juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution en utilisant le modèle d'évaluation Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la durée d'acquisition des droits de chaque tranche.

Pour le régime d'UAR réglées en instruments de capitaux propres, la charge de rémunération est établie en fonction de la juste valeur des actions ordinaires de la Société à la date d'attribution. La charge de rémunération est comptabilisée selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits. L'incidence de toute variation du nombre d'UAR est comptabilisée dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée.

Pour le régime d'UAR réglées en trésorerie, la charge de rémunération et le passif correspondant sont comptabilisés à la date d'attribution et leur valeur est établie en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de la Société à cette date. Le passif lié aux UAR est présenté dans les créditeurs et autres éléments de passif et rajusté périodiquement pour tenir compte de toute variation de la valeur boursière des actions ordinaires de la Société.

Pour le régime d'UAD, la charge de rémunération et le passif correspondant sont comptabilisés à la date d'attribution et leur valeur est établie en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de la Société à cette date. Le passif lié aux UAD est présenté dans les créditeurs et rajusté périodiquement pour tenir compte de toute variation de la valeur boursière des actions ordinaires de la Société.

Bénéfice net par action

Le bénéfice net de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Pour le bénéfice net dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sont ajustés pour refléter les effets de toutes les actions potentielles dilutives.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires, les placements très liquides (dont la durée initiale est de trois mois ou moins) et les dépôts en circulation. Ils sont classés comme étant évalués au coût amorti.

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)***Débiteurs**

Les débiteurs, les débiteurs liés aux contrats de sous-location et les prêts à certains clients sont classés comme étant des « Prêts et créances ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur puis, par la suite, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, les montants comptabilisés correspondent généralement au coût.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks en entrepôts est déterminé selon la méthode du coût moyen, déduction faite de certaines contreparties reçues des fournisseurs. Le coût des stocks en magasins est évalué selon le prix de détail, diminué de la marge bénéficiaire brute et de certaines contreparties reçues des fournisseurs. Tous les coûts pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent sont inclus dans le coût des stocks en entrepôts et en magasins.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût. Les principales composantes d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont amorties distinctement. Les bâtiments et l'équipement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité. Les améliorations locatives sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimative ou sur la durée restante du contrat de location, si elle est plus courte. La méthode d'amortissement et l'estimation des durées d'utilité sont passées en revue annuellement.

Bâtiments	20 à 50 ans
Équipement	3 à 20 ans
Améliorations locatives	5 à 20 ans

Contrats de location**La Société en tant que preneur**

La Société comptabilise des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes à la date de début de contrat, soit le moment où le bailleur met le bien loué à la disposition de la Société. Les paiements de loyers au titre de contrats de location à court terme ou dont le bien sous-jacent est de faible valeur ainsi que les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux, sont comptabilisés dans les charges d'exploitation de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les obligations locatives correspondent à la valeur actualisée des paiements de loyers fixes et des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. Après l'évaluation initiale, la Société évalue les obligations locatives au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'un changement est apporté au contrat de location. Les paiements de loyers sont actualisés au taux d'emprunt marginal de la Société à la date de début du contrat de location. La charge d'intérêts est comptabilisée dans les frais financiers nets. La durée du contrat de location comprend les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués à la valeur initiale des obligations locatives, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts de remise en état. Après l'évaluation initiale, la Société applique le modèle du coût aux actifs au titre de droits d'utilisation. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût diminué de l'amortissement cumulé, des pertes de valeur cumulées et de toute réévaluation des obligations locatives. Les actifs sont amortis, à compter de la date de début du contrat de location, selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif ou la durée du contrat de location, si elle est plus courte.

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)***La Société en tant que bailleur**

Pour les contrats de sous-location, pour lesquels la Société agit en tant que bailleur intermédiaire, elle évalue le classement par rapport aux actifs au titre de droits d'utilisation issus du contrat de location principal. La Société comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats de location distincts. Un contrat de sous-location est classé à titre de contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents au bien sous-jacent. Dans le cas contraire, les contrats de location sont classés comme contrats de location simple et les revenus locatifs sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Pour les contrats de sous-location qui sont classés comme contrats de location-financement, la Société décomptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation correspondants et inscrit un investissement net dans les contrats de sous-location. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les frais financiers nets. L'investissement net est présenté dans les débiteurs liés aux contrats de sous-location courants et non courants.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont détenus pour réaliser une plus-value du capital et générer des revenus locatifs. Ils ne sont pas occupés par leur propriétaire dans le cadre de ses activités ordinaires. Ils sont comptabilisés au coût. À l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les principales composantes sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité respective qui varie de 20 à 50 ans. La méthode d'amortissement et l'estimation des durées d'utilité sont passées en revue annuellement. Les immeubles de placement sont présentés dans les autres éléments d'actif dans les états consolidés de la situation financière.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité. La méthode d'amortissement et l'estimation des durées d'utilité sont passées en revue annuellement.

Logiciels	3 à 7 ans
Primes de rétention dans les réseaux de détail	5 à 30 ans
Relations clients	10 à 27 ans

Les enseignes que la Société a l'intention de conserver et d'exploiter, les marques privées pour lesquelles elle continue de développer de nouveaux produits et les programmes de fidélisation qu'elle a l'intention de maintenir répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée. Ils sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Goodwill

Le goodwill, lequel représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, est comptabilisé au coût et n'est pas amorti.

Dépréciation d'actifs non financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société doit déterminer s'il existe un indice de dépréciation pour ses immobilisations corporelles, ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et indéterminée, ses immeubles de placement, ses actifs au titre de droits d'utilisation et son goodwill. S'il existe un indice, elle doit effectuer un test de dépréciation. Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le goodwill, la Société doit effectuer un test de dépréciation au minimum chaque année, qu'il y ait un indice de dépréciation ou non.

Les tests de dépréciation sont effectués au niveau de l'actif lui-même, d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou d'un groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque magasin représente une UGT distincte. Les tests de dépréciation des entrepôts sont effectués au niveau de différents groupes d'UGT. Les tests de dépréciation des actifs communs sont effectués au niveau du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs ont été affectés. Les tests de dépréciation du goodwill sont effectués au niveau du plus petit groupe d'UGT auquel le goodwill se rapporte. Les tests de dépréciation des immeubles de placement, des enseignes, des marques privées et des programmes de fidélisation sont effectués au niveau de l'actif lui-même.

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)*

Dans le cadre des tests de dépréciation, la valeur comptable de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur d'utilité correspond généralement aux prévisions de flux de trésorerie avant impôts tirées des budgets du prochain exercice approuvés par la direction. Ces prévisions reflètent l'expérience passée et elles sont actualisées à un taux avant impôts correspondant au taux attendu par le marché pour ce type d'investissement. La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée dans le bénéfice net pour le montant de l'excédent. Les pertes de valeur liées à une UGT ou un groupe d'UGT sont réparties d'abord au goodwill, le cas échéant, et ensuite au prorata des actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT, sans toutefois réduire la valeur comptable des actifs en dessous du plus élevé de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie, leur valeur d'utilité ou zéro.

À l'exception du goodwill, toute reprise de perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le bénéfice net. Les reprises de pertes de valeur liées à une UGT ou un groupe d'UGT sont réparties au prorata des actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT. La valeur recouvrable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

Avantages du personnel

Les avantages du personnel comprennent les avantages du personnel à court terme, qui correspondent aux salaires et charges sociales et sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice net, ainsi que les indemnités de fin de contrat de travail, lesquelles sont comptabilisées dans le bénéfice net et un montant correspondant est inscrit dans le passif lorsque la Société ne peut plus retirer son offre d'indemnités.

Les avantages du personnel comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi, qui incluent les prestations de retraite (y compris les régimes à prestations définies et à cotisations définies) et les avantages complémentaires de retraite tels que l'assurance-vie et médicale postérieure à l'emploi. Les avantages du personnel comprennent également les autres avantages à long terme, soit les indemnités pour invalidité de longue durée non couvertes par des régimes d'assurances et les avantages complémentaires offerts aux employés en invalidité de longue durée. Les actifs et les obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies, des régimes d'avantages complémentaires de retraite et des autres avantages à long terme sont comptabilisés selon les méthodes suivantes :

- Les obligations au titre des prestations définies et le coût des prestations de retraite, des avantages complémentaires de retraite et autres avantages à long terme gagnés par les participants sont établis par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des participants, l'inflation et les coûts prévus des soins de santé.
- Les obligations au titre des prestations définies sont actualisées d'après les taux de rendement du marché des obligations de sociétés de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au montant des versements prévus au titre des prestations.
- L'actif ou le passif au titre des prestations définies comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière correspond à la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Dans le cas où un régime est en situation de surplus, l'actif est limité au moindre de la valeur actuarielle déterminée à des fins comptables et de la valeur de l'avantage économique qu'il peut procurer dans le futur sous la forme de remboursements de surplus ou de congés de cotisations. De plus, un passif supplémentaire pourrait être comptabilisé lorsqu'une exigence de financement minimal au titre des services passés dépasse les avantages économiques disponibles.
- La charge d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies, sur le plafond de l'actif et sur l'exigence de financement minimal est présentée déduction faite des produits d'intérêts sur les actifs des régimes, qui sont calculés en appliquant le même taux que celui utilisé pour l'évaluation des obligations, et est comptabilisée dans les frais financiers nets.
- Les gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite et les avantages complémentaires de retraite résultent des modifications apportées à la fin de l'exercice considéré aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies. Ils résultent également des écarts entre l'expérience des régimes au cours de l'exercice considéré et les hypothèses retenues à la fin de l'exercice précédent pour déterminer la charge au titre des avantages du personnel de l'exercice considéré et les obligations au titre des prestations définies à la fin de l'exercice précédent.

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)*

- Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies incluent les gains ou pertes actuariels, le rendement des actifs des régimes, et les variations du plafond de l'actif et de l'exigence de financement minimal, à l'exclusion du montant déjà considéré dans la charge d'intérêts. Les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au cours de la période pendant laquelle elles surviennent, puis elles sont reclassées du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués à la fin de chaque période.
- Les gains ou pertes actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont comptabilisés en totalité immédiatement dans le bénéfice net.
- Le coût qui résulte d'une modification du régime visant à accorder des avantages en considération des services passés est comptabilisé immédiatement dans le bénéfice net.
- Le coût des régimes de retraite à cotisations définies, qui inclut celui des régimes de retraite multi-employeurs, est comptabilisé lorsque les cotisations sont dues. Étant donné que l'information nécessaire pour évaluer de manière fiable l'obligation et les actifs des régimes multi-employeurs à prestations définies n'est pas disponible et qu'aucune évaluation actuarielle selon les IFRS n'est effectuée, ces régimes sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies et l'engagement de la Société se limite aux cotisations négociées. La très grande majorité des cotisations effectuées par la Société à des régimes multi-employeurs sont versées au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (RRECC). La Société et ses franchisés représentent environ 25 % du nombre total des participants à ce régime.

Revenus reportés

Les revenus reportés incluent les points émis dans le cadre des programmes de fidélisation de la Société et les cartes-cadeaux en circulation à la fin de l'exercice pour lesquelles les revenus sont comptabilisés au moment de l'échange.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsqu'une provision est évaluée en fonction des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les provisions sont incluses dans les autres éléments de passif.

Autres passifs financiers

Les emprunts bancaires, les créditeurs, la facilité de crédit renouvelable, les billets et les emprunts sont classés à titre de « Passifs évalués au coût amorti » et sont évalués initialement à la juste valeur diminuée des frais de financement. Ils sont évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais de financement relatifs à la dette sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts correspondants. Au moment du remboursement de l'un de ces emprunts, les frais de financement correspondants sont imputés au bénéfice net.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Compensation d'un actif financier et d'un passif financier

Un actif financier et un passif financier sont compensés et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si nous avons actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et nous avons l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)***Instruments financiers**

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur ajustée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Par la suite, les actifs financiers sont évalués en fonction de leur classement qui est compris dans l'une des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG), et à la JVRN.

Les actifs financiers qui ne sont pas désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale, sont classés et évalués au coût amorti, s'ils sont détenus dans un modèle économique ayant pour but de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie et que les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Dans le cas contraire, ils sont classés et évalués à la JVAERG, dans la mesure où la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie et par la vente d'actifs financiers, et les modalités contractuelles, à des dates précisées, donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Le classement et l'évaluation des passifs financiers sont effectués selon le coût amorti ou la JVRN.

En résumé, les actifs et les passifs de la Société sont classés et évalués de la façon suivante :

- La trésorerie, les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les débiteurs liés aux contrats de sous-location et les prêts à certains clients sont classés comme étant évalués au coût amorti;
- Les emprunts bancaires, les créditeurs, la facilité de crédit renouvelable, les billets et les emprunts sont classés comme étant évalués au coût amorti;
- Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la fin de chaque période sont comptabilisés dans les résultats non distribués;
- Les instruments financiers dérivés et les contrats hybrides qui ne sont pas désignés à des fins de couverture sont classés comme étant évalués à la JVRN et présentés dans les comptes consolidés de résultat.

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société estime les pertes de crédit attendues en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les pertes de crédit attendues sont ajustées pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, aux débiteurs liés aux contrats de sous-location et aux prêts à certains clients, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions économiques ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu. L'évaluation est effectuée selon la méthode simplifiée pour les équivalents de trésorerie, les autres éléments d'actif ainsi que les débiteurs liés aux contrats de sous-location et selon la méthode générale pour les prêts. La variation nette des pertes de crédit attendues sur les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les débiteurs liés aux contrats de sous-location et les prêts à certains clients est comptabilisée dans le bénéfice net.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Société utilise des instruments financiers dérivés à des fins de couverture visant à réduire la volatilité afin de minimiser le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change et le risque lié au prix des produits de base qui pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société à optimiser ses résultats financiers et à atteindre ses objectifs financiers. Au moment de la mise en place d'une relation de couverture, la Société indique si elle appliquera la comptabilité de couverture à cette relation. Le cas échéant, la Société documente formellement plusieurs informations, notamment le choix d'appliquer la comptabilité de couverture, l'élément couvert, l'élément de couverture, les risques faisant l'objet de la couverture, la durée prévue pendant laquelle la relation devrait être efficace ainsi que les objectifs et la stratégie de gestion des risques.

L'efficacité de la relation de couverture est évaluée au moment de sa mise en place afin de déterminer si elle sera hautement efficace pendant la durée de la relation. De plus, elle est évaluée périodiquement afin de s'assurer que la comptabilité de couverture est toujours appropriée. Les résultats de ces évaluations sont formellement documentés.

La Société peut utiliser des contrats de change à terme, des opérations de swap de taux d'intérêt interdevises et des opérations à terme sur actions. En raison de leur courte échéance ou de leur faible valeur monétaire, la Société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Ces instruments financiers dérivés sont classés comme

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)*

étant des « Actifs ou passifs financiers évalués à la JVRN » et évalués à la juste valeur. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque période sont comptabilisés dans le bénéfice net. En fonction de la date d'échéance des contrats ou s'ils sont en position de gain ou de perte, la Société comptabilise leur solde dans les débiteurs, les autres éléments d'actif, les créditeurs ou les autres éléments de passif aux états consolidés de la situation financière. La Société comptabilise la variation de la juste valeur de ces dérivés aux comptes consolidés de résultat net.

Les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisées aux comptes consolidés de résultat net. Les variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts sont comptabilisées à titre d'ajustement de la valeur comptable des éléments couverts et sont également comptabilisées aux comptes consolidés de résultat net.

Pour les contrats à terme sur obligations désignés comme couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture seront comptabilisées de la manière suivante. La partie efficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. À la suite de l'émission de la dette, les montants cumulés dans les capitaux propres seront reclassés en résultat, de façon linéaire, dans la période où les flux de trésorerie futurs attendus qui sont couverts influent sur le résultat, en ajustant les frais financiers nets. La partie inefficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture sera comptabilisée aux comptes consolidés de résultat.

Exercice

L'exercice de la Société se termine le dernier samedi de septembre. L'exercice clos le 28 septembre 2024 comprend 52 semaines d'exploitation et l'exercice clos le 30 septembre 2023 comprend 53 semaines d'exploitation. Une semaine de plus est incluse dans le quatrième trimestre tous les cinq ou six ans pour aligner l'exercice de la Société avec le calendrier. Cette inclusion a eu lieu au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023.

3. NOUVELLE NORME COMPTABLE**NORME COMPTABLE PUBLIÉE MAIS NON ENCORE ENTRÉE EN VIGUEUR****Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*, et des modifications corrélatives à plusieurs autres normes. Cette nouvelle norme introduit de nouvelles exigences en matière de présentation de l'état du résultat net, notamment la présentation de totaux et de sous-totaux spécifiés. L'entité doit classer, dans son état du résultat net, tous ses produits et toutes ses charges dans l'une des cinq catégories suivantes : « exploitation », « investissement », « financement », « impôts sur le résultat » et « activités abandonnée », avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. En outre, IFRS 18 exige la communication des mesures de la performance définies par la direction qui feront désormais partie des états financiers audités.

IFRS 18 et les modifications des autres normes auxquelles elle donne lieu entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais leur application anticipée est permise. L'entité qui les applique de manière anticipée doit l'indiquer dans ses états financiers. IFRS 18 devra être appliquée de manière rétrospective. La société s'affaire actuellement à identifier toutes les incidences que les modifications auront sur les états financiers consolidés et les notes annexes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)***4. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIFS**

La préparation des états financiers consolidés nécessite que la direction exerce son jugement, effectuée des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, du chiffre d'affaires, des autres revenus et des charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur des expériences passées et d'autres facteurs considérés pertinents et raisonnables. Elles sont passées en revue à chaque date de clôture. L'utilisation d'estimations différentes pourrait entraîner des montants différents dans les états financiers consolidés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

JUGEMENTS

Au moment d'appliquer les méthodes comptables, la direction a porté les jugements suivants qui ont l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :

Consolidation d'entités structurées

Pour certains magasins d'alimentation, la Société ne détient aucun droit de vote, mais le contrat de franchise lui donne le droit de contrôler les principales activités de ces magasins. Ses décisions ne se limitent pas à protéger ses marques de commerce. La Société conserve la majorité des bénéfices et des pertes de ces magasins. Pour ces raisons, la Société consolide ces magasins d'alimentation dans ses états financiers.

La Société ne détient aucun droit de vote dans la fiducie créée à l'intention des participants du régime d'UAR. Toutefois, en vertu de la convention de fiducie, elle donne les instructions au fiduciaire pour l'achat et la vente des actions de la Société ainsi que pour les paiements faits aux bénéficiaires, elle donne l'argent au fiduciaire pour qu'il achète les actions de la Société, elle assume le risque de variabilité des droits acquis et elle s'assure que la fiducie détient un nombre suffisant d'actions pour satisfaire à ses obligations envers les bénéficiaires. Pour ces raisons, la Société consolide cette fiducie dans ses états financiers.

La Société a également une entente avec un tiers exploitant une usine exclusivement pour les besoins et selon les spécifications de la Société. Elle prend en charge tous les coûts et contrôle les principales activités de l'usine. Pour ces raisons, la Société consolide l'usine dans ses états financiers.

Détermination du regroupement des secteurs d'exploitation

La Société exerce son jugement pour déterminer le regroupement des secteurs d'activités. Le secteur d'exploitation se compose du secteur des activités alimentaires et du secteur des activités pharmaceutiques. La Société a regroupé ces deux secteurs d'activités en raison de la nature similaire des produits et services et de leurs caractéristiques économiques similaires : les activités sont exercées principalement au Québec et en Ontario et, par conséquent, elles sont assujetties au même contexte réglementaire ainsi qu'aux mêmes pressions concurrentielles et économiques des marchés, elles utilisent les mêmes méthodes de distribution des produits et elles desservent les mêmes clients.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

Les hypothèses relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif à la valeur des actifs et des passifs au cours de la période suivante, sont résumées ci-après :

Dépréciation d'actifs

Dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill, la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie sont estimées en utilisant un modèle d'actualisation des flux de trésorerie futurs, la méthode de la capitalisation du bénéfice avant frais financiers et impôts (BAII) excédentaire et la méthode de licence libre de redevance. Ces méthodes reposent sur différentes hypothèses, dont l'estimation des flux de trésorerie futurs, le BAII excédentaire, les taux de redevance, le taux d'actualisation, les multiples du bénéfice et le taux de croissance. Les hypothèses clés sont détaillées aux notes 12 et 13.

Régimes de retraite et autres régimes

Les obligations au titre des prestations définies, des avantages complémentaires de retraite et autres avantages à long terme ainsi que les coûts associés à ces obligations sont établis par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des participants, l'inflation et les coûts prévus des soins de santé. Les hypothèses clés sont détaillées à la note 20.

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)***5. CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le tableau suivant présente une ventilation du chiffre d'affaires de la Société en fonction de l'endroit où le bien est ultimement vendu aux consommateurs dans notre réseau de magasins :

	2024 <i>(52 semaines)</i>	2023 <i>(53 semaines)</i>
Alimentaire	16 577,4	16 214,8
Pharmacie	4 642,5	4 509,8
	21 219,9	20 724,6

6. FRAIS FINANCIERS NETS

Les frais financiers nets s'établissaient comme suit :

	2024 <i>(52 semaines)</i>	2023 <i>(53 semaines)</i>
Intérêts courants	12,4	5,6
Intérêts non courants	118,6	113,6
Intérêts nets sur les obligations locatives <i>(note 11)</i>	35,5	30,8
Intérêts sur les obligations au titre des prestations définies nettes des actifs des régimes <i>(note 20)</i>	(6,2)	(3,2)
Amortissement des frais de financement reportés	1,4	1,4
Revenus d'intérêts et intérêts capitalisés	(16,2)	(25,9)
Effet du passage du temps	0,2	0,3
	145,7	122,6

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

7. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les taux d'imposition effectifs s'établissaient comme suit :

	2024	2023
(en pourcentage)	(52 semaines)	(53 semaines)
Taux d'imposition combiné prévu par la loi	26,5	26,5
Variations		
Ajustement favorable d'impôt au titre d'exercices antérieurs	(1,3)	(3,5)
Autres	0,3	(0,1)
	25,5	22,9

La Société a enregistré, dans le troisième trimestre de 2023, des actifs d'impôts de 40,7 \$ (8,2 \$ d'actifs d'impôts exigibles et 32,5 \$ d'actifs d'impôts différés) avec une réduction équivalente de la charge d'impôts à la suite d'un jugement favorable obtenu à la Cour canadienne de l'impôt. Des pertes en capital ayant été précédemment refusées par l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») sur la disposition des actions d'une filiale dans les années 2012 à 2014 ont été accordées. L'ARC a subséquemment accepté que la Société modifie un formulaire de roulement produit pour l'année d'imposition terminée le 3 mars 2018, résultant en une augmentation de la base fiscale des immobilisations incorporelles.

Les principales composantes de la charge d'impôts sur les bénéfices se présentaient comme suit :

Comptes consolidés de résultat

	2024	2023
	(52 semaines)	(53 semaines)
Exigibles		
Charge d'impôt exigible	293,8	249,5
Différés		
Ajustement afférent aux écarts temporaires	24,6	53,5
	318,4	303,0

États consolidés du résultat global

	2024	2023
	(52 semaines)	(53 semaines)
Impôts différés liés aux éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global pendant l'exercice		
Variations au titre des régimes à prestations définies		
Gains actuariels	11,9	19,4
Effet du plafond de l'actif	6,1	(5,8)
Variation de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	—	(0,8)
	18,0	12,8

Notes afférentes aux états financiers consolidés
28 septembre 2024 et 30 septembre 2023
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Les impôts différés reflètent l'incidence fiscale nette des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les principales composantes de la charge d'impôt différé ainsi que des actifs et passifs d'impôt différé s'établissaient comme suit :

	États consolidés de la situation financière		Comptes consolidés de résultat	
	Au 28 septembre 2024	Au 30 septembre 2023	2024 (52 semaines)	2023 (53 semaines)
Charges à payer, provisions et autres réserves déductibles aux fins fiscales uniquement au moment du décaissement	9,7	11,0	(1,3)	(7,4)
Obligations locatives	433,6	439,5	(5,9)	(31,9)
Pertes fiscales reportées	2,1	6,8	(4,7)	(0,2)
Stocks	(11,6)	(10,3)	(1,3)	(0,7)
Avantages du personnel	(52,9)	(36,7)	1,8	4,6
Débiteurs liés aux contrats de sous-location	(132,7)	(138,5)	5,8	13,4
Écart entre la valeur comptable nette et la valeur fiscale				
Immobilisations corporelles	(395,1)	(364,2)	(30,9)	(73,3)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(252,8)	(249,9)	(2,9)	13,8
Immobilisations incorporelles	(546,2)	(564,6)	18,4	28,1
Goodwill	(60,1)	(57,5)	(2,6)	0,2
Autres	(0,3)	0,7	(1,0)	(0,1)
	(1 006,3)	(963,7)	(24,6)	(53,5)
Actifs d'impôt différé	35,9	37,9		
Passifs d'impôt différé	(1 042,2)	(1 001,6)		
	(1 006,3)	(963,7)		

8. BÉNÉFICE NET PAR ACTION

Le bénéfice net de base par action et le bénéfice net dilué par action ont été calculés selon le nombre d'actions suivant :

	2024 (52 semaines)	2023 (53 semaines)
<i>(en millions)</i>		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	225,1	232,5
Effet de dilution en vertu du :		
Régime d'options d'achat d'actions	0,4	0,5
Régime d'unités d'actions au rendement	0,3	0,3
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué	225,8	233,3

Notes afférentes aux états financiers consolidés
28 septembre 2024 et 30 septembre 2023
(en millions de dollars, sauf indication contraire)
9. STOCKS

	2024	2023
Stocks en entrepôts	897,9	864,8
Stocks de magasins	610,4	586,2
	1 508,3	1 451,0

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Équipement	Améliorations locatives	Total
Coût					
Solde au 24 septembre 2022	557,9	1 759,3	2 143,7	1 014,0	5 474,9
Acquisitions	16,5	166,4	346,8	67,5	597,2
Transferts aux immeubles de placement	(8,3)	—	—	—	(8,3)
Cessions et radiations	(0,1)	(0,6)	(68,9)	(25,7)	(95,3)
Solde au 30 septembre 2023	566,0	1 925,1	2 421,6	1 055,8	5 968,5
Acquisitions	16,6	122,1	273,9	86,4	499,0
Cessions et radiations	—	(3,1)	(48,2)	(34,0)	(85,3)
Solde au 28 septembre 2024	582,6	2 044,1	2 647,3	1 108,2	6 382,2
Amortissement cumulé et dépréciation					
Solde au 24 septembre 2022	—	(388,7)	(1 092,0)	(536,5)	(2 017,2)
Amortissement	—	(47,8)	(158,5)	(71,5)	(277,8)
Cessions et radiations	—	0,2	68,9	25,7	94,8
Solde au 30 septembre 2023	—	(436,3)	(1 181,6)	(582,3)	(2 200,2)
Amortissement	—	(55,1)	(185,4)	(72,8)	(313,3)
Cessions et radiations	—	2,7	47,6	32,3	82,6
Solde au 28 septembre 2024	—	(488,7)	(1 319,4)	(622,8)	(2 430,9)
Valeur comptable nette					
Solde au 30 septembre 2023	566,0	1 488,8	1 240,0	473,5	3 768,3
Solde au 28 septembre 2024	582,6	1 555,4	1 327,9	485,4	3 951,3

Au cours de l'exercice, la Société a investi en immobilisations un montant de 579,7 \$ (679,9 \$ en 2023), soit 499,0 \$ en immobilisations corporelles et 80,7 \$ en immobilisations incorporelles (597,2 \$ et 82,7 \$ en 2023). Les acquisitions d'immobilisations incorporelles courues en fin d'année totalisaient 6,3 \$ en 2024 (5,0 \$ en 2023).

Au 28 septembre 2024, les travaux en cours dont l'amortissement n'a pas débuté compris dans les bâtiments, l'équipement et les améliorations locatives totalisaient 57,5 \$, 18,8 \$ et 7,0 \$ (104,8 \$, 87,0 \$ et 1,3 \$ en 2023) respectivement.

Au 28 septembre 2024, la Société avait des engagements contractuels visant l'achat d'immobilisations corporelles, principalement pour des bâtiments et de l'équipement qui totalisaient 182,1 \$ en 2024.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

11. CONTRATS DE LOCATION

La Société en tant que preneur

Les principaux actifs au titre de droits d'utilisation détenus en vertu des contrats de location conclus par la Société se composent de biens immobiliers, de véhicules et d'équipement.

Au 28 septembre 2024, les variations des actifs au titre de droits d'utilisation s'établissaient comme suit :

	Bâtiments	Matériel roulant et autres	Total
Solde au 24 septembre 2022	966,2	28,9	995,1
Nouveaux contrats de location	32,6	0,6	33,2
Résiliations et ajustements	75,5	—	75,5
Amortissement	(151,1)	(9,9)	(161,0)
Solde au 30 septembre 2023	923,2	19,6	942,8
Nouveaux contrats de location	49,9	1,0	50,9
Résiliations et ajustements	124,5	—	124,5
Amortissement	(155,9)	(8,4)	(164,3)
Solde au 28 septembre 2024	941,7	12,2	953,9

La Société verse des paiements de loyers variables à l'égard de l'impôt foncier, des frais d'exploitation des aires communes et des frais d'assurances pour les biens loués. La Société verse également des paiements de loyers qui varient selon un pourcentage des ventes au détail. Ces charges sont comptabilisées dans les charges d'exploitation et ont totalisé 129,7 \$ en 2024 (126,3 \$ en 2023).

Au 28 septembre 2024, les variations des obligations locatives s'établissaient comme suit :

Solde au 24 septembre 2022	1 779,0
Ajouts	61,6
Résiliations et ajustements	87,2
Paiements de loyers	(314,3)
Intérêts sur les obligations locatives	45,2
Solde au 30 septembre 2023	1 658,7
Partie courante	278,4
Partie non courante	1 380,3
Solde au 30 septembre 2023	1 658,7
Ajouts	86,5
Résiliations et ajustements	158,8
Paiements de loyers	(318,4)
Intérêts sur les obligations locatives	50,6
Solde au 28 septembre 2024	1 636,2
Partie courante	263,6
Partie non courante	1 372,6

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)*

Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 3,16 % au 28 septembre 2024 (2,80 % en 2023). La durée résiduelle moyenne pondérée des contrats de location au 28 septembre 2024 était de 5 ans (5 ans en 2023).

Les paiements contractuels non actualisés aux termes des contrats de location définis ci-dessus s'établissent comme suit :

2025	326,8
2026	297,9
2027	258,7
2028	221,2
2029	180,3
2030 et par la suite	579,6
	1 864,5

La Société a également conclu des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, en particulier pour la location de matériel et d'équipements ainsi que de véhicules et de remorques. Les charges liées à ces contrats de location sont comptabilisées dans les charges d'exploitation et ont totalisé 5,4 \$ en 2024 (6,5 \$ en 2023).

La Société en tant que bailleur

La Société agit à titre de bailleur intermédiaire pour les contrats de sous-location de biens immobiliers.

Contrats de location-financement

En 2024, la Société a comptabilisé des produits financiers de 15,1 \$ (14,4 \$ en 2023). Les paiements de loyers minimums futurs à recevoir par la Société relativement aux immeubles sous-loués à des tiers s'établissent comme suit :

2025	110,8
2026	98,7
2027	83,7
2028	68,3
2029	54,5
2030 et par la suite	151,5
Total des paiements de loyers non actualisés à recevoir	567,5
Produits financiers non gagnés	(66,7)
Débiteurs liés aux contrats de sous-location	500,8
Partie courante	96,1
Partie non courante	404,7

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)***Contrats de location simple**

La Société loue des immeubles aux termes de contrats de location simple. La Société a comptabilisé des revenus locatifs de 52,8 \$ en 2024 (53,1 \$ en 2023).

Les paiements de loyers qui devraient être reçus au cours des cinq prochains exercices relativement aux immeubles détenus s'établissent comme suit :

2025	48,8
2026	41,6
2027	33,3
2028	21,3
2029	11,8
2030 et par la suite	57,5
	214,3

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se détaillaient comme suit :

	Logiciels	Primes de rétention dans les réseaux de détail	Relations clients	Total
Coût				
Solde au 24 septembre 2022	352,7	284,4	1 067,4	1 704,5
Acquisitions	64,3	17,2	—	81,5
Cessions et radiations	(0,1)	(7,0)	—	(7,1)
Solde au 30 septembre 2023	416,9	294,6	1 067,4	1 778,9
Acquisitions	55,1	25,1	—	80,2
Cessions et radiations	(1,7)	(5,9)	—	(7,6)
Solde au 28 septembre 2024	470,3	313,8	1 067,4	1 851,5
Amortissement cumulé et dépréciation				
Solde au 24 septembre 2022	(242,0)	(147,6)	(195,4)	(585,0)
Amortissement	(26,9)	(19,6)	(39,7)	(86,2)
Cessions et radiations	0,1	5,7	—	5,8
Solde au 30 septembre 2023	(268,8)	(161,5)	(235,1)	(665,4)
Amortissement	(31,9)	(21,1)	(39,7)	(92,7)
Cessions et radiations	1,7	5,1	—	6,8
Solde au 28 septembre 2024	(299,0)	(177,5)	(274,8)	(751,3)
Valeur comptable nette				
Solde au 30 septembre 2023	148,1	133,1	832,3	1 113,5
Solde au 28 septembre 2024	171,3	136,3	792,6	1 100,2

Au cours de l'exercice, la Société a investi en immobilisations un montant de 579,7 \$ (679,9 \$ en 2023), soit 499,0 \$ en immobilisations corporelles et 80,7 \$ en immobilisations incorporelles (597,2 \$ et 82,7 \$ en 2023). Les acquisitions d'immobilisations incorporelles courues en fin d'année totalisaient 6,3 \$ en 2024 (5,0 \$ en 2023).

Au 28 septembre 2024, les travaux en cours dont l'amortissement n'a pas débuté compris dans les logiciels totalisaient 22,6 \$ (nul en 2023).

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se détaillaient comme suit :

	Enseignes	Marques privées	Programmes de fidélisation	Total
Solde aux 24 septembre 2022 et 30 septembre 2023	1 473,3	122,7	23,5	1 619,5
Pertes de valeur	—	—	(20,8)	(20,8)
Solde au 28 septembre 2024	1 473,3	122,7	2,7	1 598,7

Pour le programme de fidélisation et les marques privées exclusives, le test de dépréciation a été effectué au niveau de l'actif lui-même. La valeur recouvrable a été déterminée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, laquelle a été calculée à l'aide de la méthode de la capitalisation du BAII excédentaire. L'estimation du BAII directement attribuable à ces programmes et aux marques privées, déduction faite d'un rendement sur les actifs contributifs, a été établie à partir des données historiques reflétant l'expérience passée. Pour le programme de

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)*

fidélisation, le multiple du bénéfice utilisé était de 16,0 (16,0 en 2023), compte tenu d'un taux de croissance de 2,0 % (2,0 % en 2023) correspondant à l'indice des prix à la consommation. Pour les marques privées, les multiples du bénéfice utilisés s'échelonnaient entre 15,4 et 17,4 (14,3 et 15,4 en 2023), compte tenu d'un taux de croissance de 2,0 % (2,0 % en 2023) correspondant à l'indice des prix à la consommation.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, la Société a comptabilisé des pertes de valeur d'actifs totalisant 20,8 \$ découlant de la décision de retirer les magasins Metro de l'Ontario du programme de fidélisation Air Miles® à l'été 2024. La perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée par rapport à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie sur la durée restante du programme. L'évaluation de la juste valeur a été classée comme une juste valeur de niveau 3 sur la base des données d'entrée de la technique d'évaluation utilisée. L'hypothèse clé est le taux d'actualisation utilisé de 8,3 %.

Les tests de dépréciation des enseignes et des marques privées ont été effectués au niveau de l'actif lui-même. La valeur recouvrable a été déterminée en fonction de la juste valeur calculée à l'aide de la méthode de licence libre de redevance pour les enseignes et de la méthode de capitalisation du BAL excédentaire pour les autres marques privées. L'estimation du taux de redevance a été établie à partir de sources d'informations externes et de données historiques reflétant l'expérience passée. Pour les enseignes et les marques privées, un taux de redevance s'échelonnant entre 1,0 % et 3,0 % (1,0 % et 3,0 % en 2023) a été utilisé et les multiples du bénéfice utilisés s'échelonnaient entre 15,4 et 17,4 (14,3 et 15,4 en 2023), compte tenu d'un taux de croissance de 2,0 % (2,0 % en 2023) correspondant à l'indice des prix à la consommation.

13. GOODWILL

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	3 307,4	3 301,2
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	6,8	6,2
Solde à la fin de l'exercice	3 314,2	3 307,4

Aux fins des tests de dépréciation, un goodwill d'une valeur comptable de 2 007,0 \$ (1 984,1 \$ au 30 septembre 2023) a été affecté au secteur d'exploitation lié aux activités alimentaires. La valeur recouvrable a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, laquelle a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie avant impôts tirées des budgets du prochain exercice approuvés par la direction. Les flux de trésorerie pour les années ultérieures sont fondés sur une croissance de 2,0 % correspondant à l'indice des prix à la consommation. Le taux d'actualisation avant impôts utilisé a été de 8,6 % (9,6 % en 2023). Aucun changement raisonnablement possible de l'une de ces hypothèses n'entraînerait une valeur comptable supérieure à la valeur recouvrable.

Aux fins des tests de dépréciation, un goodwill d'une valeur comptable de 1 307,2 \$ (1 323,3 \$ au 30 septembre 2023) a été affecté au secteur d'exploitation lié aux activités pharmaceutiques. La valeur recouvrable a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, laquelle a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie avant impôts tirées des budgets du prochain exercice approuvés par la direction. Les flux de trésorerie pour les années ultérieures sont fondés sur une croissance de 2,0 % correspondant à l'indice des prix à la consommation. Le taux d'actualisation avant impôts utilisé a été de 9,2 % (10,1 % en 2023). Aucun changement raisonnablement possible de l'une de ces hypothèses n'entraînerait une valeur comptable supérieure à la valeur recouvrable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

14. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2024	2023
Prêts à certains clients portant intérêt à des taux variables, taux moyen pondéré de 3,63 % en 2024, échéants jusqu'en 2041	47,1	43,9
Placement dans une coentreprise	0,5	10,0
Immeubles de placement	19,5	21,1
Instruments financiers dérivés	22,5	18,4
Autres actifs	1,7	1,5
	91,3	94,9
Partie courante comprise dans les débiteurs	9,5	9,6
	81,8	85,3

La juste valeur des immeubles de placement était de 24,1 \$ au 28 septembre 2024 (23,2 \$ au 30 septembre 2023). La Société a classé l'évaluation de la juste valeur au niveau 2, car elle repose sur des données observables sur le marché, soit des transactions récentes pour ces actifs ou des actifs similaires.

15. CRÉDITEURS

	2024	2023
Créditeurs (montant brut)	1 720,1	1 685,5
Rabais de fournisseurs à recevoir	(74,2)	(66,1)
Créditeurs (montant net)	1 645,9	1 619,4

16. DETTE

	2024	2023
Facilité de crédit renouvelable, portant intérêt à un taux moyen pondéré de 7,37 % (6,71 % en 2023), remboursable le 27 octobre 2028	35,4	39,9
Billets de Série J, portant intérêt au taux nominal fixe de 1,92 %, échéant le 2 décembre 2024	298,8	288,9
Billets de Série G, portant intérêt au taux nominal fixe de 3,39 %, échéant le 6 décembre 2027	450,0	450,0
Billets de Série K, portant intérêt au taux nominal fixe de 4,66 %, échéant le 7 février 2033	300,0	300,0
Billets de Série B, portant intérêt au taux nominal fixe de 5,97 %, échéant le 15 octobre 2035	400,0	400,0
Billets de Série D, portant intérêt au taux nominal fixe de 5,03 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2044	300,0	300,0
Billets de Série H, portant intérêt au taux nominal fixe de 4,27 %, échéant le 4 décembre 2047	450,0	450,0
Billets de Série I, portant intérêt au taux nominal fixe de 3,41 %, échéant le 28 février 2050	400,0	400,0
Emprunts, échéants à diverses dates jusqu'en 2060, au taux d'intérêt moyen de 3,95 % (4,18 % en 2023)	51,5	49,6
Frais de financement reportés	(11,4)	(12,8)
	2 674,3	2 665,6
Partie courante	317,2	19,3
	2 357,1	2 646,3

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)*

Les billets de la Société sont rachetables en tout temps avant leur échéance au gré de l'émetteur, selon des prix et des conditions spécifiées pour chaque série.

La Société a accès à une facilité de crédit renouvelable non garantie d'un montant maximum de 600,0 \$ qui porte intérêt à des taux qui fluctuent selon les variations des taux des acceptations bancaires. Au 28 septembre 2024, la facilité de crédit renouvelable autorisée non utilisée s'établissait à 564,6 \$ (560,1 \$ au 30 septembre 2023).

La dette liée à l'acquisition d'immobilisations incorporelles exclue de la variation de la dette présentée aux tableaux consolidés des flux de trésorerie s'est élevée à 6,3 \$ en 2024 (5,0 \$ en 2023).

Le 6 février 2023, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang Série K, à un taux d'intérêt nominal fixe de 4,66 %, échéant le 7 février 2033, d'un capital total de 300,0 \$. En prévision de cette émission la Société a conclu, le 14 novembre 2022, un contrat à terme sur obligations désigné comme couvertures de flux de trésorerie sur une composante d'une émission de dette future hautement probable d'un montant de 250,0 \$ ayant pour effet de fixer le taux d'intérêt à un taux sur 10 ans de 2,996 %. La partie efficace de la perte sur l'instrument de couverture était comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. À la suite de l'émission des billets Série K, les montants cumulés dans les capitaux propres sont reclassés dans les frais financiers nets sur une base linéaire sur la durée de la dette.

Les remboursements de la dette au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	Facilité de crédit et emprunts	Billets	Total
2025	17,2	300,0	317,2
2026	37,7	—	37,7
2027	2,6	—	2,6
2028	1,1	450,0	451,1
2029	0,7	—	0,7
2030 et par la suite	26,4	1 850,0	1 876,4
	85,7	2 600,0	2 685,7

17. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2024	2023
Provisions	1,7	12,4
Revenus reportés	—	3,0
Instruments financiers dérivés	1,3	12,8
Rémunération fondée sur des actions	3,7	2,4
	6,7	30,6

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)***18. CAPITAL-ACTIONS**

Le capital-actions autorisé de la Société se résumait comme suit :

- nombre illimité d'actions ordinaires, comportant un droit de vote par action, participatives, sans valeur nominale;
- nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires émises

Les actions ordinaires émises et les variations survenues au cours de l'exercice se résumaient comme suit :

	Nombre (en milliers)	
Solde au 24 septembre 2022	236 929	1 649,3
Rachat d'actions en espèces à l'exclusion de la prime de 529,0 \$	(8 170)	(57,0)
Exercice d'options d'achat d'actions	190	8,8
Solde au 30 septembre 2023	228 949	1 601,1
Rachat d'actions en espèces à l'exclusion de la prime de 431,2 \$	(6 680)	(47,0)
Exercice d'options d'achat d'actions	433	21,4
Solde au 28 septembre 2024	222 702	1 575,5

Actions propres

Les variations des actions propres survenues au cours de l'exercice se résumaient comme suit :

	Nombre (en milliers)	
Solde au 24 septembre 2022	335	(16,2)
Acquisitions	99	(7,6)
Libérées	(138)	5,9
Solde au 30 septembre 2023	296	(17,9)
Acquisitions	105	(7,5)
Libérées	(113)	5,8
Solde au 28 septembre 2024	288	(19,6)

Les actions propres sont détenues dans une fiducie créée à l'intention des participants du régime d'UAR. Elles seront libérées lors du règlement des UAR. Cette fiducie, considérée comme étant une entité structurée, est consolidée dans les états financiers de la Société.

Régime d'options d'achat d'actions

La Société a un régime d'options d'achat d'actions à l'intention de certains employés de la Société qui prévoit l'attribution d'options visant l'achat d'un nombre maximum de 30 000 000 actions ordinaires. Au 28 septembre 2024, un solde de 4 816 922 actions pouvaient être émises à la suite de l'exercice d'options (5 250 342 au 30 septembre 2023). Le prix de souscription de chaque action ordinaire visée par une option attribuée en vertu du régime correspond au cours des actions le jour précédant la date d'attribution et doit être payé intégralement au moment de l'exercice de l'option. Le conseil d'administration détermine les autres modalités d'exercice des options attribuées, mais généralement aucune option ne peut avoir une durée supérieure à cinq ans à compter de la date à laquelle l'option peut être exercée, en tout ou en partie, pour la première fois, et la durée totale ne doit en aucun cas excéder dix ans à compter de la date à laquelle l'option a été attribuée. Les options peuvent généralement être exercées deux ans après leur attribution et les droits y rattachés sont acquis à raison de 20 % par année.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Les options d'achat d'actions en cours et les variations survenues au cours de l'exercice se résument comme suit :

	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
Solde au 24 septembre 2022	2 092	51,47
Attribuées	363	77,62
Exercées	(190)	42,23
Annulées	(39)	58,03
Solde au 30 septembre 2023	2 226	56,42
Attribuées	407	68,86
Exercées	(433)	43,62
Annulées	(21)	70,47
Solde au 28 septembre 2024	2 179	61,15

Les informations relatives aux options d'achat d'actions en cours et pouvant être exercées au 28 septembre 2024 se résument comme suit :

Fourchettes des prix d'exercice (en dollars)	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre (en milliers)	Durée restante moyenne pondérée (en mois)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
41,16 à 57,81	1 037	25,3	51,95	633	50,04
62,82 à 77,75	1 142	62,3	69,51	76	62,82
	2 179	44,7	61,15	709	51,40

La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2024 s'est établie à 12,07 \$ par option (13,17 \$ en 2023) et a été déterminée à la date d'attribution selon le modèle Black-Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes : taux d'intérêt sans risque de 3,4 % (3,0 % en 2023), durée prévue de 5,6 ans (5,6 ans en 2023), volatilité prévue de 16,2 % (15,4 % en 2023) et taux de dividende prévu de 1,8 % (1,4 % en 2023). La volatilité prévue repose sur la volatilité historique des prix des actions sur une période similaire à la durée de vie des options.

La charge de rémunération relative aux options d'achat d'actions s'est élevée à 3,7 \$ pour l'exercice 2024 (3,1 \$ en 2023).

Régime d'unités d'actions au rendement

La Société a un régime d'UAR. En vertu de ce programme, des dirigeants et des employés clés (les participants) reçoivent périodiquement un nombre déterminé d'UAR. Les UAR donnent aux participants le droit de recevoir des actions ordinaires de la Société ou, au gré de celle-ci, la valeur équivalente en espèces si la Société atteint certaines cibles de performance financière. Les droits rattachés aux UAR sont acquis à la fin d'une période de trois ans.

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)*

Les UAR en cours et les variations survenues au cours de l'exercice se résumaient comme suit :

	Nombre (en milliers)
Solde au 24 septembre 2022	557
Attribuées	209
Réglées	(138)
Annulées	(56)
Solde au 30 septembre 2023	572
Attribuées	210
Réglées	(151)
Annulées	(60)
Solde au 28 septembre 2024	571

La juste valeur moyenne pondérée des UAR attribuées au cours de l'exercice 2024, s'est établie à 70,61 \$ par UAR (74,16 \$ en 2023) et correspondait au cours de l'action ordinaire de la Société à la date d'attribution.

La charge de rémunération relative aux UAR s'est élevée à 9,4 \$ pour l'exercice 2024 (8,8 \$ en 2023).

Au cours de l'exercice 2023, le passif relatif aux attributions d'UAR réglées en trésorerie a été reclassé du surplus d'apport aux autres éléments de passif. Au 28 septembre 2024, le passif relatif aux UAR réglées en trésorerie s'élevait à 6,9 \$ (5,5 \$ au 30 septembre 2023). Au cours du troisième trimestre de 2023, la Société a conclu un contrat à terme sur actions payé d'avance pour couvrir économiquement une partie du risque de prix découlant des fluctuations de la juste valeur des attributions d'UAR réglées en trésorerie (note 25).

Régime d'unités d'actions différées

La Société a un régime d'UAD qui a pour objet d'encourager l'actionnariat des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants de la Société. En vertu de ce programme, les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité en tout ou une partie de leur rémunération en UAD. Les droits rattachés aux UAD sont acquis au moment de l'attribution. La Société verse un montant forfaitaire en espèces à l'administrateur lorsqu'il quitte ses fonctions.

La charge relative aux UAD s'est élevée à 4,9 \$ pour l'exercice 2024 (1,8 \$ en 2023). Au cours du troisième trimestre de 2023 et du deuxième trimestre de 2022, la Société a conclu des contrats à terme sur actions payés d'avance pour couvrir économiquement une partie du risque de prix découlant des fluctuations de la juste valeur des attributions d'UAD (note 25).

Au 28 septembre 2024, le passif relatif aux UAD s'élevait à 18,3 \$ (14,7 \$ au 30 septembre 2023).

19. DIVIDENDES

Pour l'exercice 2024, la Société a versé des dividendes de 294,6 \$ aux détenteurs d'actions ordinaires (275,0 \$ en 2023), soit 1,3075 \$ par action (1,1825 \$ en 2023). Le 30 septembre 2024, le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,3350 \$ par action ordinaire payable le 12 novembre 2024.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

20. AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société offre aux salariés admissibles plusieurs régimes à prestations définies et à cotisations définies qui garantissent à la plupart des participants le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'autres avantages à long terme qui, dans certains cas, sont en fonction du nombre d'années de service ou du salaire moyen de fin de carrière. Les régimes de retraite à prestations définies sont capitalisés au moyen de cotisations versées par la Société et certains régimes sont également capitalisés au moyen de cotisations versées par les participants. La Société offre également aux salariés et retraités admissibles des avantages sous forme de soins de santé et d'assurance-vie ainsi que d'autres avantages à long terme. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite ainsi que les autres avantages à long terme ne sont pas capitalisés et sont présentés à titre d'autres régimes. Des comités de retraite composés de représentants de l'employeur et d'employés assument la responsabilité fiduciaire à l'égard de certains régimes.

Les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages complémentaires de retraite exposent la Société à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt, le risque de longévité, le risque d'investissement et le risque d'inflation. Par conséquent, la politique de placement de la Société prévoit la composition d'un portefeuille diversifié dont la composante obligatoire s'apparie à l'échelonnement et aux versements prévus au titre des prestations.

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies se présentaient comme suit :

	2024		2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	1 236,6	23,5	1 286,3	25,4
Cotisations des participants	11,4	—	10,5	—
Prestations payées	(54,7)	(3,2)	(61,1)	(3,2)
Liquidation des contrats de rentes avec rachat	(335,9)	—	—	—
Montants versés au titre d'un règlement	—	(0,1)	—	(2,2)
Éléments comptabilisés dans le bénéfice net				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	37,4	2,0	41,0	2,0
Coût des services passés	—	—	0,6	0,1
Perte résultant d'un règlement	—	—	—	0,4
Charge d'intérêts	65,8	1,3	64,7	1,2
Pertes actuarielles	—	0,9	—	0,1
	103,2	4,2	106,3	3,8
Éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global				
Pertes (gains) actuariels découlant des hypothèses démographiques	(9,5)	0,1	—	0,3
Pertes (gains) actuariels découlant des hypothèses financières	137,4	1,2	(109,6)	(0,9)
Ajustements liés à l'expérience	7,5	—	4,2	0,3
	135,4	1,3	(105,4)	(0,3)
Solde à la fin de l'exercice	1 096,0	25,7	1 236,6	23,5

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies peut être répartie comme suit :

(en pourcentage)	2024		2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Participants actifs	69	71	51	70
Participants titulaires de droits à prestations différées	9	—	5	—
Retraités	22	29	44	30

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes se présentaient comme suit :

	2024		2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur au début de l'exercice	1 451,9	—	1 446,7	—
Cotisations de l'employeur	22,9	3,3	20,6	5,4
Cotisations des participants	11,4	—	10,5	—
Prestations payées	(54,7)	(3,2)	(61,1)	(3,2)
Liquidation des contrats de rentes avec rachat	(335,9)	—	—	—
Montants versés au titre d'un règlement	—	(0,1)	—	(2,2)
Éléments comptabilisés dans le bénéfice net				
Revenus d'intérêts	76,7	—	70,9	—
Frais d'administration	(2,7)	—	(3,0)	—
	74,0	—	67,9	—
Élément comptabilisé dans les autres éléments du résultat global				
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les revenus d'intérêts	181,7	—	(32,7)	—
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 351,3	—	1 451,9	—

Les variations du plafond de l'actif et de l'exigence de financement minimal relativement aux régimes de retraite se détaillaient comme suit :

	2024		2023	
	Plafond de l'actif	Exigence de financement minimal	Plafond de l'actif	Exigence de financement minimal
Solde au début de l'exercice	(60,7)	—	(37,1)	—
Intérêts	(3,4)	—	(1,8)	—
Variation des actifs au titre des prestations définies	22,9	—	(21,8)	—
Solde à la fin de l'exercice	(41,2)	—	(60,7)	—

La valeur de l'avantage économique qui a déterminé le plafond de l'actif représente le montant de l'excédent que l'entité a un droit légal inconditionnel d'obtenir à titre de remboursement, diminué des coûts connexes et majoré de la valeur actualisée des congés de cotisations futures. L'exigence de financement minimal représente la valeur actualisée des cotisations requises selon la loi et qui, une fois effectuées ne résultent pas en un avantage économique pour la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Les variations de la situation de capitalisation des régimes à prestations définies se présentaient comme suit :

	2024		2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	(1 096,0)	(25,7)	(1 236,6)	(23,5)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	1 351,3	—	1 451,9	—
Situation de capitalisation	255,3	(25,7)	215,3	(23,5)
Effet du plafond de l'actif	(41,2)	—	(60,7)	—
	214,1	(25,7)	154,6	(23,5)
Actifs au titre des prestations définies	225,9	—	160,5	—
Passifs au titre des prestations définies	(11,8)	(25,7)	(5,9)	(23,5)
	214,1	(25,7)	154,6	(23,5)

La charge au titre des régimes à cotisations définies et de ceux à prestations définies comptabilisée dans le bénéfice net se détaillait comme suit :

	2024		2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Régimes à cotisations définies , incluant les régimes multi-employeurs	33,7	—	34,3	—
Régimes à prestations définies				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	37,4	2,0	41,0	2,0
Coût des services passés	—	—	0,6	0,1
Perte résultant d'un règlement	—	—	—	0,4
Pertes actuarielles	—	0,9	—	0,1
Frais d'administration	2,7	—	3,0	—
	40,1	2,9	44,6	2,6
Charge au titre des avantages du personnel	73,8	2,9	78,9	2,6
Intérêts sur les obligations, le plafond de l'actif et l'exigence de financement minimal nets des actifs des régimes, présentés dans les frais financiers nets	(7,5)	1,3	(4,4)	1,2
Charge totale nette	66,3	4,2	74,5	3,8

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global se détaillaient comme suit :

	2024		2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pertes (gains) actuariels sur les obligations au titre des prestations constituées	135,4	1,3	(105,4)	(0,3)
Rendement des actifs des régimes	(181,7)	—	32,7	—
Variation de l'effet du plafond de l'actif	(22,9)	—	21,8	—
	(69,2)	1,3	(50,9)	(0,3)

Le total des paiements en espèces au titre des avantages du personnel, lesquels comprennent les cotisations de la Société à ses régimes de retraite capitalisés et les sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés, se chiffrait à 26,2 \$ en 2024 (26,0 \$ en 2023). La Société prévoit verser des cotisations de 3,3 \$ aux régimes à prestations définies et 32,5 \$ aux régimes multi-employeurs au cours du prochain exercice.

La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 15 ans au 28 septembre 2024 et de 13 ans au 30 septembre 2023.

Les évaluations actuarielles les plus récentes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite de la Société ont été préparées à diverses dates entre décembre 2022 et septembre 2024 et les prochaines évaluations seront effectuées en décembre 2024.

Les actifs des régimes comprennent des actions, classées au niveau 1 en raison du fait que leur prix est coté sur un marché actif, des obligations et autres, classées au niveau 2 en raison du fait que leur prix est obtenu à partir de données observables sur le marché, et des contrats de rente sans rachat, classés au niveau 3 en raison du fait que leur valeur est obtenue à partir de données non observables sur le marché. Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et leur répartition moyenne pondérée aux dates d'évaluation était la suivante :

Catégories d'actifs (en pourcentage)	2024	2023
Contrats de rente sans rachat	—	24
Actions de sociétés canadiennes	19	16
Actions de sociétés étrangères	28	24
Obligations gouvernementales et corporatives	37	22
Autres	16	14

Au troisième trimestre de l'exercice 2024, la Société a converti 335,9 \$ des contrats de rente admissibles sans rachat souscrit au cours de l'exercice 2022 pour six de ses sept régimes de retraite à prestations définies en contrats de rente admissibles avec rachat afin de compléter le transfert intégral de ces obligations. Les transactions ont été conclues le 30 juin 2024. Ces opérations de rente avec rachat ont éliminé toutes les obligations juridiques ou implicites ultérieures à l'égard de la Société. En conséquence, la Société a cessé de comptabiliser les actifs des contrats de rente admissibles sans rachat convertis et les obligations au titre des prestations définies, précédemment comptabilisés sur une base nette. Les transactions n'ont pas donné lieu à des charges de liquidation, car les obligations au titre des prestations définies réglées et les contrats de rente admissibles sans rachat étaient de valeur égale.

Les actifs des régimes de retraite comprenaient des titres émis par la Société d'une juste valeur de 3,9 \$ au 28 septembre 2024 (4,0 \$ au 30 septembre 2023).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Les principales hypothèses actuarielles pour déterminer l'obligation et le coût des services au titre des prestations définies étaient les suivantes :

(en pourcentage)	2024		2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation pour l'obligation au titre des prestations définies	4,75	4,75	5,60	5,60
Taux d'actualisation pour le coût des services rendus	5,51	5,51	4,93	4,93
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00	3,00	3,00
Table de mortalité	CPM2014Priv	CPM2014Priv	CPM2014Priv	CPM2014Priv

Pour déterminer le taux d'actualisation le plus approprié, la direction prend en compte les taux d'intérêt des obligations de qualité supérieure émises par des entités exerçant leurs activités au Canada, obligations dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au montant des versements prévus au titre des prestations. Le taux de mortalité est fondé sur les tables de mortalité disponibles. Les augmentations futures de salaires et de prestations de retraite sont établies en prenant en compte les niveaux prévisionnels d'inflation.

L'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation, sans tenir compte de la modification des autres hypothèses, serait comme suit :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet sur l'obligation au titre des prestations définies	(147,0)	187,0	(1,9)	2,2

Le taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 5,1 % (5,2 % en 2023). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour s'établir à 4,0 % en 2040 et demeurer à ce niveau par la suite. L'incidence d'une variation de 1 % de ce taux serait comme suit :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet sur l'obligation au titre des prestations définies	(1,2)	1,1

La charge au titre des salaires et avantages sociaux ainsi que la charge au titre des avantages du personnel comptabilisées dans le bénéfice net se détaillaient comme suit :

	2024	2023
Salaires et avantages sociaux	2 038,9	1 962,4
Charge au titre des avantages du personnel	76,7	81,5
	2 115,6	2 043,9

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)***21. ENGAGEMENTS****Contrats de service**

La Société s'est engagée en vertu de contrats de service essentiellement pour du transport et des services informatiques. La durée de ces contrats s'échelonne jusqu'en 2033 et ils ne comportent aucune option de renouvellement. Les paiements futurs minimaux au titre de ces contrats de service s'établissent comme suit :

	2024	2023
Moins de 1 an	136,5	140,5
Entre 1 an et 5 ans	261,3	268,0
Plus de 5 ans	1,0	1,4
	398,8	409,9

22. ÉVENTUALITÉS**Cautionnements**

La Société s'est portée garante de prêts consentis à certains de ses magasins par des institutions financières, dont les durées s'échelonnent jusqu'en 2029. Le solde de ces prêts au 28 septembre 2024 s'élevait à 0,3 \$ (0,5 \$ au 30 septembre 2023). Aucun passif n'a été inscrit relativement à ces garanties pour les exercices clos les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023.

Conventions de rachat

En vertu de conventions de rachat de stocks, la Société s'est engagée auprès d'institutions financières à racheter au prix coûtant les stocks de certains de ses magasins, lorsqu'ils sont en défaut, jusqu'à concurrence du montant utilisé de la marge de crédit consentie par les institutions financières à ces mêmes magasins. Au 28 septembre 2024, les financements relatifs aux stocks se chiffraient à 189,4 \$ (169,7 \$ au 30 septembre 2023). Toutefois en vertu de ces conventions, la Société ne s'est pas engagée à combler le déficit qui pourrait être créé si la valeur des stocks était inférieure au montant des avances.

En vertu de conventions de rachat, la Société s'est engagée auprès d'institutions financières à racheter les équipements de certains de ses magasins qui sont financés par des contrats de location-financement n'excédant pas cinq ans et des emprunts bancaires n'excédant pas huit ans. Dans le cas de contrats de location-financement, la valeur de rachat est liée au solde net du contrat de location à la date de rachat. Dans le cas d'équipements financés par emprunt bancaire, la valeur de rachat minimum est, soit fixée par contrat avec l'institution financière, soit liée au solde de l'emprunt à la date de rachat. Au 28 septembre 2024, le financement relatif aux équipements se chiffrait à 45,2 \$ (14,2 \$ au 30 septembre 2023).

Aucun passif n'a été inscrit relativement à ces divers cautionnements pour les exercices clos les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023 et, par la passé, la Société n'a jamais eu à verser d'indemnisation en vertu de telles ententes.

Réclamations

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses actions et réclamations. La Société conteste le bien-fondé de ces actions et réclamations, et à ce stade-ci, la Société ne croit pas que ces dossiers auront une incidence importante sur la situation financière et les résultats consolidés de la Société. Toutefois, étant donné que tout litige comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces litiges ni le montant de pertes éventuelles. Aucune charge à payer ni aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

En mai 2019, deux (2) demandes d'autorisation d'actions collectives liées aux opioïdes ont été déposées en Ontario et au Québec par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs, dont, au Québec, une filiale de la Société, Pro Doc, et, en Ontario, Groupe Jean Coutu et Pro Doc. En décembre 2023, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rejeté la demande d'action collective contre Pro Doc, Groupe Jean Coutu et les défendeurs qui sont des distributeurs. Cette décision est finale, le demandeur n'ayant pas fait appel de la décision. En avril 2024, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'action collective, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige.

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)*

En février 2020, une demande d'autorisation d'action collective liée aux opioïdes a été déposée en Colombie-Britannique par des usagers d'opioïdes contre un important groupe de défendeurs, dont des filiales de la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. En avril 2021, une demande d'autorisation d'une action collective liée aux opioïdes a été déposée en Alberta par la Ville de Grande Prairie (Alberta) et la Ville de Brantford (Ontario). Cette demande, amendée à fin du mois de novembre 2024, vise plusieurs défendeurs, dont la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. En septembre 2021, une demande d'autorisation d'une (1) action collective liée aux opioïdes contre plusieurs défendeurs, dont Pro Doc et Groupe Jean Coutu, a également été déposée par la Peter Ballantyne Cree Nation et la Lac LaRonge Indian Band, en Saskatchewan. Les allégations formulées dans ces demandes d'autorisation d'actions collectives sont similaires à celles formulées dans la demande d'autorisation d'action collective déposée en août 2018 par la province de la Colombie-Britannique contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont des filiales de la Société, Pro Doc et Groupe Jean Coutu. Toutes ces actions collectives proposées portent notamment sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, de représentations frauduleuses et inexactes, d'absence d'information ainsi que de négligence. La province de Colombie-Britannique réclame au nom du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux un montant (indéterminé) de dommages-intérêts au chapitre des charges qui auraient été engagées dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé qui seraient liés à la dépendance aux opioïdes alors que l'action collective au Québec et l'action collective proposée en Colombie-Britannique, qui ont été intentées par des usagers d'opioïdes, visent le recouvrement de dommages-intérêts au nom de tous les usagers d'opioïdes directement. La Ville de Grande Prairie poursuit en son nom et au nom de tous les gouvernements locaux et municipalités canadiens et réclame un montant indéterminé en dommages-intérêts pour des coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. La Peter Ballantyne Cree Nation et la Lac La Ronge Indian Band ont déposé une demande d'autorisation d'action collective similaire contre plusieurs défendeurs et réclament en leur nom et au nom de tous les gouvernements et communautés des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada un montant indéterminé. La Société estime que ces procédures sont sans fondement et que, dans certains cas, il y a même absence de juridiction. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

En 2017, le Bureau de la concurrence du Canada a débuté une enquête relativement à la fourniture de pain commercial impliquant certains fournisseurs et détaillants canadiens, dont la Société. En se basant sur l'information disponible jusqu'à présent, la Société ne croit pas qu'elle, ni qu'aucun de ses employés, ait enfreint la *Loi sur la concurrence*. Des demandes d'actions collectives ont été déposées contre la Société, des fournisseurs et certains détaillants. Le 19 décembre 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une de ces actions collectives, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. Le 31 décembre 2021, la Cour supérieure de l'Ontario a autorisé en partie l'exercice d'une autre de ces actions collectives. La Société conteste tous ces recours autant au stade de l'autorisation qu'au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers annuels consolidés de la Société.

Au cours de l'exercice financier 2016, une demande d'autorisation d'exercer une action collective a été signifiée au Groupe Jean Coutu par Sopropharm, une association constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* dont sont membres certains pharmaciens propriétaires franchisés du Groupe Jean Coutu. La demande vise à faire autoriser l'exercice de l'action collective sous la forme d'une action déclaratoire visant, entre autres, (i) à faire annuler certaines dispositions contractuelles des conventions de franchise type du Groupe Jean Coutu, notamment la clause prévoyant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments par les établissements franchisés; (ii) à obtenir la restitution de certaines prestations; et (iii) à faire réduire certaines obligations contractuelles. Le 1^{er} novembre 2018, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice de l'action collective, le jugement d'autorisation étant une étape purement procédurale qui ne décide pas du fond du litige. La Société conteste ce recours au fond. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés annuels de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

23. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société détient des participations importantes dans les filiales suivantes :

Noms	Pays de constitution	Pourcentage de participation dans le capital	Pourcentage des droits de vote
Filiales			
Metro Richelieu inc.	Canada	100,0	100,0
Metro Ontario inc.	Canada	100,0	100,0
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.	Canada	100,0	100,0
McMahon Distributeur pharmaceutique inc.	Canada	100,0	100,0
Pro Doc Itée	Canada	100,0	100,0
Centre d'Information RX Itée	Canada	100,0	100,0
Metro Québec Immobilier inc.	Canada	100,0	100,0
Metro Ontario Real Estate Limited	Canada	100,0	100,0
Metro Ontario Pharmacies Limited	Canada	100,0	100,0
Groupe Adonis inc.	Canada	100,0	100,0
Groupe Phoenicia inc.	Canada	100,0	100,0
Groupe Première Moisson inc.	Canada	100,0	100,0
Groupe Manufacturier Metro Inc.	Canada	100,0	100,0

Dans le cours normal des affaires, les transactions suivantes ont été conclues avec des parties liées :

	2024		2023	
	Ventes	Débiteurs	Ventes	Débiteurs
Entreprises contrôlées par un dirigeant ou un membre du conseil d'administration	44,0	3,4	41,7	3,1
	44,0	3,4	41,7	3,1

La rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaillait comme suit :

	2024	2023
Rémunération et avantages à court terme	7,5	7,3
Avantages postérieurs à l'emploi	1,0	1,5
Rémunération fondée sur des actions	7,8	8,9
	16,3	17,7

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

24. GESTION DU CAPITAL

La Société tend à maintenir un niveau de capital qui lui permet d'atteindre plusieurs objectifs, entre autres :

- Conserver une cote de crédit suffisante pour que ses billets à terme puissent obtenir une notation de première qualité.
- Verser un dividende annuel total représentant un pourcentage cible variant de 30 % à 40 % du bénéfice net de l'exercice précédent, excluant des éléments non récurrents.

Dans sa structure du capital, la Société prend en compte ses régimes d'options d'achat d'actions et d'UAR offerts à des employés clés et des dirigeants. De plus, le programme de rachat d'actions constitue l'un des outils que la Société utilise dans l'atteinte de ses objectifs.

La Société n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités réglementaires concernant son capital.

Pour l'exercice 2024, la Société a réalisé les résultats suivants relativement à ses objectifs de gestion du capital :

- une cote de crédit de BBB confirmée par S&P et BBB élevé/stable par DBRS (BBB/positif en 2023);
- le dividende versé a représenté 29,3 % du bénéfice net de l'exercice précédent, excluant des éléments non récurrents (29,8 % en 2023).

25. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers, à l'exception des instruments financiers dont la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur, étaient les suivantes :

	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Autres éléments d'actif				
Actifs évalués au coût amorti				
Prêts à certains clients (note 14)	47,1	47,1	43,9	43,9
Dette (note 16)				
Passifs évalués au coût amorti				
Facilité de crédit renouvelable	35,4	35,4	39,9	39,9
Billets de série J	298,8	298,8	288,9	288,9
Billets de série G	450,0	453,1	450,0	421,0
Billets de série K	300,0	314,5	300,0	281,0
Billets de série B	400,0	462,7	400,0	418,7
Billets de série D	300,0	310,6	300,0	276,4
Billets de série H	450,0	418,9	450,0	366,9
Billets de série I	400,0	317,8	400,0	273,4
Emprunts, net des frais de financement reportés	40,1	40,1	36,8	36,8
	2 674,3	2 651,9	2 665,6	2 403,0

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)***Hierarchie des évaluations de la juste valeur**

Les évaluations de la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière ou dont la juste valeur est présentée par voie de notes aux états financiers consolidés sont classées selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La juste valeur des contrats de change à terme et des contrats à terme sur actions payés d'avance est classée comme évaluation de la juste valeur au niveau 1, car ils sont évalués à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

La juste valeur des prêts à certains clients et des emprunts correspond à la valeur comptable puisqu'ils portent intérêt à des taux comparables à ceux du marché. La Société a classé l'évaluation de cette juste valeur au niveau 2, car elle repose sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des billets représente les obligations auxquelles la Société aurait à faire face advenant la négociation de billets similaires dans les conditions actuelles du marché. La Société a classé l'évaluation de cette juste valeur au niveau 2, car elle repose sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des contrats à terme sur obligations et des swaps de taux d'intérêt est classée comme une évaluation de juste valeur au niveau 2, car elle est établie à l'aide de modèles d'évaluation standards dans l'industrie et d'informations observables sur le marché.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison des prêts et créances qu'elle consent ainsi que de la facilité de crédit renouvelable et des emprunts qu'elle contracte à des taux d'intérêt variables.

La Société reste à l'affût des fluctuations de taux d'intérêt et, au besoin, elle utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt.

Le 30 novembre 2021, la Société a émis dans le cadre d'un placement privé des billets non garantis de premier rang de Série J, portant intérêt à un taux nominal fixe de 1,92 %, échéant le 2 décembre 2024, d'un capital total de 300,0 \$. Parallèlement à ce placement, Metro a conclu un swap de taux d'intérêt de 300,0 \$ ayant pour effet de fixer le taux d'intérêt à un taux variable équivalent au taux des acceptations bancaires à 3 mois majoré de 11 points de base (0,11 %) sur la durée des billets de Série J. Au 28 septembre 2024, le solde des billets non garantis de premier rang de Série J était de 298,8 \$ (288,9 \$ au 30 septembre 2023), reflétant une augmentation des réévaluations à la juste valeur se rapportant à des swaps de taux d'intérêt de 9,9 \$ (une augmentation de 3,8 \$ en 2023) désignés comme des couvertures de juste valeur. Le solde du swap de taux d'intérêt, comptabilisé dans les autres éléments de passif, était de 1,3 \$ (12,8 \$ au 30 septembre 2023). La Société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture étant donné que le risque sous-jacent du swap de taux d'intérêt correspond parfaitement à la composante de risque couverte.

Il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture puisque les conditions du swap de taux d'intérêt correspondent aux conditions des billets de Série J (c'est-à-dire le montant notionnel, l'échéance, les dates de paiement et de révision).

L'inefficacité de la couverture peut découler :

- de l'application de différentes courbes de taux d'intérêt pour actualiser l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- d'une différence entre l'échéancier des flux de trésorerie de l'élément couvert et celui de l'instrument de couverture;
- du risque de crédit des contreparties qui a une incidence différente sur les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 septembre 2024 et 30 septembre 2023

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024, une diminution de 1,6 \$ (augmentation de 1,2 \$ en 2023) a été comptabilisée dans les charges d'exploitation liées à l'inefficacité de la couverture.

Le 6 février 2023, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang Série K, à un taux d'intérêt nominal fixe de 4,66 %, échéant le 7 février 2033, d'un capital total de 300,0 \$. En prévision de cette émission la Société a conclu, le 14 novembre 2022, un contrat à terme sur obligations désigné comme couvertures de flux de trésorerie sur une composante d'une émission de dette future hautement probable d'un montant de 250,0 \$ ayant pour effet de fixer le taux d'intérêt à un taux sur 10 ans de 2,996 %. Au 28 septembre 2024, la valeur comptable de la réserve de flux de trésorerie de l'instrument de couverture est un solde débiteur de 1,6 \$ (un solde débiteur de 1,8 \$ au 30 septembre 2023) et il n'y a eu aucun changement de la variation de la juste valeur du dérivé pour l'exercice considéré puisqu'il est arrivé à échéance en 2023 (une diminution de 3,0 \$ en 2023). En 2024, un montant de 0,1 \$ (0,1 \$ en 2023) a été reclassé des états consolidés du résultat global aux comptes consolidés de résultat net. La Société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture étant donné que le risque sous-jacent du contrat à terme sur obligations correspond parfaitement à la composante de risque couverte.

Il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture puisque les conditions du contrat à terme sur obligations correspondent aux conditions d'une émission de dette future (c'est-à-dire le montant notionnel, l'échéance, les dates de paiement).

L'inefficacité de la couverture peut découler :

- de l'application de différentes courbes de taux d'intérêt pour actualiser l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- d'une différence entre l'échéancier des flux de trésorerie de l'élément couvert et celui de l'instrument de couverture;
- du risque de crédit des contreparties qui a une incidence différente sur les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Au 28 septembre 2024, il n'y avait aucune inefficacité de couverture.

RISQUE DE CRÉDIT

Prêts et créances / cautionnements

La Société vend des marchandises à des consommateurs et des commerçants situés au Canada. Elle accorde du crédit aux commerçants au moment de la vente de marchandises. De plus, elle consent à certains d'entre eux des prêts à long terme afin de les aider à financer des acquisitions d'entreprises ou elle se porte garante de prêts consentis par des institutions financières à ces mêmes commerçants. La Société est ainsi exposée au risque de crédit.

Afin d'atténuer ce risque, la Société effectue une évaluation continue du crédit de sa clientèle et elle s'est dotée d'une politique de crédit définissant les conditions de crédit à respecter et les garanties à obtenir. Aux 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023, aucun de ses clients ne représentait plus de 10 % du total des prêts et créances.

Pour couvrir son risque de crédit, la Société détient des garanties visant les actifs de ses clients sous forme de dépôts, d'hypothèques mobilières sur les actions de la Société et/ou d'hypothèques de deuxième rang sur les stocks, les biens meubles, les biens incorporels et les débiteurs des clients.

Au cours des dernières années, la Société n'a connu aucune perte significative relativement au risque de crédit.

Au 28 septembre 2024, le montant maximum de la responsabilité éventuelle en vertu des cautionnements était de 0,3 \$ (0,5 \$ au 30 septembre 2023) et aucun passif n'avait été comptabilisé à cette date.

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)***Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Pour ses actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit les contrats de change à terme et les contrats à terme sur actions payés d'avance, la Société est exposée à un risque de crédit lorsque ces contrats donnent lieu à des sommes à recevoir des institutions financières.

Conformément à sa politique de gestion des risques financiers, la Société a conclu ces contrats avec de grandes institutions financières canadiennes afin de réduire son risque de crédit.

Aux 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023, l'exposition maximale au risque de crédit pour les contrats de change à terme et les contrats à terme sur actions payés d'avance correspondait à leur valeur comptable.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Société est exposée au risque de liquidité principalement en raison de sa dette, de ses obligations locatives et de ses créditeurs.

La Société évalue régulièrement sa situation de trésorerie et elle estime que ses flux de trésorerie liés à ses activités opérationnelles sont suffisants pour couvrir entièrement ses besoins de trésorerie liés à ses activités de financement. Sa facilité de crédit renouvelable et ses billets de Série J, G, K, B, D, H et I viennent à échéance seulement en 2024, 2027, 2033, 2035, 2044, 2047 et 2050 respectivement. La Société a également accès à un solde autorisé non utilisé de 564,6 \$ sur sa facilité de crédit renouvelable.

	Flux de trésorerie non actualisés (capital et intérêts)				
	Créditeurs	Facilité de crédit et emprunts	Billets	Obligations locatives	Total
Échéant dans moins d'un an	1 645,9	20,0	402,0	326,8	2 394,7
1 an à 10 ans	—	58,7	1 533,2	1 374,6	2 966,5
11 ans à 20 ans	—	12,0	904,4	149,4	1 065,8
Plus de 20 ans	—	27,3	1 286,2	13,7	1 327,2
	1 645,9	118,0	4 125,8	1 864,5	7 754,2

RISQUE DE CHANGE

La Société effectue certains achats en différentes devises et contracte, selon les conditions du marché, des emprunts en dollars américains à même sa facilité de crédit renouvelable s'exposant ainsi à un risque de taux de change.

Conformément à sa politique de gestion des risques financiers, la Société peut avoir recours à des instruments financiers dérivés, soit des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt interdevises, afin de se protéger des variations de taux de change sur ses achats futurs de biens et services libellés en devises et sur ses emprunts en dollars américains. Aux 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023, la juste valeur des contrats de change à terme était non significative et aucun swap de taux d'intérêt interdevises n'était en vigueur.

AUTRE RISQUE DE PRIX

Au cours du troisième trimestre de 2023, la Société a conclu des contrats à terme sur actions payés d'avance pour couvrir économiquement une partie du risque de prix découlant des fluctuations de la juste valeur des attributions d'UAD et d'UAR réglées en trésorerie. Aux fins comptables, ces contrats ne sont pas désignés comme des instruments de couverture. Les contrats à terme sur actions payés d'avance sont des instruments hybrides comprenant une composante de dérivé incorporé et une composante d'actif financier non dérivé hôte. Ces instruments sont comptabilisés à leur juste valeur et présentés dans les autres éléments d'actifs aux états consolidés de la situation financière et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de charges d'exploitation dans les comptes consolidés de résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés**28 septembre 2024 et 30 septembre 2023***(en millions de dollars, sauf indication contraire)***26. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**

Le 27 novembre 2024, la Société a émis en placement privé des billets non garantis de premier rang Série L, à un taux d'intérêt nominal fixe de 3,998 %, échéant le 27 novembre 2029, d'un capital total de 500,0 \$. Le 2 décembre 2024, la Société a procédé au remboursement de la totalité des billets de Série J, à un taux d'intérêt nominal fixe de 1,92 %, d'un montant de 300,0 \$ qui venait à échéance ce même jour.

27. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 28 septembre 2024 (y compris les chiffres comparatifs) ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration le 11 décembre 2024.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le Conseil d'administration

Pierre Boivin⁽³⁾

Montréal, Québec
Président du conseil d'administration

Lori-Ann Beausoleil⁽¹⁾⁽³⁾

Mississauga, Ontario

Maryse Bertrand⁽²⁾⁽³⁾

Westmount, Québec

François J. Coutu

Montréal, Québec

Michel Coutu

Montréal, Québec

Stephanie Coyles⁽¹⁾⁽³⁾

Mississauga, Ontario

Geneviève Fortier⁽²⁾

Blainville, Québec

Marc Guay⁽¹⁾⁽²⁾

Oakville, Ontario

Eric La Flèche

Ville Mont-Royal, Québec
Président et chef de la direction

Christine Magee⁽²⁾⁽³⁾

Oakville, Ontario

Brian McManus⁽¹⁾⁽²⁾

Beaconsfield, Québec

Pietro Satriano⁽¹⁾

Winnetka, Illinois

(1) Membre du comité d'audit

(2) Membre du comité des ressources humaines

(3) Membre du comité de gouvernance et de responsabilité d'entreprise

Membres de la direction de METRO INC.

Eric La Flèche

Président et chef de la direction

Carmen Fortino

Vice-président exécutif, chaîne d'approvisionnement nationale et achats

Christina Bédard

Vice-présidente, amélioration continue

Karin Jonsson

Vice-présidente, contrôleur corporatif

François Thibault

Vice-président exécutif, chef de la direction financière et trésorier

Richard Pruneau

Vice-président exécutif, Québec

Genevieve Bich

Vice-présidente, ressources humaines

Frédéric Legault

Vice-président et chef des systèmes d'information

Marc Giroux

Vice-président exécutif et chef de l'exploitation - METRO

Lyne Jetté

Vice-présidente principale, centrales nationales d'achats

Guillaume Duchesne

Vice-président, systèmes applicatifs

Simon Rivet

Vice-président, affaires juridiques et Secrétaire corporatif

Jean-Michel Coutu

Président, Division Pharmacie

Michel Avigliano

Vice-président, immobilier et ingénierie

Dan Gabbard

Vice-président, logistique et distribution

Alain Tadros

Vice-président et chef du marketing et de la stratégie numérique

Paul Bravi

Vice-président exécutif, Ontario

Marie-Claude Bacon

Vice-présidente, affaires publiques et communications

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

Les renseignements sur la Société, les rapports annuels et trimestriels, la notice annuelle et les communiqués de presse sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.corpo.metro.ca

The corporate information, annual and quarterly reports, the annual information form, and press releases are available on our website: www.corpo.metro.ca

Siège social

11011, boul. Maurice-Duplessis
Montréal (Québec) H1C 1V6
Tél.: (514) 643-1000

Agent comptable des transferts et des registres

Compagnie Trust TSX

Auditeurs

Ernst & Young s.r.l./
S.E.N.C.R.L.

Assemblée annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le 28 janvier 2025 à 10 h en mode hybride.

Inscription des titres

Bourse de Toronto
Symbole : MRU

DIVIDENDES*

EXERCICE 2025

Date de déclaration

27 janvier 2025
15 avril 2025
12 août 2025
29 septembre 2025

Date de clôture des registres

13 février 2025
7 mai 2025
4 septembre 2025
23 octobre 2025

Date de paiement

11 mars 2025
27 mai 2025
23 septembre 2025
11 novembre 2025

* Assujettis à l'approbation du conseil d'administration

metro